

IDRC - Lib.

00848-012

113112

Victor DOULOU, Hilaire BABASSANA, Joseph MBANDZA, Michel BITEMO
Emilienne RAOUL MATINGOU, Benoît LIBALI, Rose Asta NTARY CALAFFARD,
Abel KOUVOUAMA, Joseph NGUEMBO

**ALTERNATIVES STRATEGIQUES DE LA
LUTTE CONTRE LA PAUVRETE AU CONGO**

Brazzaville, Juin 1998

URSPA

Unité de Recherche sur les Systèmes
de Production Agricole

RRPS/AOC

Réseau de Recherche sur les
Politiques Sociales en Afrique de
l'Ouest et du Centre

CRDI

Centre de Recherches pour le
Développement International

ARCHIV
339.12 (672.4)
D6

ABREVIATIONS ET ACRONYMES

- AID** : Agence International pour le Développement
BEAC : Banque des Etats de l'Afrique Centrale
CCA : Caisse Congolaise d'Amortissement
CFCM : Caisse Féminine d'Epargne et de Crédit Mutuel
CNSEE : Centre Nationale de la Statistique et des Etudes Economiques
COMILOG : Compagnie Minière de l'Ogoué
CRDI : Centre de Recherches pour le Développement International
CESERH : Consultants en Etudes Socio-Economiques et de Ressources Humaines
CRESSH : Centre de Recherche et d'Etude en Sciences Sociales et Humaines.
CREP : Centre de Recherche et d'Etudes Prospectives
CRETH : Centre de Recherche et d'Etude Technique pour l'Habitat
FASR : Facilité d'Ajustement Structurel Renforcée
FCFA : Franc de la Communauté Financière d'Afrique
FLSH : Faculté des Lettres et des Sciences Humaines
FMI : Fonds Monétaire International
FRANCE : Faculté des Sciences Economiques
GTZ : Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit
LPC : Laboratoire de Philosophie Comparée
L'ESPACE : Laboratoire d'Etudes et de Recherches sur les Stratégies et les Politiques Spatiales
MUCODEC : Mutuelle Congolaise d'Epargne et de Crédit
OMS : Organisation Mondiale de la Santé
ONEMO : Office National de l'Emploi et de la Main d'Oeuvre
ONG : Organisation Non Gouvernementale
ORL : Otho - Rhino - Laryngologie
PASU : Programme d'Actions Sociales d'Urgence
PARESO : Programme d'Action et de Relance Economique et Sociale
PIB : Produit Intérieur Brut
PNDS : Programme National du Développement Sanitaire
PRIMTAF : Programme de Renforcement Institutionnel en Matière Technologique en Afrique Francophone
RGPH : Recensement Général de la Population et de l'Habitat
RPSA/OC : Réseau de Recherches sur les Politiques Sociales en Afrique de l'Ouest est du Centre
SPSS/PC : Statistical Package for Social Sciences for Personal Computer
TEC : Tarif Extérieur Commun
THIMO : Travaux à Haute Intensité de Main d'œuvre
UNICEF : Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
UPP : Unité de Planification de la Population
URSPA : Unité de Recherche sur les Systèmes de Production Agricole

TABLE DES MATIERES

ABREVIATIONS ET ACRONYMES	1
TABLE DES MATIERES.....	2
AVANT-PROPOS.....	1
RESUME	4
INTRODUCTION.....	6
CHAPITRE I : PRESENTATION DE L'ETUDE	8
I.1 CONTEXTE GENERAL.....	8
<i>1.1.1 Contexte doctrinal de base</i>	<i>8</i>
<i>1.1.2 Contexte contemporain.....</i>	<i>9</i>
1.1.2.1 Nouvel ordre socio-économique international.....	9
1.1.2.1 Contexte interne africain	9
1.1.2.3 Contexte congolais	10
1.1.2.4 Genre et pauvreté.....	11
I.2 CADRE THEORIQUE.....	12
I.3 JUSTIFICATION DU PROJET	15
I.4 OBJECTIFS DU PROJET.....	17
<i>1.4.1 Objectif général.....</i>	<i>17</i>
<i>1.4.2 Objectifs spécifiques.....</i>	<i>17</i>
I.5 METHODOLOGIE	17
<i>1.5.1 Equipe de recherche.....</i>	<i>17</i>
<i>1.5.2 Cadre socio-économique des zones d'enquête.....</i>	<i>17</i>
1.5.2.1 Brazzaville.....	18
1.5.2.2 Mouyondzi	18
1.5.2.3 Lékana	19
1.5.2.4 Vinza	20
<i>1.5.3 Sources des données.....</i>	<i>21</i>
<i>1.5.4 Méthodes d'investigation</i>	<i>21</i>
CHAPITRE II: CARACTERISTIQUES DE LA POPULATION	23
II.1 CARACTERISTIQUES DEMOGRAPHIQUES	23
<i>II.1.1 Composition par sexe et âge.....</i>	<i>23</i>
<i>II.1.2 Statut matrimonial des chefs de ménages.....</i>	<i>26</i>
<i>II.1.3 Taille des ménages</i>	<i>27</i>
II.2 CARACTERISTIQUES SOCIO-CULTURELLES.....	28
II.3 CARACTERISTIQUES ECONOMIQUES	30
<i>II.3.1 Situation globale par sexe</i>	<i>30</i>
<i>II.3.2 Niveau d'occupation économique par âge et sexe</i>	<i>33</i>
<i>II.3.3 Types d'activités économiques exercées.....</i>	<i>34</i>
CHAPITRE III : PROFIL DE LA PAUVRETE.....	37
III.1. DETERMINATION DU SEUIL ET DE L'INCIDENCE DE LA PAUVRETE.....	37
<i>III.1.1 Procédures et hypothèses de calcul du seuil de pauvreté</i>	<i>37</i>
<i>III.1.2. Seuil de pauvreté dans les localités étudiées.....</i>	<i>38</i>
<i>III.1.3. incidence de la pauvreté selon l'aire géographique</i>	<i>39</i>
III.1.3.1- Les ménages vulnérables (très pauvres).....	41
III.1.3.2- Les ménages touchés (pauvres).....	41
III.2: LES FIGURES DE LA PAUVRETE	41
<i>III.2.1 Comportement alimentaire.....</i>	<i>41</i>
III.2.1.1. Nombre de repas par jour de chef de ménage	41
III.2.1.2. Nombre de repas par jour des enfants de moins de 10 ans.....	42
III.2.1.3. Nombre de repas par jour chez les autres adultes	43
III.2.1.4. Les Réserves d'aliments.....	44
<i>III.3.2- Composition des repas.....</i>	<i>47</i>

III.3.3- Constitution des réserves alimentaires	47
III.1.4. Les Réserves d'aliments.....	48
III.2.2 Recours thérapeutiques.....	50
III.2.3. Habillement.....	52
III.2.4- Statut dans le logement.....	54
III.2.5- Type d'habitation	55
III.2.6- Confort de vie	56
III.2.7 Qualité du lieu d'aisance.....	56
III.2.8 Accès à l'eau potable.....	56
III.2.9 Energie utilisée	56
III.2.9.1 Energie utilisée pour la cuisine	56
III.2.9.2.Energie utilisée pour l'éclairage	56
III.2.10- Scolarisation des enfants	56
III.2.11. Les enfants de la rue	56
CHAPITRE IV : CAUSES ET DETERMINANTS DE LA PAUVRETE	56
IV.1 CAUSES ET FACTEURS CONTEXTUELS	56
IV.1.1 Causes structurelles	56
IV.1.1.1 Situation démographique.....	56
IV.1.1.2 Absence de politique de population.....	56
IV.1.1.3 Structures et gestion de l'économie	56
IV.1.1.4 Répartition des richesses nationales	56
IV.1.1.5 Etat des infrastructures de communication	56
IV.1.1.6 Offre des services sociaux	56
IV.1.2 Facteurs d'aggravation.....	56
IV.1.2.1 Endémies et épidémies	56
IV.1.2.2 Environnement culturel	56
IV.1.2.3 Troubles socio-politiques	56
IV.1.2.4 Tendances actuelles du commerce international.....	56
IV.1.2.5 Mesures des programmes d'ajustement structurel	56
IV.1.2.6 Dévaluation du FCFA.....	56
IV.2- EFFETS DES CARACTERISTIQUES SOCIO-DEMOGRAPHIQUES.....	56
IV.2.1- Selon la strate de résidence	56
IV.2.2. Incidence de la pauvreté selon le sexe du chef de ménage.....	56
IV.2.3- Selon l'âge.....	56
IV.2.4- Selon l'instruction	56
IV.2.5- Selon la situation professionnelle	56
IV.2.6- Selon la source de revenu principal.....	56
IV.2.7- Selon la situation familiale	56
IV.2.7.1- Selon l'état matrimonial.....	56
IV.2.7.2- La taille du ménage.....	56
IV.2.7.3- Selon la situation familiale.....	56
IV.3. DIMENSIONS CULTURELLES DE LA PAUVRETE	56
IV.3.1 Culture de pauvreté.....	56
IV.3.2 Contenu du discours sur la pauvreté.....	56
IV.3.3 Images de la pauvreté	56
IV.3.3.1 Accès à la terre	56
IV.3.3.2 Représentations de la force de travail	56
IV.3.3.3 Logiques de comportement antisocial	56
IV.3.3.4 Représentation du pouvoir magico-religieux	56
IV.3.3.5 Représentations des recours thérapeutiques.....	56
IV.3.3.6 Sorcellerie.....	56
CHAPITRE V : EFFORTS D'ATTENUATION DE LA PAUVRETE	56
V.1 EFFORTS DU GOUVERNEMENT A TRAVERS LES DIFFERENTES POLITIQUES MISES EN OEUVRE	56
V.1.1 Enoncé du Programme d'Actions Sociales d'Urgence.....	56
V.1.2 Cynisme du Gouvernement.....	56
V.2 STRATEGIES AU NIVEAU DES COLLECTIVITES LOCALES	56
V.3 STRATEGIES ENDOGENES DE RESISTANCE.....	56
V.3.1- Exercice des activités secondaires (emplois parallèles)	56
V.3.5 Migrations	56
V.3.6 Réseaux de solidarité.....	56

V.3.6.1- Participation aux réseaux de solidarité	56
V.3.6.2- Les types d'associations	56
V.3.6.3- l'aide reçue.....	56
V.3.6.4. Nature dernière aide	56
V.3.7 Encadrement financier	56
CHAPITRE VI : STRATEGIES ALTERNATIVES DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE.....	56
VI.1 STRATEGIES AU NIVEAU DE L'ETAT	56
<i>VI.1.1 Stratégies liées aux réformes des politiques.....</i>	<i>56</i>
VI.1.1.1 Réforme de l'Etat	56
VI.1.1.2 Décentralisation.....	56
VI.1.1.3 Gouvernance.....	56
VI.1.1.4 Privatisation.....	56
VI.1.1.5 Approche par une politique de population.....	56
VI.1.1.6 Intégration de la migration internationale à la stratégie du développement.....	56
VI.1.1.7 Promotion des ressources humaines	56
VI.1.1.8 Protection et préservation des ressources non renouvelables.....	56
<i>VI.1.2 Stratégies liées à la création des richesses</i>	<i>56</i>
VI.1.2.1 Création des emplois productifs	56
VI.1.2.2 Promotion de l'agriculture.....	56
VI.1.2.3 Amélioration des infrastructures de communication	56
VI.1.2.4 Diversification de l'économie.....	56
<i>VI.1.4 Stratégies liées à l'amélioration des conditions de vie.....</i>	<i>56</i>
VI.1.4.1 Service de santé,.....	56
VI.1.4.2 Alimentation en eau potable	56
VI.1.4.3 Habitat	56
VI.2 STRATEGIES DANS LA SPHERE DES PAUVRES	56
<i>VI.2.1 Enoncé des axes stratégiques</i>	<i>56</i>
<i>VI.2.2 Promotion du secteur informel.....</i>	<i>56</i>
<i>VI.2.3 Organisation des secteurs de la sphère économique des pauvres.....</i>	<i>56</i>
VI.2.3.1 L'agro-alimentaire.....	56
VI.2.3.2 Le commerce	56
VI.2.3.3 L'artisanat	56
<i>VI.2.4 Information, Education, Communication (IEC).....</i>	<i>56</i>
CONCLUSION	56
POSTFACE	56
BIBLIOGRAPHIE.....	56

AVANT-PROPOS

J'ai passé près d'un champ d'un paresseux, et près de la vigne d'un homme dépourvu de sens, et voici, les épines y croissaient partout, Les ronces en couvraient la face, et le mur de pierres était écroulé.

J'ai regardé attentivement, et j'ai tiré instruction de ce que j'ai vu. Un peu de sommeil, un peu d'assoupissement, un peu croiser les mains pour dormir !...

Et la pauvreté te surprendra, comme un rôdeur, et la disette, comme un homme en armes.

(Sainte Bible: Proverbes 24 : 30-34)

Durant les quarante années d'indépendance, les Etats africains ont développé des actions sociales sectorielles dans des domaines aussi divers que la santé, le logement ou les équipements sociaux collectifs. Ces actions ont été entreprises soit dans le cadre de ministères spécifiques, soit dans celui de directions centrales. Toutefois, ces actions n'ont pas été inscrites dans des cadres cohérents et systématiques. Il ne s'est pas agi de politiques en tant que telles, car il n'y avait ni cohérence programmatique, ni cohérence institutionnelle.

Le contexte politique, social et économique des Etats africains durant cette période a facilité, sans nul doute cet état de fait . Ce contexte se caractérisait, en particulier, par une paupérisation et une marginalisation de plus en plus accrues, un faible niveau de ressources humaines et une absence totale de libertés civiles et politiques.

Les modèles de développement déployés, fondés sur le paradigme de la prééminence de l'économie, voire son inéluctabilité, et ayant laissé très peu de place à l'homme et au social supposés improductifs, ont tous échoué.

Au contraire, ces modèles ont provoqué la dégradation de la situation sociale des larges couches de populations, aussi bien dans les villes que dans les campagnes. Cette situation a été amplifiée par le boom démographique. L'explosion urbaine qui en a découlé s'est traduite par la rareté de logements, des conditions d'hygiène et de santé précaires et l'impossibilité, pour les Etats, d'assurer l'éducation des générations montantes.

La spirale de l'endettement a conduit les gouvernements à engager, au début des années 80, des paradigmes d'ajustement structurel, achevant d'aggraver la situation sociale dans ces Etats. Ceci a eu pour effet d'exacerber les mécontentements et de générer de multiples revendications sociales aussi bien économiques que politiques sur tout le continent.

De nos jours on observe une évolution dans ce développement , à un triple plan :

- D'abord, on assiste à un certain changement du paradigme dans l'analyse du développement. On reconnaît désormais aux politiques sociales un rôle économique en même temps qu'elles doivent contribuer à arrêter le processus de paupérisation et de marginalisation de groupes sociaux de plus en plus importants.
- Ensuite, un phénomène nouveau, généré par le processus de démocratisation en cours en Afrique. Il s'opère progressivement une décentralisation des sources de l'action sociale. Des entités qui, jusque là, étaient inexistantes ou en marge, se sont mises à développer des actions sociales, c'est le cas des communes, des communautés de base, des ONG, et des mouvements associatifs.

- Enfin, une dimension nouvelle de la pratique des politiques sociales a émergé. Il s'agit de la privatisation, c'est-à-dire, la prise en charge par le secteur privé d'actions en vue de la satisfaction de certains besoins sociaux.

Pour tout dire, la situation sociale actuelle de l'Afrique invite à une réorientation de l'approche du développement qui devrait en intégrer à la fois la sphère macro et micro, mais aussi les aspects humains et sociaux. Cette approche devra veiller au caractère porteur et cohérent des mesures et actions à envisager dans une vision holistique et systémique.

La mise en place du Réseau de Recherches sur les Politiques Sociales en Afrique de l'Ouest et du Centre (RPSA/OC) a été rendue nécessaire par l'absence d'un cadre cohérent de mesures et d'actions, en vue d'un développement humain durable et harmonieux. Il a été créé à la suite du séminaire organisé à Saly Portudal (Sénégal) en Janvier 1994 par le Centre de Recherches pour le Développement International (CRDI-Canada), sur la problématique des politiques sociales en Afrique de l'Ouest et du Centre. Le Réseau qui regroupe huit pays : Burkina Faso, Cameroun, Congo, Côte-d'Ivoire, Guinée, Ghana, Mali et Sénégal, est un cadre de concertation entre les décideurs, les chercheurs, les organisations non gouvernementales et tous les opérateurs de développement. Le Réseau est aussi un lieu d'expertise et de recherches prospectives pour éclairer, en toute connaissance de cause, les décisions en matière de politiques sociales.

L'un des défis à relever est l'intégration des politiques sociales et leurs liens avec les politiques économiques de manière à mettre en place un processus de développement harmonieux et cohérent qui prenne en compte les besoins et les priorités des populations. Ceci suppose la compréhension de la part des décideurs et planificateurs du concept de politiques sociales, voire de développement humain qui met l'accent sur l'homme et non sur les institutions.

Les politiques sociales sont le fruit des mécanismes et mesures politiques conçus, planifiés et mis en application pour répondre aux besoins fondamentaux de l'être humain. Elles découlent des décisions nationales et locales et visent un développement harmonieux plus efficace des ressources humaines en vue des changements d'ordre social et économique.

Comprises comme des actions conçues et réalisées par l'Etat, ou avec l'appui de l'Etat pour atteindre le développement humain, les politiques sociales comprennent typiquement les activités qui cherchent à promouvoir la survie humaine, le développement de la petite enfance, la nutrition, l'éducation intégrale, les capacités de compréhension, le développement de la famille, la prévention, les problèmes de santé, la sécurité sociale, la participation sociale. Ces activités sont différentes des services sociaux qui constituent les instruments des politiques sociales.

Celles-ci en effet s'intéressent d'une part, aux secteurs d'activités sociales comme l'éducation, la santé, la formation, l'environnement, le logement, les populations, les femmes, l'urbanisation, la nutrition, etc.. et, d'autre part, aux mécanismes de formulation, de programmation, de planification, d'exécution et d'évaluation des programmes de développement économique et social.

Les recherches en matière de politiques sociales procèdent de l'approche globale et interdisciplinaire. Cette approche ne permet malheureusement pas de déterminer le point d'entrée. Il n'y a pas d'outils méthodologiques qui permettent de sérier telle variable par rapport à telle autre. Il faut penser globalement pour agir de façon sectorielle. Dans ce processus d'apprentissage de la démarche et de la méthode des recherches sur les politiques sociales,

l'équipe du Congo, a eu comme point d'entrée, le thème portant sur : « *les alternatives stratégiques de la lutte contre la pauvreté* ».

La première du genre sur la pauvreté au Congo, cette recherche a le mérite de fournir des données quantitatives sur le profil de la pauvreté notamment sa mesure et son incidence sur les conditions de vie des ménages, tant en milieu urbain qu'en milieu rural. En outre, elle dégage la dimension culturelle de la pauvreté.

L'équipe de recherche exprime sa profonde gratitude au Centre de Recherches pour le Développement International (CRDI-Canada) pour lui avoir permis, par sa contribution financière (projet n° 94-0410), de réaliser cette étude.

L'équipe remercie aussi toutes les personnes qui ont efficacement contribué à sa réalisation ; il s'agit notamment de toutes ces femmes et tous ces hommes qui ont livré leur misère et leurs angoisses.

RESUME

La communauté internationale et tous les Gouvernements sont de plus en plus préoccupés par la crise internationale qui a plongé plus d'un milliard de personnes dans des conditions déplorables de pauvreté allant, dans certains pays, jusqu'à la misère.

Le Congo qui, il y a quelques années, était compté parmi les pays à revenu intermédiaire n'échappe pas à ce triste phénomène.

Jusqu'à une date récente, la pauvreté n'était pas décriée au Congo, la plus grande majorité des salariés congolais étant des fonctionnaires. Ceux-ci s'étaient installés dans une espèce de confort que leur assurait le statut de la fonction publique notamment avec la garantie de l'emploi et la régularité des salaires. Mais la crise sociale qui est apparue après la dévaluation du FCFA, suivi de la réduction des dépenses publiques et plus particulièrement la réduction de 30% des salaires des fonctionnaires aggravée par le retard dans leur paiement, est venue révéler ce phénomène.

Cependant aucune indication précise ne permettait de renseigner ni sur sa nature ni sur son ampleur. Aussi, afin de mieux cerner cette pauvreté, la présente étude a-t-elle été commanditée par les participants au Forum national sur les recherches en politiques sociales, menée grâce à l'appui catalytique du Centre de Recherches pour le Développement International (CRDI Canada) qui a fourni la subvention financière. Le Gouvernement de la République a par la suite adopté dans son programme d'actions, la lutte contre la pauvreté comme action prioritaire.

L'étude a été conduite selon une approche quantitative au moyen d'un questionnaire normatif et une approche qualitative avec un guide d'entretien comme support de collecte de données afin de : (i) décrire le phénomène dans le contexte du Congo, (ii) analyser les politiques et les stratégies proposées au niveau de l'Etat et des collectivités décentralisées et au niveau individuel et (iii) enfin suggérer des pistes d'action.

Les enquêtes ont été réalisées en Janvier - Février 1997 auprès de 1.300 ménages en zone urbaine (Brazzaville) et en zone rurale (Mouyondzi, Lékana et Vinza). Des réunions de groupes ont été tenues avec les responsables des collectivités décentralisées, les jeunes et les femmes et autres personnes clés (sages, autorités religieuses, dignitaires, etc.)

Au terme de cette étude, il ressort que la pauvreté est un phénomène réel et bien installé au Congo avec une ampleur considérable. Le seuil de pauvreté est estimé à 30.926 FCFA par personne et par mois à Brazzaville. C'est le niveau minimum de revenu, pour une personne vivant à Brazzaville, à avoir pour couvrir ses besoins les plus élémentaires. Ce niveau ne lui offre aucune possibilité d'épargne et donc pas de possibilité d'investissement.

Ce seuil, d'une part augmente proportionnellement avec la taille du ménage et, d'autre part varie en fonction de la zone agro-écologique. Ainsi, plus bas en milieu rural, il est estimé à 14.592 FCFA par personne et par mois à Mouyondzi, à 13.793 FCFA à Vinza et à 12.203 FCFA à Lékana. Cette disparité du seuil de pauvreté montre bien la complexité du phénomène qui ne peut s'expliquer par le simple fait du revenu ; la pauvreté embrasse bien d'autres aspects qui intègrent la dimension culturelle.

En effet, l'appréhension de la pauvreté et par induction celle de la richesse, tout en reposant sur le critère revenu monétaire, est aussi bien déterminé par de critères culturels variables d'un individu ou d'un groupe social à un autre, au nombre desquels ont été cités : la propriété foncière, le nombre d'épouses et d'enfants, le nombre et l'étendue des champs, les biens possédés, le pouvoir magico-religieux, le genre, etc..

Quoiqu'il en soit, cette pauvreté a une conséquence néfaste notamment sur la scolarisation des enfants dont le taux est tombé de près de 100% à environ 50% pour la tranche d'âge comprise entre 6 et 16 ans, avec pour corollaire leur entrée précoce, dès l'âge de 10 ans, dans la vie active. Dans les communes urbaines en particulier, nombre de ces enfants non scolarisés se retrouvent dans la rue qui devient leur espace de vie, de travail et de prostitution à la fois.

Les femmes sont aussi une catégorie très touchée par la pauvreté, particulièrement en zone rurale où elles ne peuvent hériter du bien terre qui constitue le critère fondamental de l'accès à la richesse.

De façon générale, cette situation limite les capacités d'alimentation, le confort des ménages astreints à mener une vie qualitativement précaire.

L'absence de politique de population, la structure et la gestion de l'économie, le mauvais état des infrastructures de communication, l'offre des services sociaux, l'environnement culturel, les troubles socio-politiques, les programmes d'ajustement structurel, la dévaluation du FCFA sont, avec les facteurs liés à l'imaginaire, notamment la culture de la pauvreté autant de déterminants et de causes qui rendent compte de la pauvreté au Congo.

Des efforts ont été entrepris par les pouvoirs publics à travers différents programmes et plans. Mais, les faiblesses de leur mise en oeuvre notamment les problèmes de mal gouvernement et de mauvaise gestion n'ont pas pu atténuer la pauvreté. Face à ce dénouement, les individus entreprennent ça et là des initiatives pour tenter de survivre. Ces stratégies endogènes de résistance amènent les travailleurs, et plus particulièrement les fonctionnaires à recourir à des emplois parallèles; ce qui affecte la productivité du travail dans le secteur public. Les réseaux de solidarité interpersonnelle interviennent aussi comme des filets et des amortisseurs sociaux permettant de résister aux agressions de la pauvreté.

La pauvreté au Congo, pays doté de nombreuses ressources naturelles et de potentialités en ressources humaines, n'est pas une fatalité. Des possibilités existent pour sortir ce pays de cette situation. Cela relève de l'engagement des pouvoirs publics à prendre des mesures volontaristes en faveur de la croissance capable d'induire la réduction de la pauvreté. Les investissements dans la sphère économique des pauvres, le soutien des stratégies souterraines des acteurs sociaux, les actions au bénéfice de la réhabilitation des infrastructures de communication, de la baisse du coût de la vie, de la création des richesses et des réformes des politiques sociales s'inscrivent dans les perspectives stratégiques de la lutte contre la pauvreté au Congo.

INTRODUCTION

Plus d'un milliard de personnes dans le monde vivent aujourd'hui dans des conditions inacceptables de pauvreté, principalement dans les pays en développement. La pauvreté est un problème complexe, à multiples aspects, dont il faut chercher l'origine à plusieurs niveaux (individuel, collectif, national et international).

La pauvreté au plan économique est une situation de dénuement matériel. Le pauvre est celui qui n'a pas accès à un certain nombre de biens et services jugés vitaux par rapport à la norme sociale. Le dénuement se traduit généralement par un revenu monétaire qui reste inférieur à ce que l'on considère comme le seuil de pauvreté.

Jusqu'à une date assez récente, la pauvreté n'était pas décriée au Congo. La plus grande partie des salariés congolais, étant des fonctionnaires, s'était installée dans une espèce de sécurité que leur conférait le statut de la fonction publique. La crise sociale qui est apparue avec la réduction des salaires des fonctionnaires de 30%, des retards de paiement de ces salaires et aggravée avec la dévaluation du FCFA est venue révéler ce phénomène.

Cependant si on peut admettre que le phénomène de la pauvreté est manifeste au Congo, il reste à le cerner. Dans le contexte congolais, en effet, on ne connaît pas réellement, c'est-à-dire scientifiquement ni le niveau, ni le comportement, ni encore la manifestation de la pauvreté. Qui est pauvre ? Comment le devient-on ? Quelles sont les prédispositions à la pauvreté ? Quelle est l'incidence de la pauvreté au Congo selon le genre, selon le niveau d'instruction scolaire, selon les zones agro-écologiques ? Quelles sont les stratégies de lutte ou de survie développées par les populations et quelles sont les stratégies d'ensemble à promouvoir au niveau collectif, national ou de la gouvernance à la base ?

Cette présente étude voudrait combler cette importante lacune en offrant au Gouvernement, aux pouvoirs publics locaux, à tous les acteurs socio-économiques des données sur le profil de la pauvreté et des éléments sur les stratégies compatibles avec la situation du Congo. Pour ce faire, il s'agit de faire coïncider l'agenda de cette recherche avec celui du Gouvernement.

Ce rapport livre les résultats des recherches entreprises au Congo entre juillet 1995 et octobre 1997 dans le cadre du Réseau de Recherches sur les Politiques Sociales en Afrique de l'Ouest et du Centre.

Le rapport comprend quatre parties :

La première partie présente la problématique et les orientations méthodologiques de l'étude ;

La deuxième partie traite des caractéristiques de la population étudiée ainsi que du profil et des paysages de la pauvreté au Congo ;

La troisième partie analyse les causes et les déterminants de la pauvreté dans le contexte du Congo ;

Enfin la dernière partie suggère les stratégies de la lutte contre la pauvreté au Congo.

PREMIERE PARTIE

CONTEXTE DE L'ETUDE

CHAPITRE I : PRESENTATION DE L'ETUDE

I.1 CONTEXTE GENERAL

I.1.1 Contexte doctrinal de base

La pauvreté est un phénomène séculaire au monde. Elle est à la fois cause et conséquence de la dégradation du milieu naturel et de la cohésion sociale. De tout temps, il existe des liens étroits entre pauvreté, croissance rapide de la population et développement. L'état de pauvreté amène l'homme à consommer ses ressources naturelles sans se soucier de leur reproductibilité. En Afrique, on assiste de plus en plus à la désertification et à la sécheresse qui s'accompagnent de déficit alimentaire. Sridath Ramphal écrit : « *Les gens démunis finissent souvent par saccager leur environnement non pas par ignorance, mais parce qu'ils doivent survivre... Dans un contexte de survie à court terme, chaque décision est rationnelle ; c'est à long terme, dans un contexte global que les effets en sont désastreux* » ..*La pauvreté est à la fois cause et conséquence de la dégradation du milieu naturel* (Herbert-Copley et Rath . ; 1993 : 3).

Dès les premiers stades de l'organisation sociale et politique de la vie humaine, des inégalités biologiques se révèlent entre les catégories des hommes dans l'accès aux facteurs de bien-être. Ces inégalités s'expliquent par l'inégale répartition naturelle des facultés intellectuelles, ainsi que des capacités physiques et biologiques au sein de la population humaine.

La pauvreté dans ces premiers moments de l'existence humaine est essentiellement d'origine biologique ; car les moins intelligents, les handicapés physiques, les plus jeunes et les plus vieux traînent des incapacités naturelles à assurer par eux-mêmes leur propre survie.

La pauvreté sociale ou culturelle est ainsi née de la compétition pour la survie entre les hommes. Cette compétition a engendré une hiérarchisation des droits sociaux et politiques dans l'accès aux ressources qui sont nécessaires au bien être humain.

Le développement s'entend en effet comme un processus dynamique par lequel l'homme se rend maître des ressources qu'il transforme pour créer des richesses afin de satisfaire ses besoins fondamentaux.

La pauvreté, quant à elle, peut être définie comme étant l'absence de satisfaction totale des besoins vitaux pour la survie.

D'une manière générale, on mesure la pauvreté par le revenu ou les dépenses qui suffisent à maintenir un niveau de vie réduit au strict minimum. La Banque Mondiale a fixé le seuil de pauvreté à 370 dollars par an ; toute personne dont le revenu est inférieur à ce seuil est classée parmi les pauvres.

Mais la pauvreté se définit aussi en combinaison ou individuellement, à partir des indicateurs nutritionnels, démographiques(dont l'espérance de vie), socio-sanitaire (accès à l'eau potable et aux moyens d'assainissement, situation épidémiologique, etc..), culturelles (alphabétisation, etc..) et autres liés à la condition humaine.

I.1.2 Contexte contemporain

I.1.2.1 Nouvel ordre socio-économique international

Le clivage entre les pauvres et les riches est actuellement vécu, sur le plan collectif, en termes d'une part, de pays riches et, d'autre part, de pays pauvres qui constituent la périphérie. Les pays du centre (ou pays riches) possèdent le capital (technique et financier) grâce auquel ils déterminent les économies des pays périphériques. En effet, l'aide au développement fournie par les organismes internationaux (telle que la Banque Mondiale) et les États occidentaux au Tiers-monde concerne surtout l'«aide financière et technique» (Knoop, 1970 :40). Ainsi, en 1966 les pays développés capitalistes ont fourni, dans le cadre de l'investissement privé direct, 28.467 millions de dollars au Tiers-monde (Jalée 1971). Cet état de chose a fini par créer une situation de dépendance financière et technique, voire alimentaire des pays de la périphérie vis-à-vis des pays développés capitalistes.

L'Afrique qui compte parmi les continents pauvres présente, depuis, sinon un peu avant la fin de la colonisation, une situation socio-économique précaire comme le reste des continents en développement (Asie, Amérique latine).

Sa situation de « dépendance économique directe »¹ représente déjà 17,27 % de l'ensemble des capitaux privés cumulés des pays développés capitalistes investis dans le Tiers-monde à la fin de 1966. Cette situation s'est poursuivie jusque dans les années 1990, où la dette de l'Afrique noire en particulier vis-à-vis des pays capitalistes s'est accumulée pour atteindre 150 milliards de dollars (Beaufort, 1990).

I.1.2.1 Contexte interne africain

Au plan interne, la situation de dépendance économique se manifeste par une paupérisation de plus en plus inquiétante des populations. Cette paupérisation est due, d'une part aux effets conjugués d'une croissance démographique très accélérée et, d'autre part, aux échecs des modèles de développement mis en place. Ainsi, entre 1985 et 1990, le taux d'accroissement annuel moyen de la population en Afrique est de 2,99 % contre 0,54 % dans les régions développées (Sala-Diakanda 1992). Avec ce taux d'accroissement, la population africaine doublerait dans les 24 ans. Elle atteindrait ainsi, en l'an 2010, environ 1,157 milliards d'habitants, soit près de 16 % de la population mondiale. L'explosion démographique en Afrique pose de nombreux problèmes d'ordre social dans les domaines de la santé, de l'éducation, de l'emploi, etc. Sala-Diakanda, parlant du continent africain, écrit que en effet celui-ci, « particulièrement dans sa partie sub-saharienne, est une des régions du monde où les besoins fondamentaux de la population défavorisée sur le plan de l'alphabétisation par exemple, le sont également, notamment en matière d'espérance de vie, de mortalité infantile, de nutrition, de santé, de production alimentaire, d'emploi et de revenu ». Cette situation a persisté et persiste encore en dépit de nombreux programmes et plans de développement mis en oeuvre. La mise en place récente des programmes de stabilisation et d'ajustement structurel, après plus d'une décennie, n'a pas permis non plus d'améliorer cette situation. Bien au contraire, elle s'est aggravée.

¹ Entendre par "dépendance économique directe" la "situation dans laquelle les positions-clés économiques, ainsi que les branches industrielles les plus importantes, sont entre les mains ou contrôlés par le capital monopoliste étranger". Cf Tamas Szentes; *The political economy of underdevelopment*; Budapest; Akadémiai Kiadó; 1966; p 166.

1.1.2.3 Contexte congolais

L'échec des programmes de développement socio-économique mis en oeuvre en Afrique n'est pas seulement dû au défaut de « ..justesse des politiques économiques qui détermine le résultat des activités visant à résoudre les problèmes critiques de développement au niveau national ». Il serait aussi tributaire de la « structure politique (...) des intérêts et allégeances acquis des élites au pouvoir » (Ayassou ., 1985 :7).

La prise de conscience sur cette évidence, a conduit à l'adoption par de nombreux pays africains dont le Congo, des systèmes politiques dits de démocratie pluraliste qui prônent le retour à un libéralisme sur les plans économique, politique, communicationnel, etc.

Ces systèmes politiques seraient en effet favorables à une meilleure expression des libertés politiques et économiques à la base. Ils seraient de nature à instaurer une participation plus large des populations au processus de développement. Dans le cas du Congo, de nombreuses ONGs créées à la faveur du nouvel ordre politique, se préoccupent de plus en plus de la lutte contre la pauvreté, à travers les stratégies visant à juguler les nouveaux phénomènes sociaux pathologiques tel que le phénomène des « enfants de la rue ».

Au cours de cette dernière décennie (1987-1997) le contexte économique, social et politique du Congo, sous l'effet conjugué de plusieurs facteurs, s'est dégradé de manière significative.

En 1987, le bilan du plan quinquennal 1982-1986 de développement économique et social est lourdement négatif. Les actions supposées de développement ont entraîné le pays dans une faillite économique et financière catastrophique du fait du lourd endettement occasionné par le financement des grands travaux du plan et la gabegie dans la gestion des ressources financières générées par l'industrie pétrolière, alors en pleine expansion.

Pour essayer de limiter les dégâts et sortir le pays de cette situation, le Gouvernement , avec le concours des institutions financières internationales, s'engage dans des politiques d'ajustement structurel afin de redresser les équilibres macro-économiques de l'économie.

Les programmes préconisent entre autres mesures de diminuer de manière significative les frais de fonctionnement de l'Etat. Ce qui se traduit particulièrement par la stabilisation de la masse salariale des agents de l'Etat. Dès 1989, les recrutements de nouveaux personnels à la fonction publique sont suspendus, et pour les agents en activité, le blocage des salaires est effectif (les avancements n'ont plus d'effet financier).

Ce marasme atteint aussi les autres secteurs économiques où on découvre plusieurs opérateurs en situation difficile du fait de l'endettement de l'Etat. Le remboursement de la dette intérieure de l'Etat vis à vis des opérateurs économiques contractée pendant l'exécution du plan quinquennal 1982-1986, est complètement gelé.

Des entreprises sont alors en faillite, les licenciements et les suppressions d'emploi sont le remède du secteur privé pour essayer de se sauvegarder.

En 1991, sous l'effet de la pression sociale fortement encadrée par les différents mouvements syndicaux, l'ensemble des travailleurs obtient une hausse générale des salaires. Ces augmentations de salaire, tout en faisant la joie des travailleurs, (car substantielles), sonnent le glas de l'économie congolaise qui s'effondre sous l'augmentation conséquente des coûts de production d'une part, et de l'inflation d'autre part.

Sur le plan socio-politique, la fin des années 80 est marquée par les secousses des grands changements qui s'opèrent à partir de l'Est. Le ``vent d'Est'' fait tomber tous les régimes socialistes et marxistes de la planète ; son apogée est alors la chute du mur de Berlin en novembre 1989. En 1990, le sommet France-Afrique de la Baule sonne le glas des dictatures africaines, quand le Président Français dit que désormais l'aide de la France au développement des pays partenaires est conditionnée par l'instauration de la démocratie et du multipartisme dans ces pays.

Au cours de la même année 1990, après onze ans de pouvoir sans partage, le pouvoir marxiste Congolais fait face à la montée des revendications syndicales, des églises et des divers acteurs de la vie politique jusque-là relégués à l'arrière-plan.

C'est dans ce contexte de grogne populaire que, cédant à la voix du peuple, le Président de la République autorise la tenue de la Conférence nationale qui obtient de se tenir en toute souveraineté, sans aucune ingérence du parti au pouvoir dans son organisation politique et de rendre exécutoires toutes les décisions prises par cette instance.

A son terme au bout de 4 mois de débat, la Conférence Nationale Souveraine permet une redistribution des cartes du jeu politique au Congo et ouvre la voix de la démocratisation. Le référendum de Mars 1992 fait adopter une nouvelle constitution.

En Août 1992, les élections présidentielles désignent démocratiquement le nouveau Président. Les élections législatives de Mai et Juin 1993 dotent le pays d'une nouvelle assemblée démocratiquement élue, expression de la diversité des opinions et des cultures que renferme le Congo.

Une page se tourne. Une nouvelle période d'espérance s'ouvre.

Mais ce qui aurait dû être une fête pour tous les âges, se transforme en un tableau noir. De Juin - Juillet 1993 à Juillet 1994, le Congo bascule dans la guerre civile. En 1994 - 1995, l'agitation scolaire vient s'ajouter aux malheurs des enfants et des femmes. Après deux ans de relative accalmie en 1995 et 1996, en Juin 1997, la guerre civile rejailit, plus dure et plus meurtrière qu'en 1993 - 1994.

1.1.2.4 Genre et pauvreté

Les transformations de l'économie mondiale modifient radicalement les données du développement social dans tous les pays. Une tendance marquante est l'appauvrissement des femmes. L'inégalité du partage du pouvoir économique entre les deux sexes a également contribué pour une large part à cet appauvrissement. Les femmes souffrent hors de toute proportion, elles représentent 70 % de la population frappée par la pauvreté, suivies des personnes âgées. La discrimination sexuelle au niveau de l'accès à l'école et au niveau des revenus, le poids des traditions etc.. sont autant de facteurs qui amènent la pauvreté à se féminiser (Bahuguna, 1995).

1.2 CADRE THEORIQUE

En dehors des conflits armés, les projecteurs de l'actualité sont braqués sur le Tiers-Monde. Toute l'expertise internationale est au chevet des pays en développement qui souffrent de la pauvreté. La littérature est de plus en plus abondante sur ce sujet tant il intéresse non seulement les pays du Sud mais aussi ceux du Nord.

Il est important de souligner d'entrée de jeu que la situation n'était pas toujours ainsi. Dominique David (Courrier n° 143, 1994) fait remarquer que "l'on ne naît pas pauvre, on le devient". Marshall Sahlins (Stone Age Economics, 1993) ajoute que la pauvreté est une invention de la civilisation. L'économie primitive, bien que sous-productive n'est pas une économie de misère mais une société d'abondance capable de satisfaire les besoins essentiels. Cette thèse est soutenue par bien d'autres auteurs comme Albert Thévoédjré (La pauvreté, richesse du peuple, 1978), Georges Corm (Le nouveau désordre économique mondial, 1993).

John Kenneth Galbraith (cité par le courrier, 1994 : Théorie de la pauvreté de masse) réfute cette thèse en disant que le pays riche tend vers un accroissement de son revenu alors que le pays pauvre tend vers un équilibre de la pauvreté. Il constate que les jugements de valeur et la science économique du monde riche réagissent par le mépris à la façon dont les pauvres s'accoutument de leur pauvreté.

Pour Marc Penouil, le thème de la pauvreté fait l'objet de plusieurs affirmations tranchées, tendant toujours à prévaloir sur les analyses sérieuses. Une vision journalistique des réalités, la recherche délibérée du sensationnel, une tendance à exhiber l'horrible ou l'émouvant, dominent la littérature sur la pauvreté (...). Il ne saurait être question de nier l'existence de la pauvreté par exemple dans les pays africains. Il est par contre malaisé de dire qui sont les pauvres en Afrique (...). La pauvreté est une notion relative qui ne prend corps que par rapport à un milieu humain, à des structures sociales et à des pratiques collectives. Parler de pauvreté sans référence à l'environnement dans lequel s'insèrent les individus est totalement vide de sens dans les sociétés africaines. L'analyse de la pauvreté, poursuit-il, ne peut cependant être menée à bien que si l'on précise au préalable à quel niveau l'étude sera conduite. Il est, en effet, possible de retenir trois niveaux différents pour poser le problème de la pauvreté. L'Afrique est tout d'abord le continent des pays « pauvres ». Mais quel sens donner au mot pauvreté appliqué à un ensemble national ? Il est ensuite possible de s'intéresser aux groupes sociaux « pauvres ». Il y aurait des catégories sociales qui réuniraient les pauvres du pays concerné : les chômeurs, les travailleurs informels, les petits paysans.

La pauvreté serait un phénomène social frappant des groupes homogènes. Enfin, il y a des individus « pauvres », des marginaux par rapport à la collectivité à laquelle ils appartiennent. Ces trois niveaux d'analyse de la pauvreté, conclut Marc Penouil, nous paraissent totalement inconciliables.

Quel sens peut-on donner aux mots « pays pauvres » ? La pauvreté peut être envisagée de deux points de vue différents, mais qui peuvent se compléter :

la pauvreté tient d'abord au faible niveau de production par tête, qui implique un faible niveau de vie moyen. Un pays est pauvre parce qu'il ne parvient pas à nourrir ses habitants, à leur fournir du travail, à couvrir les besoins essentiels. Les ressources de l'Etat ne lui permettent pas de financer la réalisation des infrastructures indispensables et de réaliser la constitution d'un

capital social minimum pour couvrir les besoins de base dans les domaines de la santé et de l'éducation ;

en un autre sens, la pauvreté peut être reliée à l'absence de ressources naturelles, donc à des potentialités de développement limitées : absence de richesses minières, conditions climatiques défavorables, sols fragiles, etc.

Ces deux conceptions sont très différentes. La première fait référence à une situation observable au niveau des résultats obtenus, mais qui peut s'expliquer par des causes diverses : politique économique inadaptée malgré la présence des ressources ; très forte densité de population ; conditions extérieures défavorables : guerres par exemple. La seconde conception fait référence à une situation de fait qui ne peut pas être corrigée en l'état des moyens disponibles et des connaissances technologiques. L'analyse de la pauvreté au niveau national connaît donc des limites.

Quelles sont les catégories sociales pauvres ? Dans le discours sur la pauvreté dans le tiers monde, on retient souvent trois grandes catégories de «pauvres» : les chômeurs, les artisans et petits commerçants informels, les petits paysans.

L'approche individuelle de la pauvreté n'est pas plus aisée que les précédentes, au contraire. La pauvreté individuelle renvoie à la question des besoins essentiels. La pauvreté individuelle est perçue d'abord comme une situation de marginalité. Le pauvre est alors celui qui n'a pas les moyens de faire ce que réalisent les autres membres du groupe ayant un statut voisin du sien. La pauvreté isole et, dans une certaine mesure, «désocialise» l'individu en le privant des comportements types du groupe en ce qui concerne les consommations et le genre de vie. Il est dès lors extrêmement difficile de dégager des critères précis d'une telle pauvreté et d'en avoir une connaissance chiffrée. La pauvreté individuelle, selon Marc Penouil, est donc une situation difficile à cerner. La multiplicité des revenus familiaux, la variabilité des règles concernant les apports de chacun à la subsistance de la communauté familiale, l'inégalité de certaines ressources, rendent difficile la perception du seuil de pauvreté. L'adjonction temporaire de petites activités complémentaires du mari ou de la femme, les apports de la famille ou l'aide de quelque « puissant » personnage peuvent permettre de surmonter des périodes difficiles et voiler la réalité profonde de certaines institutions. La complexité des relations sociales et des stratégies conduisant à la hiérarchisation sociale est telle que la conception de la pauvreté, purement économique, perd de sa signification. *La vraie pauvreté est alors la situation de la non intégration au groupe, d'absence de solidarités, d'exclusion de la vie traditionnelle.*

Cela explique que la pauvreté individuelle rurale est sans doute encore moins marquée que la pauvreté urbaine. La ville facilite les ruptures, relâche les liens sociaux, sans les éliminer, bien loin de là.

Quoi qu'il en soit, la pauvreté semble résulter de l'écart qui se creuse chaque jour davantage entre l'accroissement de la population et le niveau insuffisant de la production agricole pour satisfaire le besoin le plus fondamental qui est celui de se nourrir. Une personne ou une communauté qui n'arrive pas à se nourrir ne peut pas dégager un surplus pour créer des richesses.

Face à la situation engendrée par l'aggravation de la pauvreté ainsi définie du fait de la mise en oeuvre des programmes d'ajustement structurels, la Banque Mondiale a entrepris beaucoup d'études dans les pays pauvres pour en connaître le profil (E. Oti Boateng et coll. : un profil de

la pauvreté au Ghana, 1992 ; A. ; Maliki Bonfiglioli : l'agropastoralisme au Tchad, 1992 ; Benin toward a poverty alleviation strategy, 1994).

Les analyses critiques faites par ces études ont amené la Banque Mondiale et les autres institutions financières internationales à envisager la dimension humaine de l'ajustement ; la Banque Mondiale en particulier a entrepris des études spécifiques sur cet aspect, qui lui ont permis de proposer une méthodologie de mesure de la pauvreté (G. Delaine et coll. : *the social dimension of adjustment integrated survey : A survey to measure poverty and understand the effects of policy change on households*, 1992) ; Jean Luc Dubois et coll. (1989) ont aussi fait connaître une série méthodologique pour saisir les conditions de vie des ménages dans les pays en développement.

L'examen critique de l'expérience des programmes de lutte contre la pauvreté envisagés ou entrepris par la Banque Mondiale depuis les années 70 a, par ailleurs, permis de tirer de grandes leçons suivantes :

- 1- La stratégie de la Banque Mondiale comprend deux volets :
 - i* insister sur la croissance économique à forte intensité de main-d'oeuvre ;
 - ii* investir dans les ressources humaines.
- 2- Il est impératif de cibler minutieusement des ressources et les acheminer à ceux qui en ont besoin. Il faut élaborer des programmes précis, ciblés tels que les programmes d'alimentation en eau, en électricité, de lutte contre les grandes endémies, etc ;
- 3- La réduction de la pauvreté doit préserver l'environnement ;
- 4- Ralentir le rythme de croissance démographique ;
- 5- Souligner le rôle fondamental de la Banque ;
- 6- Favoriser la participation des pauvres de la conception à l'entretien des infrastructures en passant par la construction et l'exploitation ;
- 7- Insister sur la dimension économique de la gouvernance pour lutter contre la pauvreté. Définir les administrations centrales ou locales susceptibles de manager les politiques de lutte contre la pauvreté ;
- 8- Une meilleure connaissance de la pauvreté est nécessaire, elle accroît les chances de succès des stratégies ;
- 9- Renforcer le partenariat entre le Gouvernement, les ONGs, les bailleurs de fonds bilatéraux, Système des Nations-Unies, les institutions de Bretton-Woods et le secteur privé ;
- 10- Assurer le suivi des programmes avec rigueur. Le rythme de mise en oeuvre des mesures doit être régulier sinon accéléré et, en même temps les attentes doivent être réalistes.

Peter Lanjouw (*infrastructures et ascension sociales des pauvres*, 1995) démontre que l'amélioration des infrastructures est un élément clé de la lutte contre la pauvreté. Toutefois Lawrence Salmen (*à l'écoute des pauvres*, 1994) insiste sur les approches participatives qui permettent d'être à l'écoute des pauvres afin de mieux les associer dans les stratégies.

Le cadre théorique que constitue la pensée économique depuis la fin du moyen âge, pose aussi le problème de la création des richesses et, par induction, celui de la lutte contre la pauvreté.

Parmi les principaux courants économiques qui expliquent le processus de création des richesses, on peut citer :

le courant des mercantilistes qui stipulent le primat de l'Etat sur l'individu, et trouvent dans le commerce extérieur le seul moyen pour l'Etat d'accumuler les métaux précieux qui fondent sa richesse. Ce courant expansionniste est à l'origine de l'entreprise coloniale européenne dans de nombreuses contrées du monde.

la physiocratie qui repose sur l'idée que l'agriculture est la source essentielle de la richesse, idée, semble-t-il, encore actuelle de nos jours notamment dans le contexte des pays en développement dont le Congo.

les libéraux réagissant en partie par rapport aux idées des physiocrates introduisent une autre acception de la notion de richesse qui n'est, pour eux, autre que le travail. Mais le mode de production engendré par l'ensemble des idées ainsi produites, pose le problème des rapports de production et, en particulier, celui de la valorisation de la force de travail impliquant une répartition plus équitable de la croissance économique (ou de la production) entre propriétaires du capital et détenteurs de la force de travail.

les socialistes, dont Karl Marx, qui reconnaissent la valeur du travail dans le processus de création de la richesse, inscrivent justement le problème de la pauvreté et de la misère des populations dans le cadre général de la lutte des classes. La rigueur des rapports de production capitalistes crée des inégalités tranchées entre la classe des riches (les bourgeois, propriétaires des moyens de production) et celles des pauvres, simples détenteurs de la force de travail, en croissance exponentielle.

Mais la croissance accélérée de la population parmi les couches sociales des populations pauvres effraie de nombreux esprits défenseurs des acquis de la classe des riches. Parmi eux, Malthus prône un certain nombre de mesures urgentes (guerre, épidémie, limitation des naissances, etc.) pour lutter contre la croissance trop rapide de la population, qui est source de pauvreté et de misère.

Or de nombreux critiques néoclassiques et contemporains pensent que le problème de la pauvreté réside non seulement dans la distribution des richesses créées, mais aussi dans le niveau de technologie de la population ou de la société considérée. De tout ce débat théorique, il ressort qu'il est important de commencer par connaître les pauvres.

Les questions fondamentales que l'on doit se poser sont : Qui sont les pauvres ? Où sont-ils ? Comment devient-on pauvre ? Comment faire pour les accompagner dans les stratégies de lutte ?

I.3 JUSTIFICATION DU PROJET

L'humanité entière est aujourd'hui de plus en plus préoccupée par la nécessité d'élaborer des stratégies de développement qui permettent aux populations de satisfaire leurs besoins fondamentaux. Ce problème se complique lorsque l'on s'adresse aux pays africains au sud du Sahara qui sont aux prises avec la pauvreté.

Les programmes de développement qui ont été mis en oeuvre après les indépendances n'ont pas permis de modifier la structure économique pouvant favoriser la création des richesses par la transformation des ressources naturelles. Les activités économiques ne sont essentiellement limitées qu'à la transaction.

Les pouvoirs publics ne se sont pas du tout préoccupés à mettre en place des politiques cohérentes préparant les populations à se prendre en charge.

Le Congo compté, il y a quelques années comme pays à revenu satisfaisant, a sombré de façon vertigineuse dans une dégradation de la situation sociale de la population. Le pays a fini par s'engager dans un programme d'ajustement structurel qui ne laisse aucune place à une politique sociale. L'énoncé du Programme d'Action et de Relance Economique et Sociale (PARESO) adopté par le Gouvernement en 1993, ne laisse pas entrevoir des perspectives dans ce sens.

Le constat de cette situation a amené le Congo à adhérer aux conclusions de la réunion de Saly Portudal (Sénégal) en Janvier 1994 sur les politiques sociales et à intégrer l'initiative du Réseau de Recherche sur les Politiques Sociales en Afrique de l'Ouest et du Centre.

A l'issue de la réunion d'Abidjan (Côte d'Ivoire) en Juin 1995, il est apparu important de faire l'état des lieux au Congo et de circonscrire le champ d'action au cours de la première phase.

Une équipe multidisciplinaire et pluri-institutionnelle s'est mise en place ; elle a aussitôt commencé à explorer l'état de la question sur les politiques sociales, actions ou activités y afférentes au niveau des administrations publiques, des bailleurs de fonds et de la société civile au Congo. Ces investigations ont tout de suite révélé, même à un très haut niveau de décision du pays, l'absence d'une politique sociale. Les quelques activités entreprises relèvent plutôt des politiques d'actions sociales.

Pour déterminer le domaine prioritaire d'intervention, un Forum national sur les recherches en politiques sociales a été tenu le 22 Novembre 1995. Ce forum avait regroupé, en présence du Coordonnateur Régional du Réseau, les représentants des administrations publiques, des bailleurs de fonds et de la société civile. Les participants ont choisi sur les 4 thèmes présentés, celui de « la lutte contre la pauvreté », comme thème prioritaire de travail pour l'équipe du Congo.

En effet, le Gouvernement congolais est de plus en plus préoccupé par ce problème de la pauvreté. Celui-ci veut engager assez rapidement des actions en mettant l'accent sur la politique de l'emploi et les services de santé.

Malheureusement, ces actions ne sont pas soutenues par une étude préliminaire sur le profil de la pauvreté et les stratégie de lutte. L'action gouvernementale ne semble s'appuyer sur l'identification des secteurs porteurs de relance de la croissance après une période de stabilisation de la récession.

C'est ainsi que le Gouvernement est attentif à l'initiative qui se construit à partir du Réseau de Recherche sur les Politiques Sociales en Afrique de l'Ouest et du Centre (RPSA/OC). Une semaine après la tenue du forum, c'est-à-dire, le 30 Novembre 1995, le Conseil des Ministres a adopté parmi les priorités de l'action gouvernementale, « *la lutte contre la pauvreté pour assurer les coûts sociaux de l'ajustement structurel* » (sic). Un autre Conseil des Ministres a donné le mandat au Ministre de l'Education Nationale, de la Recherche Scientifique et de la Technologie, chargé de l'Enseignement Technique à signer le protocole d'accord entre le RPSA/OC et le Gouvernement.

I.4 OBJECTIFS DU PROJET

I.4.1 Objectif général

Ce projet s'attache à contribuer à la mise en oeuvre du Programme d'Actions Sociales d'Urgence (PASU) du Gouvernement essentiellement focalisé sur la lutte contre la pauvreté.

I.4.2 Objectifs spécifiques

1. Décrire le phénomène de la pauvreté dans le contexte du Congo ;
2. Analyser les politiques et les stratégies de lutte proposées au niveau de l'Etat et au niveau des collectivités décentralisées ;
3. Identifier les stratégies endogènes de résistance ou de survie au niveau individuel et/ou collectif ;
4. Dégager des scénarios à partir des stratégies de survie collectives et corporatistes.

I.5 METHODOLOGIE

I.5.1 Equipe de recherche

L'équipe de recherche est composée de chercheurs relevant de plusieurs disciplines et appartenant à diverses institutions de recherche et à l'Université.

• Doulou Victor ²	Agro-Nutritionniste	URSPA
• Babassana Hilaire	Economiste	CREP/FSE
• Mbanza Joseph	Economiste	CREP/FSE
• Raoul Matingou Emilienne	Géographe	CREP/FLSH
• Bitémo Michel	Statisticien Démographe	CRESSH
• Fila Bakabadio Jean François [†]	Psychologue	CRESSH
• Libali Benoît	Sociologue Démographe	URSPA
• NTary Calaffard Rose Asta	Anthropologue	FLSH
• Kouvouama Abel	Philosophe Anthropologue	LPC (FLSH)
• NGuembo Joseph	Géographe Aménageur	L'ESPACE (FLSH)

I.5.2 Cadre socio-économique des zones d'enquête

L'étude a été réalisée en milieu urbain particulièrement à Brazzaville et en milieu rural dans trois localités en l'occurrence Vinza, Lékana et Mouyondzi. Ces trois localités rurales ont été choisies en raison de la distance par rapport au grand centre de consommation qu'est la ville de Brazzaville et l'accessibilité géographique. Les limites financières, logistiques et temporelles ont limité l'étude à ces quelques localités. Elles ne donnent certes pas toute la physionomie de la situation économique, sociale et culturelle du pays, mais elles permettent de fournir quelques indications sur la manifestation du problème soumis à cette étude.

Au total, l'enquête s'est déroulée en janvier-février 1997 dans 26 zones, soit 14 zones urbaines à Brazzaville et 12 zones rurales. Etant donné qu'un enquêteur a été affecté à chaque zone d'enquête, l'opération de collecte des données a ainsi mobilisé :

- 14 enquêteurs pour Brazzaville,
- 6 enquêteurs pour Mouyondzi,
- 3 enquêteurs pour Lékana
- et 3 enquêteurs pour Vinza .

² Coordonnateur National du RPSA/OC-Congo, Chef du Projet

Il convient d'indiquer que le nombre de zone par localité a été retenu en fonction du poids démographique, et que les enquêtes se sont déroulées sous la supervision des chercheurs.

1.5.2.1 Brazzaville

Ville capitale de la République du Congo, Brazzaville est la Commune la plus peuplée du pays regroupant à elle seule près de 600.000 habitants environ en 1984 soit 40% de la population totale. Comme toutes les capitales, Brazzaville est une ville cosmopolite, où se retrouvent, sans compter les expatriés, toutes les ethnies du pays. Cependant, la ville est peuplée de façon majoritaire par les ressortissants du Pool, région qui du reste l'« emprisonne » dans son espace géographique.

Avec la nouvelle extension administrative, Brazzaville est passé de 80 km² en 1980 à 120 km² en 1985 répartis en 7 arrondissements.

Ville essentiellement administrative, l'activité économique est dominée par le salariat du secteur public.

Dans cette ville, le choix des zones d'enquête s'est fait de façon raisonnée dans chaque arrondissement. Nous y avons retenu en effet une zone nantie (du point de vue des infrastructures, du niveau social des habitants) et une zone moins nantie. Le tableau ci-après présente la situation générale des zones enquêtées à Brazzaville :

Arrondissements	Zones d'enquête
1- Makélékélé	<ul style="list-style-type: none"> • Fulbert Youlou • Tanaf-Kingouari
2- Baongo	<ul style="list-style-type: none"> • Dahomey • Tahiti
3- Poto-Poto	<ul style="list-style-type: none"> • Paul Kamba • Mbaka-Mbochis- Madoukou
4- Mougali	<ul style="list-style-type: none"> • Plateau des 15 ans, Moukondo • Mayama-Madoukou -Itoumbi
5- Ouenzé	<ul style="list-style-type: none"> • Koulounda-St Michel -Intendance • Poste-TEXACO-Ebina
6- Talangaï	<ul style="list-style-type: none"> • Cimetière Tsiémé • Simba Pelle-Petit chose
7- Mfilou	<ul style="list-style-type: none"> • Mairie-Marché • Moutabala

1.5.2.2 Mouyondzi

Le District de Mouyondzi est le plus grand de la région de la Bouenza. Étendu sur 4.900 km², Mouyondzi est le district le plus peuplé du Congo avec une population estimée à 64.000 habitants en 1984. Celle-ci est en grande majorité Béembé, mais on y trouve aussi d'autres ethnies notamment les Minkengué et les Téké. La localité Mouyondzi se situe à 256 km au Sud Est de Brazzaville.

Les activités agricoles sont les plus importantes dans le district. Cependant, il a un niveau de production artisanale assez intéressant. Le district détient le record de la production agricole au niveau national. Cette performance est due essentiellement à la conjugaison de trois facteurs notamment la fertilité du sol, le dynamisme de la population quant au travail de la terre et des techniques agricoles bien maîtrisées quoi que traditionnelles.

L'économie dans l'espace Béembé est très fortement « monétarisée ». La production est en général orientée vers les spéculations à haute valeur marchande pour satisfaire les marchés urbains. Cette situation explique le recul très net ou la quasi disparition de certaines cultures qui rentraient dans l'économie de subsistance (URSPA, 1993a : 18). Les principales cultures sont, par ordre d'importance : le manioc³, l'arachide, le maïs, le haricot et le plantain. L'élevage est la deuxième activité du district.

Le District de Mouyondzi a par ailleurs un très bon réseau de pistes régulièrement entretenu grâce à l'effort des commerçants qui comptent un important parc automobile, ce qui garantit la régularité de la commercialisation des produits agricoles. Tous ces éléments combinés justifient le niveau de richesse de la localité.

La sélection des zones d'enquête dans cette localité s'est faite sous les auspices du Secrétaire Général du District. Les zones retenues tenant compte de la dispersion spatiale de l'échantillon et de leur accessibilité géographique, correspondent aux zones de dénombrement du RGPH 96. Seul le critère différentiel lié à la structure ethnique n'a pu être intégré, le District de Mouyondzi, tel qu'il est découpé maintenant ne renfermant que les habitants du groupe Béembé. Sur la base de ces critères, les six (6) zones d'enquête retenues sont :

- Louboto-Mbounou 2 sur l'axe Mouyondzi-barrage hydroélectrique de Moukouloulou
- Nzabi-Kimpélé-Mouléké sur l'axe Kingoué
- Kintouari-Pandi Mamba-Kimpongui-Pandi sur l'axe Mouyondzi-Mangandza
- Quartier Kayes II (Songaméria), dans la partie sud de la Commune
- Quartier 31 Juillet dans la partie nord de la Commune

Quartiers Mouyondzi village et Tsangou dans la partie Ouest.

Les quartiers de la Commune ont été choisis, essentiellement en fonction de leur habitat et de la structure socio-professionnelle de la population. Les données collectées dans ces quartiers permettront toutefois aussi d'esquisser une analyse différentielle de la pauvreté au sein d'un même groupe ethnique.

1.5.2.3 Lékana

Le district de Lékana est quant à lui situé dans la région des Plateaux, au nord de Brazzaville. Il a une superficie de 5.300 km² et une population estimée à 14.059 habitant en 1984 dont 6.406 hommes et 7.653 femmes. Le district de Lékana est caractérisé par une unicité culturelle due au fait qu'il est exclusivement peuplé par l'ethnie Kukuya, un des sous-groupe de l'ethnie Téké. La localité Lékana se trouve à 416 km au Nord Est de Brazzaville.

Zone essentiellement agricole, le district de Lékana a cependant développé depuis longtemps d'autres activités comme l'élevage des petits ruminants et des porcins, la forge, le tissage etc..

Le district de Lékana est une zone à haute potentialité agricole, mais handicapé par l'éloignement des grands centres de consommation. Du point de vue commerciale, depuis la chute de la culture du tabac, l'arachide et le haricot se disputent la première place. Le manioc n'a pas de haute valeur marchande dans la localité.

Compte tenu de l'irrégularité des marchés due à la rareté du trafic des commerçants-transporteurs et à l'éloignement de Brazzaville, le commerce du district de Lékana est de plus en plus tourné vers le Gabon, pays limitrophe.

³ Le manioc est appelé *mercur* dans cette localité en raison de son poids et des revenus qu'il procure (URSPA a, 1993:20).

Les enquêtes ont été menées auprès des populations de Lékana Centre, des zones rurales de la Vallée et celles des plateaux.

Les critères de choix ont tenu compte de :

- zones de dénombrement du RGPH 96
- la répartition spatiale de la population selon les catégories socio-professionnelles dans Lékana Centre ;
- la situation géo-économique des localités rurales (Vallée et Plateaux)

Les trois (3) zones d'enquête étaient initialement les suivantes :

a) Lékana Centre :

- Quartiers I (quartier populaire)
- Quartiers III (Quartier moitié résidentiel, moitié populaire)

b) La Vallée peuplée par les Tékés Alima : Villages Akou et Ngambia, situés à 22 km de Lékana dans la partie nord du district.

- La zone rurale des Plateaux peuplés par les Koukouyas : Le village Nkoua, situé à 15 km à l'ouest de Lékana Centre ; puis, plus tard :
- les villages Ntchoumou situé à 10 km de Lékana Centre et
- Lagué, à 18 km de Lékana dans le sud

Ces deux derniers villages ont été choisis en remplacement du Village Ngambia qui n'a pu être enquêté, à cause des difficultés d'accès et d'ennuis techniques avec le véhicule de mission.

1.5.2.4 Vinza

Le district de Vinza est l'un des 12 districts de la Région du Pool. Il s'étend sur environ 6.000 km². En 1984, le district comptait 8.684 habitants dont 4.101 hommes et 4.583 femmes. Vinza est une mosaïque ethnique peuplée des Téké, Soundi, Pygmées et Minkengué. La localité de Vinza se trouve à 182 km au Nord Est de Brazzaville.

L'agriculture et la chasse sont les principales activités de la zone. Les cultures dominantes sont le manioc, le riz et l'arachide. L'élevage bovin y est très prospère. Mais la commercialisation des produits est le facteur limitant parce que, faute d'entretien de la route qui mène de Kindamba à Vinza, les commerçants-transporteurs n'y vont presque pas. Les paysans sont souvent obligés de parcourir 50 km à pied pour trouver un camion de transport.

La sélection des zones d'enquête a été faite en présence du chef de village, du Secrétaire Général du District, des chefs de quartier de Vinza et des enquêteurs.

Le choix de ces zones a tenu compte de :

- la dispersion spatiale de l'échantillon ;
- l'accessibilité géographique
- la structure ethnique des populations .

Les zones retenues correspondent aux zones de dénombrement tel que définies par le RGPH 96. Cet exercice a été facilité par le fait que les enquêteurs retenus par l'équipe sont ceux qui ont réalisé le RGPH 96. Ainsi donc, les zones retenues sont :

- Mpangala, situé à 25 km de Vinza sur l'axe Vinza Ndouo
- Nko II qui se trouve à 40 km de Vinza sur l'axe Vinza Kimba
- Vinza, qui est le chef lieu du District du même nom notamment dans les quartiers Vinza centre, Djouéké et Vinza village.

I.5.3 Sources des données

Les données qui sous-tendent cette étude ont été collectées au moyen des enquêtes de terrain dans les localités précitées. Ces enquêtes ont été combinées avec la recherche documentaire, qui a permis de recentrer la problématique de l'étude.

I.5.4 Méthodes d'investigation

Deux approches ont été utilisées pour l'analyse du phénomène étudié, à savoir l'approche quantitative et l'approche qualitative. L'approche quantitative, qui a eu pour base le questionnaire individuel à l'intention du chef de ménage, a permis de réaliser une analyse statistique des données, notamment en termes de nombres de citations, pourcentages ou proportions des modalités, sur les perceptions et les stratégies développées dans le cadre de la lutte contre la pauvreté. L'approche qualitative, réalisée grâce aux données des entretiens de groupe effectués auprès de certaines catégories de personnes, a permis de creuser la dimension culturelle de la pauvreté.

A. Enquêtes quantitatives

En ce qui concerne les enquêtes quantitatives, les personnes suivantes ont été concernées :

- les chefs de ménages
- et les membres du ménage

a) Dénombrement des ménages des zones d'enquête

Compte tenu du fait qu'il a été impossible de disposer d'un répertoire récent des ménages, les résultats du dernier recensement de la population et de l'habitat réalisé en Juillet 1996 n'étant pas disponibles, il a été procédé au dénombrement préalable des ménages en vue de la constitution d'une base de sondage dans chaque zone d'enquête. Afin de sélectionner les unités primaires (les ménages) avec un univers aussi représentatif que possible, l'effectif de la base de sondage à construire dans chaque zone a été fixé à 200 ménages et plus. A l'issue de cette première opération préparatoire, sur la base de la liste des ménages ainsi constituée dans chaque zone (base de sondage), il a été procédé à un tirage de 50 ménages avec probabilité proportionnelle, dans chaque zone d'enquête confiée à un seul enquêteur, ce qui donne un total de 1300 ménages enquêtés répartis comme il suit :

- 700 à Brazzaville ;
- 300 à Mouyondzi ;
- 150 à Lékana ;
- 150 à Vindza..

b) Recensement de la population des ménages de l'échantillon

Au sein des ménages ainsi sélectionnés, les populations recherchées ont été :

- les chefs de ménages, pour donner la composition des ménages à l'aide de la fiche de recensement des ménages

- les membres résidents du ménage pour la composition et la taille des ménages d'une part et, d'autre part ceux âgés de 6 à 30 ans, pour l'étude de l'histoire scolaire ;
- les membres résidents du ménage ayant des enfants vivant hors du ménage ; seuls ou à la charge effective de personnes tierces (son père, sa mère, sa tante, son frère, etc.) ont été enregistrés par le module des enfants hors-ménage.

c) Interview directe des chefs de ménage de l'échantillon

Les chefs des ménages ont été interviewés sur la qualité de la vie du ménage.

Il leur a été ainsi appliqué les outils ci-après :

- le cahier de zone d'enquête pour la constitution de la base de sondage
- la fiche ménage, pour le recensement de caractéristiques individuelles des membres des ménages retenus pour l'enquête
- le questionnaire individuel, qui leur a été spécifiquement destiné
- la fiche sur l'histoire scolaire des membres âgés de 6 à 30 ans
- la fiche des enfants hors ménages pour les membres ayant des enfants vivant hors du ménage

B. Enquêtes qualitatives

Pour compléter cette approche quantitative, l'approche qualitative a permis de collecter des informations portant sur les logiques des populations en rapport avec la pauvreté.

Les personnes retenues dans le cadre des enquêtes qualitatives l'ont été de façon raisonnable. Il s'agit notamment des personnes clés (chefs de villages/quartiers, dignitaires ayant une connaissance assez précise sur l'histoire de la localité, etc.). D'autres personnalités impliquées à ce niveau sont les sous-préfets, les secrétaires généraux de district, les présidents des conseils communal et de district, les responsables des associations et ONGs de développement locales, ainsi que ceux des confessions religieuses et certaines institutions gouvernementales (circonscriptions d'action sociale, etc.) représentées. Celles-ci ont été enquêtées systématiquement, en dépit de quelques déperditions dues au calendrier de travail aussi bien de l'équipe de recherche, que des personnes visées. Ces enquêtes ont été effectuées uniquement par les chercheurs eux-mêmes.

Les techniques ainsi que les outils du diagnostic participatif (*focus group*, recueil de proverbes, récits historiques, etc.) ont été combinés dans le cadre de ces enquêtes qualitatives. C'est essentiellement l'entretien semi-directif qui a été mis en oeuvre sur la base d'un guide d'entretien, qui permet au chercheur de ne pas perdre de vue l'essentiel des informations recherchées.

CHAPITRE II: CARACTERISTIQUES DE LA POPULATION

II.1 CARACTERISTIQUES DEMOGRAPHIQUES

II.1.1 Composition par sexe et âge

La population générale

Les résultats du tableau 1 suivant, portant sur la distribution par sexe et groupe d'âges de la population générale des ménages étudiés, montrent que les femmes sont numériquement plus importantes dans les localités d'enquête. Elles représentent, en effet, 52% du total de l'effectif des personnes recensées dans ces localités. C'est le même profil que révèlent pour l'ensemble du Congo les résultats du Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) de 1984. Toutefois leur proportion à Lékana est de 49,95%, relativement inférieure mais presque égale à celle des hommes.

T. 1 : Répartition et Structure de la population générale des ménages par sexe et groupe d'âges

	Brazzaville		Mouyondzi		Vinnza		Lékana	
	Eff,	%	Eff,	%	Eff,	%	Eff,	%
Hommes								
0-9 ans	493	13,22%	281	17,99%	69	13,56%	137	13,99%
10-19 ans	436	11,70%	204	13,06%	50	9,82%	118	12,05%
20-29 ans	352	9,44%	81	5,19%	32	6,29%	98	10,01%
30-39 ans	240	6,44%	65	4,16%	27	5,30%	62	6,33%
40-49 ans	133	3,57%	34	2,18%	20	3,93%	21	2,15%
50-59 ans	58	1,56%	32	2,05%	16	3,14%	31	3,17%
60 ans et +	61	1,64%	47	3,01%	26	5,11%	23	2,35%
Total	1773	47,56%	744	47,63%	240	47,15%	490	50,05%
Femmes								
0-9 ans	455	12,20%	243	15,56%	72	14,15%	137	13,99%
10-19 ans	488	13,09%	200	12,80%	55	10,81%	93	9,50%
20-29 ans	435	11,67%	126	8,07%	36	7,07%	103	10,52%
30-39 ans	276	7,40%	91	5,83%	28	5,50%	81	8,27%
40-49 ans	156	4,18%	49	3,14%	18	3,54%	42	4,29%
50-59 ans	83	2,23%	43	2,75%	24	4,72%	20	2,04%
60 ans et +	62	1,66%	66	4,23%	36	7,07%	13	1,33%
Total	1955	52,44%	818	52,37%	269	52,85%	489	49,95%
Hommes+Femmes								
0-9 ans	948	25,43%	524	33,55%	141	27,70%	274	27,99%
10-19 ans	924	24,79%	404	25,86%	105	20,63%	211	21,55%
20-29 ans	787	21,11%	207	13,25%	68	13,36%	201	20,53%
30-39 ans	516	13,84%	156	9,99%	55	10,81%	143	14,61%
40-49 ans	289	7,75%	83	5,31%	38	7,47%	63	6,44%
50-59 ans	141	3,78%	75	4,80%	40	7,86%	51	5,21%
60 ans et +	123	3,30%	113	7,23%	62	12,18%	36	3,68%
Total	3728	100,00%	1562	100,00%	509	100,00%	979	100,00%
RM	90,69		90,95		89,22		100,20	

Source : Enquête RPSA - Congo.

La situation ainsi décrite se confirme au regard des rapports de masculinité (RM), qui se situent, sauf à Lékana, en dessous de 100%. La prédominance masculine relative observée à Lékana pourrait être imputée aux caractéristiques de l'échantillon des ménages étudiés dans cette localité ; à moins qu'elle fût le reflet d'un comportement démographique particulier dont : forte émigration des femmes en l'occurrence pour des raisons de mariage, ou fort courant de «retour à la terre» plus important chez les hommes (etc.). Dans cette dernière hypothèse, le mouvement aurait pris plus d'intensité après 1993, car les enquêtes menées dans la localité de Lékana un peu avant décembre 1993 (URSPA Décembre 1993 : 15) montrent justement que, bien que soit amorcé le mouvement de retour des jeunes au village à cause du chômage urbain, les femmes sont encore relativement plus nombreuses, soit un rapport de masculinité de 82%. Toutefois cette population est en grande partie jeune ; l'indice de jeunesse exprimé par la proportion des personnes de moins de 20 ans se situe en effet, dans l'ensemble des localités d'enquête, à 52%. Il varie entre 48% à Vinza et 59% à Mouyondzi. Brazzaville et Lékana ont des valeurs intermédiaires de cet indice, respectivement de 50% et 49,5%.

En revanche, l'indice de vieillesse, qui représente la proportion des personnes de 55 ans et plus, traduit la faiblesse des effectifs aux âges avancés. Car cet indice est de 7% dans l'ensemble des localités enquêtées. Il varie entre 4,8% à Brazzaville et 16% à Vinza. Comme on sait, la faiblesse numérique des personnes âgées à partir de 55 ans est due en grande partie dans les pays pauvres à une mortalité élevée dans la population.

La proportion des personnes de 20-54 ans, tout en étant plus importante que l'indice de vieillesse, observe une baisse rapide par rapport à l'indice de jeunesse.

Ces profils à base élargie dénotent de populations à forte dynamique démographique (fécondité élevée) et à forte mortalité (caractérisée par la forte décroissance des proportions). Le profil démographique de la population des ménages étudiés présente donc des caractéristiques identiques que celles observées pour l'ensemble du Congo en 1984 : jeunesse de la population, expression d'une fécondité élevée ; faiblesse de la couche des personnes séniles traduisant une faible espérance de vie à la naissance et donc une mortalité toute aussi élevée. C'est le profil observé en général dans les pays pauvres ; il est à tout le moins le reflet plausible d'une situation de pauvreté. Car le niveau de l'indice de jeunesse implique un niveau important du rapport de dépendance socio-économique, ce à quoi s'ajoutent de nombreuses charges sociales et financières dues au décès en raison de l'importance du niveau élevé de mortalité.

Les chefs de ménage

Dans les localités étudiées, les personnes vivent dans des ménages dont la majorité est sous autorité masculine . En fonction de la localité, la proportion des femmes chefs de ménage est plus importante à Brazzaville avec une valeur de 37%. On peut attribuer cette importance numérique des femmes chefs de ménages à Brazzaville au caractère urbain de cette localité, où les valeurs modernes influencent de plus en plus le comportement des femmes vis-à-vis du joug masculin. Ainsi, celles-ci sont intégrées dans une certaine mesure et progressivement dans les activités du secteur formel et disposent de quelques ressources numériques qui permettent de rendre autonome leur situation socio-économique. Sur le plan culturel, Brazzaville est aussi le lieu de la remise en cause de certaines valeurs locales qui déterminent les relations de genre et la répartition sexuelle des droits, devoirs et responsabilités sociaux. Par ailleurs, pour des raisons d'étude, de nombreuses femmes sont amenées à s'installer à Brazzaville où elles se prennent

elles-mêmes en charge. D'autres raisons liées à l'évolution du comportement nuptial avec le phénomène de « bureaux », contribuent à expliquer l'accession des femmes au statut de chef de ménages, leurs partenaires ayant souvent un ménage principal. Plusieurs facteurs peuvent ainsi être associés à l'évolution du statut des femmes dans le ménage à Brazzaville liés aux changements des valeurs et des comportements sexuels ou nuptial, au veuvage, etc.

T.2: Répartition des Chefs de ménage par sexe et âge

	Brazzaville		Mouyondzi		Vindza		Lékana	
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%
Hommes								
> 20 ans	3	.7%	3	1.7%	1	1.1%		
20-29 ans	56	13.2%	18	10.1%	8	8.6%	32	22.2%
30-39 ans	134	31.6%	49	27.5%	23	24.7%	40	27.8%
40-49 ans	117	27.6%	32	18.0%	19	20.4%	20	13.9%
50-59 ans	57	13.4%	29	16.3%	16	17.2%	30	20.8%
60 ans et +	57	13.4%	47	26.4%	26	28.0%	22	15.3%
total	424	100%	178	100%	93	100%	144	100%
Femmes								
> 20 ans	1	.4%						
20-29 ans	44	17.3%	5	7.9%	4	12.5%		
30-39 ans	74	29.1%	7	11.1%	1	3.1%	8	80.0%
40-49 ans	66	26.0%	13	20.6%	3	9.4%		
50-59 ans	37	14.6%	12	19.0%	6	18.8%	2	20.0%
60 ans et +	32	12.6%	26	41.3%	18	56.3%		
total	254	100%	63	100%	32	100%	10	100%
Hommes+Femmes								
> 20 ans	4	.6%	3	1.2%	1	.8%		
20-29 ans	100	14.7%	23	9.5%	12	9.6%	32	20.8%
30-39 ans	208	30.7%	56	23.2%	24	19.2%	48	31.2%
40-49 ans	183	27.0%	45	18.7%	22	17.6%	20	13.0%
50-59 ans	94	13.9%	41	17.0%	22	17.6%	32	20.8%
60 ans et +	89	13.1%	73	30.3%	44	35.2%	22	14.3%
total	678	100%	241	100%	125	100%	154	100%

Source : Enquête RPSA - Congo.

Lékana présente la plus petite proportion (6,49%) des femmes chefs de ménage ; Mouyondzi et Vinza en ont respectivement 26%. Les ménages sous autorité féminine sont en général plus exposés à la pauvreté. Le taux de ménage sous autorité féminine est en effet un indicateur qui permet de mesurer le niveau d'exposition des ménages à la pauvreté. Cette hypothèse est vérifiée dans la suite de l'exposé.

L'âge des chefs de ménage est cependant mûr : 54% parmi ceux enquêtés à Brazzaville ont au moins 40 ans ; cette proportion est de 66% à Mouyondzi et 70% à Vinza ; elle se situe à 48% à Lékana. Chez les femmes, l'âge d'accession au statut de chef de ménage est encore plus avancé, notamment dans les localités rurales ; aucune femme n'est chef de ménage à moins de 20 ans à Vinza, moins de 25 ans à Mouyondzi et moins de 30 ans à Lékana. Dans cette dernière localité

(Lékana) du reste, personne, ni chez les hommes, ni chez les femmes n'est chef de ménage à moins de 20 ans (tableau 1).

Cela peut s'expliquer par le fait qu'au statut de chef de ménage sont associés des attentes et rôles sociaux qui sous-entendent que la personne qui y accède ait un certain pouvoir non seulement politique mais aussi spirituel et économique, fonction de l'âge dans la société congolaise traditionnelle.

II.1.2 Statut matrimonial des chefs de ménages

Les chefs des ménages sont en plus grande partie mariés ou ne union ; la proportion des chefs de ménages mariés ou en union varie en effet entre 33% à Brazzaville et 73,9% à Lékana. Mouyondzi et Vinza ont respectivement 62% et 49% de chefs de ménages mariés ou en union. Les célibataires, autant que les divorcés(es) et les veuf(ves), occupent des positions variables mais non négligeables. Comme on peut s'apercevoir, les femmes sont majoritaires parmi les veuves et les divorcées (tableau 3). Or, ce sont des ménages dont les chefs sont des femmes veuves ou divorcées qui sont parmi les plus exposés à la pauvreté.

T.3: Répartition des Chefs de ménage selon l'état matrimonial

	Brazzaville		Mouyondzi		Vindza		Lékana	
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%
Hommes								
Etat matrimonial								
célibataire	55	8.3%	8	3.4%	23	18.9%	7	4.6%
marié, en union	350	53.0%	161	69.1%	60	49.2%	131	85.6%
veuf, divorcé	11	1.7%	3	1.3%	7	5.7%	6	3.9%
total	416	62.9%	172	73.8%	90	73.8%	144	94.1%
Femmes								
Etat matrimonial								
célibataire	83	12.6%	6	2.6%	10	8.2%	4	2.6%
marié, en union	79	12.0%	19	8.2%	9	7.4%	1	.7%
veuf, divorcé	83	12.6%	36	15.5%	13	10.7%	4	2.6%
total	245	37.1%	61	26.2%	32	26.2%	9	5.9%
ENSEMBLE								
Etat matrimonial								
célibataire	138	20.9%	14	6.0%	33	27.0%	11	7.2%
marié, en union	429	64.9%	180	77.3%	69	56.6%	132	86.3%
veuf, divorcé	94	14.2%	39	16.7%	20	16.4%	10	6.5%
total	661	100%	233	100%	122	100%	153	100%

Source : Enquête RPSA - Congo.

En considérant ces résultats on se rend compte de l'évolution du comportement des populations vis-à-vis du mariage. Les statistiques (51,7% de ménages célibataires et les unions libres à Brazzaville, 31% à Mouyondzi, 25,2% à Vinza et 19,6% à Lékana), révèlent un recul important de la nuptialité notamment à Brazzaville, recul qui du reste commence à gagner la zone rurale. Les personnes interrogées déclarent qu'elles n'ont plus de moyen pour se marier. Ces propos sont confirmés par le recul de l'âge à la nuptialité ; ainsi les hommes mariés à Brazzaville sont

en moyenne des personnes de plus de 40 ans alors que les femmes mariées, en grande majorité, ont un âge compris entre 30 et 39 ans.

L'ampleur des unions libres chez les personnes de moins de 40 ans pourrait être le reflet de l'impact de la crise socio-économique (se traduisant par la pauvreté des ménages) sur les comportements matrimoniaux. Les jeunes générations s'intègrent dans les unions sexuelles consensuelles faute de pouvoir fournir une dot, fondement essentiel du mariage coutumier qui, lui, conditionne dans de nombreux cas au Congo en particulier les autres types de mariages (mariage devant l'officier de l'Etat civil et mariage religieux). Le mariage coutumier est en effet un long processus qui nécessite quelques ressources économiques importantes, notamment dans le contexte actuel où la presque totalité des éléments constitutifs de la dot sont de plus en plus monétarisés.

La distribution par âge et par statut matrimonial des chefs de ménage, montre que les célibataires sont dans une forte proportion (plus de 55%) des personnes relativement jeunes. Tandis que les mariés, les divorcés et les veufs ont pour la plupart (au-delà de 50%) plus de 40 ans.

Cette situation traduit une baisse des mariages dans la société congolaise, et peut être relié à la fois à l'évolution des comportements nuptiaux et au contexte de crise socio-économique en vigueur qui ne permet plus aux hommes de se marier à l'âge raisonnable du point de vue des valeurs locales. Elle pourrait donc refléter un contexte de paupérisation des populations, qui les oblige à modifier nombre de leurs comportements habituels dans la vie courante.

L'une des conséquences démographiques de cette situation est le développement du phénomène des unions libres essentiellement chez les chefs de ménage jeunes (plus de 60% des unions libres), c'est-à-dire ceux âgés de moins de 40 ans.

II.1.3 Taille des ménages

Selon les résultats obtenus, la taille moyenne des ménages est, dans l'ensemble des localités étudiées de 5,77 personnes. Elle est de 5,78 personnes à Brazzaville, 6 personnes à Mouyondzi et Lékana et 3,9 personnes à Vinza. La taille modale, qui correspond à la proportion la plus élevée des ménages, est de 3 personnes à Brazzaville, Mouyondzi et Vinza ; elle est de 4 personnes à Lékana.

Cependant, quel que soit le sexe du chef de ménage, plus de la moitié des ménages ont moins de 6 personnes à Brazzaville (54,6%), Mouyondzi (52,58%) et Vinza (78,52%). C'est, ainsi, seulement à Lékana que 52%, soit plus de la moitié des ménages enquêtés ont plus de 6 personnes. C'est globalement la même taille de ménage obtenue pour l'ensemble du pays (Congo) en 1984 selon les résultats du RGPH. Cette taille pourrait sous-tendre un niveau élevé de la charge socio-économique par ménage.

T.4: Répartition des Chefs de ménage selon la taille du ménage

	Brazzaville		Mouyondzi		Vindza		Lékana	
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%
Hommes								
Taille de ménage								
1	15	2.4%	7	3.1%	17	14.2%	5	3.4%
2	40	6.3%	11	4.8%	8	6.7%	8	5.4%
3	54	8.5%	21	9.3%	18	15.0%	20	13.4%
4	50	7.8%	16	7.0%	15	12.5%	20	13.4%
5	48	7.5%	22	9.7%	7	5.8%	14	9.4%
6	38	6.0%	22	9.7%	8	6.7%	12	8.1%
7	45	7.1%	9	4.0%	2	1.7%	14	9.4%
8 pers. et +	112	17.6%	58	25.6%	16	13.3%	48	32.2%
total	402	63.1%	166	73.1%	91	75.8%	141	94.6%
Femmes								
Taille de ménage								
1	19	3.0%	4	1.8%	6	5.0%		
2	28	4.4%	7	3.1%	9	7.5%	1	.7%
3	31	4.9%	12	5.3%	8	6.7%		
4	27	4.2%	8	3.5%	3	2.5%	3	2.0%
5	32	5.0%	9	4.0%	3	2.5%	1	.7%
6	24	3.8%	8	3.5%			2	1.3%
7	28	4.4%	4	1.8%				
8 pers. et +	46	7.2%	9	4.0%			1	.7%
total	235	36.9%	61	26.9%	29	24.2%	8	5.4%
ENSEMBLE								
Taille de ménage								
1	34	5.3%	11	4.8%	23	19.2%	5	3.4%
2	68	10.7%	18	7.9%	17	14.2%	9	6.0%
3	85	13.3%	33	14.5%	26	21.7%	20	13.4%
4	77	12.1%	24	10.6%	18	15.0%	23	15.4%
5	80	12.6%	31	13.7%	10	8.3%	15	10.1%
6	62	9.7%	30	13.2%	8	6.7%	14	9.4%
7	73	11.5%	13	5.7%	2	1.7%	14	9.4%
8 pers. et +	158	24.8%	67	29.5%	16	13.3%	49	32.9%
total	637	100%	227	100%	120	100%	149	100%

Source : Enquête RPSA - Congo.

II.2 CARACTERISTIQUES SOCIO-CULTURELLES

La population des ménages étudiés a été dans une grande part à l'école (tableau 5) . La proportion des personnes qui n'ont aucun niveau d'instruction scolaire est seulement de 0,9% à Brazzaville, 4,6% à Lékana et 8,0% à Mouyondzi. Cette proportion est cependant relativement importante à Vinza, soit 26,6% de la population étudiée dans cette localité. Quelle que soit la localité considérée parmi celles à l'étude, les femmes ont des proportions plus importantes parmi les personnes sans niveau d'instruction : 1,4% contre 0,5% chez les hommes à Brazzaville, 12,0% contre 4,0% à Mouyondzi, 33,3% contre 19,6% à Vinza et 5,37% contre 3,9% à Lékana.

En rapport avec le niveau d'étude, dans les localités rurales (Mouyondzi, Vinza et Lékana), plus de la moitié de la population des ménages étudiés a le niveau primaire. Le secondaire

occupe la deuxième position, mais les proportions décroissent naturellement en passant du collège au lycée. Le niveau supérieur (Bac et plus) est très faiblement représenté dans ces localités rurales. A Vinza, en particulier, personne parmi la population enquêtée n'a atteint ce niveau.

En ce qui concerne Brazzaville, capitale politique et administrative du pays où se trouvent concentrés les établissements de tous les cycles scolaires et universitaires, les proportions se distribuent normalement entre le primaire et le supérieur ; leur décroissance progressive obéit au caractère sélectif du système éducatif en vigueur.

T.5: Répartition de la population générale des ménages selon instruction

	Brazzaville		Mouyondzi		Vindza		Lékana	
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%
Hommes								
instruction								
sans niveau	6	.5%	16	4.0%	29	19.6%	12	3.9%
primaire	441	35.7%	240	60.0%	82	55.4%	173	56.2%
collège	399	32.3%	95	23.8%	25	16.9%	92	29.9%
lycée	249	20.2%	46	11.5%	12	8.1%	22	7.1%
supérieur	139	11.3%	3	.8%			9	2.9%
total	1234	100%	400	100%	148	100%	308	100%
Femmes								
instruction								
sans niveau	18	1.4%	49	12.0%	51	33.3%	16	5.3%
primaire	428	32.2%	214	52.2%	68	44.4%	173	57.1%
collège	583	43.8%	93	22.7%	27	17.6%	101	33.3%
lycée	246	18.5%	52	12.7%	7	4.6%	13	4.3%
supérieur	55	4.1%	2	.5%				
total	1330	100%	410	100%	153	100%	303	100%
Hommes+Femmes								
instruction								
sans niveau	24	.9%	65	8.0%	80	26.6%	28	4.6%
primaire	869	33.9%	454	56.0%	150	49.8%	346	56.6%
collège	982	38.3%	188	23.2%	52	17.3%	193	31.6%
lycée	495	19.3%	98	12.1%	19	6.3%	35	5.7%
supérieur	194	7.6%	5	.6%			9	1.5%
total	2564	100%	810	100%	301	100%	611	100%

Source : Enquête RPSA - Congo.

De même la majorité des chefs de ménage ont été à l'école (tableau 6). Car, parmi eux, 2,2% n'ont aucun niveau d'instruction scolaire à Brazzaville, 7,4% à Lékana et 15,5% à Mouyondzi. A Vinza cette proportion est de 47,3% avec une forte prédominance des femmes (65,4% d'entre elles n'ont aucun niveau d'instruction scolaire). Par rapport au niveau d'étude atteint, à Brazzaville, la plus grande partie (34%) de chefs de ménages a le niveau de collège, 28% le niveau de lycée et 15% le niveau supérieur. A Mouyondzi les chefs de ménages ont atteint en majorité le niveau de primaire, alors qu'à Lékana c'est le niveau de collège qui prédomine.

T6: Répartition des Chefs de ménage selon l'instruction

	Brazzaville		Mouyondzi		Vindza		Lékana	
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%
Hommes								
instruction								
sans niveau	5	1.4%	11	9.6%	27	40.3%	9	7.9%
primaire	70	20.0%	45	39.1%	18	26.9%	47	41.2%
collège	96	27.4%	29	25.2%	13	19.4%	45	39.5%
lycée	103	29.4%	27	23.5%	9	13.4%	9	7.9%
supérieur	76	21.7%	3	2.6%			4	3.5%
total	350	100%	115	100%	67	100%	114	100%
Femmes								
instruction								
sans niveau	7	3.7%	11	40.7%	17	65.4%		
primaire	41	21.5%	5	18.5%	4	15.4%	1	12.5%
collège	88	46.1%	1	3.7%	3	11.5%	4	50.0%
lycée	46	24.1%	10	37.0%	2	7.7%	3	37.5%
supérieur	9	4.7%						
total	191	100%	27	100%	26	100%	8	100%
Hommes+Femmes								
instruction								
sans niveau	12	2.2%	22	15.5%	44	47.3%	9	7.4%
primaire	111	20.5%	50	35.2%	22	23.7%	48	39.3%
collège	184	34.0%	30	21.1%	16	17.2%	49	40.2%
lycée	149	27.5%	37	26.1%	11	11.8%	12	9.8%
supérieur	85	15.7%	3	2.1%			4	3.3%
total	541	100%	142	100%	93	100%	122	100%

Source : Enquête RPSA - Congo.

II.3 CARACTERISTIQUES ECONOMIQUES

II.3.1 Situation globale par sexe

La situation dans l'activité économique varie en fonction du sexe et de la localité (tableau 7). Ainsi à Brazzaville les élèves et/ou étudiants représentent la plus grande proportion (47,8%) de la population des ménages enquêtés, contre une proportion plus faible (24,6%) des personnes économiquement occupées. parmi les hommes ces proportions sont respectivement de 50% et 28,4%, tandis que chez les femmes il y a 45,5 d'élèves et 21,1% d'occupées. On y observe par conséquent un niveau de chômage plus important, soit une proportion de personnes s'étant déclarées chômeurs de 14,6%. Avec de telles proportions d'élèves/étudiants, de chômeurs et de ménagères, la population des ménages enquêtés se caractérise ainsi par une charge sociale élevée à Brazzaville par actif occupé. Cette situation prédispose à la pauvreté ; elle implique une situation économique très fragile des ménages.

Dans les localités rurales, la proportion des personnes économiquement occupées, en revanche plus importante que celle observée à Brazzaville, varie entre 46,4% à Mouyondzi, 58,0% à Vinza et 52,4% à Lékana. Ce profil de la population active occupée en milieu rural est

caractéristique de la nature des activités exercées, essentiellement dans les activités de type agricole. En outre la prédominance des femmes dans l'activité économique s'y trouve confirmée. Mais comme on le verra, elles sont essentiellement occupées dans les activités agricoles qu'elles développent sur des terres dont elles ne sont pas propriétaires. On verra aussi que, en dépit de quelques évolutions sensibles, le niveau d'activité économique des femmes contraste globalement avec leur accès à la richesse, et qu'elles sont plus exposées à la pauvreté que les hommes.

T.7: Répartition de la population générale des ménages selon situation économique

	Brazzaville		Mouyondzi		Vindza		Lékana	
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%
Hommes								
situation dans l'activité								
occupé	357	28.4%	177	40.7%	87	55.1%	159	49.2%
chômeur	198	15.7%	16	3.7%	7	4.4%	15	4.6%
élève, étudiant	633	50.3%	217	49.9%	55	34.8%	137	42.4%
rentier, retraité, ...	71	5.6%	25	5.7%	9	5.7%	12	3.7%
total	1259	100%	435	100%	158	100%	323	100%
Femmes								
situation dans l'activité								
occupé	296	21.1%	253	51.5%	106	60.6%	186	55.5%
chômeur	190	13.6%	5	1.0%	4	2.3%	9	2.7%
élève, étudiant	637	45.5%	178	36.3%	52	29.7%	111	33.1%
ménagère	260	18.6%	23	4.7%	5	2.9%	29	8.7%
rentier, retraité, ...	17	1.2%	32	6.5%	8	4.6%		
total	1400	100%	491	100%	175	100%	335	100%
Hommes+Femmes								
situation dans l'activité								
occupé	653	24.6%	430	46.4%	193	58.0%	345	52.4%
chômeur	388	14.6%	21	2.3%	11	3.3%	24	3.6%
élève, étudiant	1270	47.8%	395	42.7%	107	32.1%	248	37.7%
ménagère	260	9.8%	23	2.5%	5	1.5%	29	4.4%
rentier, retraité, ...	88	3.3%	57	6.2%	17	5.1%	12	1.8%
total	2659	100%	926	100%	333	100%	658	100%

Source : Enquête RPSA - Congo.

Le niveau de chômage dans ces localités est faible ; car la proportion des chômeurs va seulement de 2,3% à Mouyondzi à 3,6% à Lékana, avec une prédominance relative des hommes. Mais cette situation est influencée de manière certaine par l'écart entre la définition opérationnelle adoptée et la perception personnelle de chaque individu enquêté. Certaines personnes se sont considérées comme en chômage, alors qu'elles exercent quelques petites activités qui permettent leur survie. Il y a là la dimension culturelle du travail dans notre société qui n'a pas été bien prise en compte par la définition opérationnelle retenue. Alors qu'en ville les individus ont tendance à comme vrai travail tout ce qui est emploi salarié (minimisant le rôle de la petite activité individuelle), dans le milieu rural par contre, toutes les activités qui sont réalisées sont considérées avec intérêt dans leur contribution à la survie du ménage.

Au risque de se répéter, cette faiblesse du chômage est due à la nature des activités (agricoles et de faible technicité) développées dans les localités rurales ; chaque personne d'un certain âge accède ainsi facilement à au moins une activité économique qui lui permet d'assurer sa survie alimentaire. Le caractère ouvert du secteur agricole dans les localités rurales par-delà les contraintes foncières du reste variables suivant les zones agro-régionales, s'oppose au caractère plutôt fermé du secteur moderne en vigueur à Brazzaville. D'où cette différence du niveau de chômage observé entre Brazzaville et les autres localités rurales étudiées. L'importance numérique des élèves dans les localités étudiées sont le reflet de la généralisation de la scolarisation dans le pays (Congo).

Les chefs de ménages

En revanche, les chefs de ménage sont dans leur forte majorité économiquement occupés quels que soient le sexe et la localité (tableau 8). Mais le chômage à Brazzaville est également relativement important parmi eux (soit 14,1%). Dans les localités rurales, comme il prévaut au sein de la population générale, le chômage est plutôt très faible avec des taux de 0,5% à Mouyondzi à 3,9% à Vinza. La proportion des élèves/étudiants chefs de ménage est très modeste ; on les trouve essentiellement à Brazzaville et Mouyondzi en raison sans doute de la présence des établissements secondaires (lycée) et universitaires.

T.8: Répartition des Chefs de ménage selon la situation économique

	Brazzaville		Mouyondzi		Vindza		Lékana	
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%
Hommes								
occupé	252	68.7%	125	89.3%	67	89.3%	112	90.3%
chômeur	44	12.0%	1	.7%	3	4.0%	1	.8%
élève, étudiant	9	2.5%	4	2.9%				
rentier, retraité, ...	62	16.9%	10	7.1%	5	6.7%	11	8.9%
total	367	100%	140	100%	75	100%	124	100%
Femmes								
occupé	109	50.5%	42	87.5%	22	81.5%	8	100%
chômeur	38	17.6%			1	3.7%		
élève, étudiant	12	5.6%						
ménagère	48	22.2%	1	2.1%				
rentier, retraité, ...	9	4.2%	5	10.4%	4	14.8%		
total	216	100%	48	100%	27	100%	8	100%
Hommes+Femmes								
occupé	361	61.9%	167	88.8%	89	87.3%	120	90.9%
chômeur	82	14.1%	1	.5%	4	3.9%	1	.8%
élève, étudiant	21	3.6%	4	2.1%				
ménagère	48	8.2%	1	.5%				
rentier, retraité, ...	71	12.2%	15	8.0%	9	8.8%	11	8.3%
total	583	100%	188	100%	102	100%	132	100%

Source : Enquête RPSA - Congo.

Les femmes ménagères et chefs de ménage à Brazzaville et Mouyondzi pourraient être des deuxièmes épouses, ou « deuxièmes bureaux », nouvelle forme de polygamie urbaine, d'un

homme exerçant dans le secteur moderne et ayant un premier ménage. Ces situations économiques déclarées peuvent être le résultat une fois de plus, de l'écart entre la définition opératoire du concept et la perception individuelle dans la considération de la qualité de l'activité réalisée.

L'Etat est le principal pourvoyeur d'emplois à Brazzaville : la moitié des salariés hommes et femmes déclarent travailler dans le secteur public. L'offre d'emploi dans le secteur privé en milieu rural est quasiment nulle. Quant aux indépendants, à savoir : les artisans, les cultivateurs, les commerçants et vendeurs, leur nombre constitue l'essentiel des activités occupées en milieu rural par les chefs de ménage (Tableau 9).

Tableau 9 : Secteurs d'activités économiques des chefs de ménage selon la zone de résidence

Secteur d'activités	Brazzaville		Milieu rural	
	Hommes (%)	Femmes (%)	Hommes (%)	Femmes (%)
Secteur public	51,1	51,9	7,6	10,3
Secteur privé	12,4	11,7	0,9	-
Indépendant	36,5	36,4	91,5	89,7
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Enquête RPSA - Congo.

II.3.2 Niveau d'occupation économique par âge et sexe

Le niveau d'occupation économique varie aussi selon l'âge et la localité (tableau 9b). Ainsi, l'implication économique des enfants de moins de 10 ans évolue d'un niveau plus bas à Brazzaville (soit un taux de 10,80%) à un niveau plus élevé de 42,86% à Vinza. A Mouyondzi, le taux d'occupation économique de ces enfants est de 29,67% contre 34,87% à Lékana. Si à Brazzaville, Vinza et Lékana, ce sont les petits garçons qui sont économiquement plus actifs avec des taux d'occupation respectifs de 12,89% contre 8,82%, 48,15% contre 38,89% et 35,53% contre 34,21%, à Mouyondzi par contre, ce sont les filles qui sont les plus impliquées dans l'activité économique (soit un taux de 31,82% contre 27,19% chez les garçons). Cette situation traduit une entrée précoce dans l'activité économique des enfants dans les localités rurales. Elle est également caractéristique d'une zone de sous-développement, et donc de pauvreté.

L'activité économique des enfants de moins de 10 ans à Brazzaville pourrait être reliée au phénomène des enfants de la rue qui, très tôt, loin des géniteurs, exercent de petites activités (lavage des voitures, cirage des chaussures, vente des sachets dans les marchés, etc.).

Le niveau d'implication dans les activités économiques des enfants de moins de 10 ans est cependant relativement inférieur par rapport à celui des adolescents de 10-19 ans. En effet, à 10-14 ans, par exemple, les taux d'occupation se situent en moyenne à 17% à Brazzaville et 43,86% à Vinza. Ceux observés à Mouyondzi et Lékana étant respectivement 29,7% et 33%. En rapport avec le sexe, ce sont les femmes qui présentent des taux d'occupation les plus élevés que ceux des hommes. Les activités agricoles expliquent certainement cette tendance. En effet, à Brazzaville on constate que ce sont les hommes qui sont les plus occupés et ce jusqu'à l'âge compris entre 55 et 59 ans.

Par ailleurs, l'âge de sortie de l'activité économique est tardive, en particulier dans les localités rurales où les taux d'occupation à 60 ans et plus se situent encore entre 33% à Mouyondzi et 62% à Lékana, avec une valeur intermédiaire de 45% à Vinza. Dans ces localités rurales, les populations sont économiquement actives durant toute leur vie, en raison de la nature des

activités exercées. Bien qu'il faille y ajouter la faiblesse du système de sécurité sociale qui oblige l'individu de se prendre en charge économiquement tant qu'il vit.

Tableau 9b : Taux d'occupation(%) par âge et sexe.

Age	Brazzaville		Mouyondzi		Vinza		Lékana	
	H	F	H	F	H	F	H	F
5 - 9	12,89	8,82	27,19	31,82	48,15	38,89	35,53	34,21
10 - 14	18,52	15,98	20,75	38,68	34,48	53,57	30,43	34,85
15 - 19	19,30	12,45	23,66	37,11	48,39	28,57	38,64	43,75
20 - 24	20,98	20,30	37,25	43,55	42,11	66,67	35,56	50,00
25 - 29	25,93	18,14	36,84	37,74	40,00	31,82	34,04	35,09
30 - 34	28,37	18,71	33,33	29,27	63,64	44,44	41,46	52,94
35 - 39	37,36	22,95	25,81	32,56	21,43	66,67	36,67	52,94
40 - 44	36,62	18,27	33,33	18,18	28,57	36,36	47,06	52,38
45 - 49	36,00	25,00	31,58	38,89	66,67	83,33	38,89	41,67
50 - 54	25,00	24,39	21,43	35,29	42,86	63,64	35,29	54,55
55 - 59	20,59	40,91	20,00	35,00	22,22	38,46	37,50	60,00
60 ans et plus	15,87	20,00	27,27	38,89	44,44	45,45	66,67	55,56

Source : Enquête RPSA - Congo.

II.3.3 Types d'activités économiques exercées

La nature des activités économiques exercées par la population des ménages enquêtés diffère, comme on peut s'y attendre, selon le caractère urbain ou rural de la localité (tableau 10). A Brazzaville, ce sont les activités de « commerce » qui prédominent (33,43% d'occupés) avec une participation plus grande des femmes ; soient 55,2% et 77,02% du total, respectivement des femmes économiquement occupées et des personnes commerçantes. Les métiers techniques, qui représentent au total 38,3% (métiers techniques, ouvriers, artisans) d'emplois exercés essentiellement par les hommes, constituent la deuxième catégorie.

Les enseignants viennent en troisième position avec 9% des personnes occupées, en majorité des hommes. Cependant la féminisation de ce corps de métier s'accroît au niveau des écoles maternelles et primaires et dans l'enseignement technique (Raoul-Matingou, 1986 :405).

La quatrième place revient aux militaires, totalement des hommes. Cette catégorie d'emploi est en progression exponentielle et s'explique par les recrutements des jeunes miliciens dans les forces armées. Les jeunes désespérés, ne trouvant pas d'emploi malgré les promesses faites par les hommes politiques, vont s'enrôler dans les milices privées des partis politiques. Faute d'avoir des actions concrètes en faveur de l'emploi des jeunes, les pouvoirs publics font maintenant de l'armée un réservoir pour résorber le chômage. En effet, les jeunes interrogés avouent qu'ils vont dans les milices parce qu'ils sont désœuvrés et ne trouvent pas d'emploi. Ce phénomène récent qui a un lien direct avec la pauvreté expose le pays à un banditisme dont les hommes politiques se rendent complices.

Tableau 10 : Types d'emplois exercés par la population des ménages enquêtés par sexe (%).

	Brazzaville		Mouyondzi		Vinza		Lékana	
	H	F	H	F	H	F	H	F
Emplois occupés								
Cadres supérieurs	2,8	1,6	0,4	0,00	0,0	0,0	0,5	0,0
Ouvriers	8,5	0	2,5	0,00	0,0	0,0	1,0	0,5
Emplois de bureau	2,3	4,5	0,4	0,00	0,00	0,00	0,00	0,5

Employés de maison	1,4	1,9	0,8	0,9	0,9	0,0	0,5	0,0
Commerçants/Vendeurs	14,4	55,2	5,0	2,3	2,8	1,9	3,7	1,9
Artisans	6,5	4,5	2,1	0,3	3,7	0,0	4,2	0,5
Travailleurs agricoles	1,1	11,5	63,6	87,3	81,5	95,3	75,9	93,3
Militaires/Armée	16,4	0,0	0,0	1,7	1,9	0,0	0,0	0,0
Aide familial	0,3	0,0	0,8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres Administratifs	3,7	2,3	0,4	0,00	0,0	0,0	1,0	0,5
Agents de santé/Affaires Sociales	2,0	10,6	0,4	0,9	0,00	0,0	3,1,	1,9
Enseignants	10,7	7,1	7,1	0,9	4,6	2,8	4,2	1,0
Prieurs/Guérisseurs	0,3	0,0	0,00	0,00	0,9	0,0	0,0	0,0
Paramilitaire/Douanier	1,4	1,3	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Métiers techniques	24,3	4,5	15,9	5,8	3,7	0,0	2,6	0,0
Autres	4,0	1,9	0,4	0,00	0,00	0,0	3,1	0,0
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Enquête RPSA - Congo.

Les agents de la santé et des affaires sociales, dont les femmes représentent la plus grande proportion (82,5% des agents de cette catégorie) constituent une dernière catégorie d'activité dont l'importance est à signaler à Brazzaville. En 1985, la part des femmes travaillant aux Affaires sociales représentait seulement 65% : un pourcentage en nette progression (Raoul-Matingou, 1986 :404).

Dans les localités rurales ce sont les activités agricoles qui occupent, de façon écrasante, la population des ménages étudiés. L'effectif des travailleurs agricoles varie ainsi entre 77,6% à Mouyondzi et 88,3% à Vinza, avec une valeur intermédiaire de 85% à Lékana. La participation des femmes dans ces activités (agricoles) est par ailleurs très remarquable, avec plus de la moitié des travailleurs agricoles : 67% à Mouyondzi, 57% à Lékana et 53% à Vinza.

A Brazzaville, les travaux agricoles sont liés au maraîchage ; les femmes y sont plus nombreuses que les hommes, soit 11,5% contre 1,1%. Dans une enquête sur l'ensemble de la ceinture maraîchère urbaine les femmes atteignaient la proportion de 72% (Raoul-Matingou, 1982 :112).

DEUXIEME PARTIE

LES NIVEAUX ET LES DETERMINANTS DE LA PAUVRETE

CHAPITRE III : PROFIL DE LA PAUVRETE

Le discours sur la pauvreté s'est recentré depuis les années 80. Pouvoirs publics, médias, chercheurs semblent uniquement se préoccuper de la progression de la misère, de la paupérisation des masses populaires. Nombre d'analyses définissent encore la pauvreté comme une insuffisance de ressources par rapport à un seuil (par ailleurs variable), ou l'apparentent aux inégalités, à la précarité (appréhension universelle de la pauvreté). Pourtant, la pauvreté doit être appréhendée aussi comme un ensemble de concepts subjectifs dont les attributs essentiels ne sont pas toujours identiques, parce que fondés sur des frontières culturelles et des méthodologies différentes.

III.1. DETERMINATION DU SEUIL ET DE L'INCIDENCE DE LA PAUVRETE

III.1.1 Procédures et hypothèses de calcul du seuil de pauvreté

Pour catégoriser les ménages selon le bien-être, la méthode reposant sur la considération des déciles de la distribution des dépenses per capita, a été combinée avec celle basée sur la fixation arbitraire d'un seuil.

Ainsi, l'estimation de la dépense annuelle per capita a été tirée de l'estimation de la dépense annuelle globale qui a été basée sur les montants des dépenses alimentaires déclarées, extrapolées à la dépense annuelle. Cette estimation repose sur l'hypothèse de départ selon laquelle les dépenses non alimentaires représentent la moitié des dépenses alimentaires (Jean Pierre Lachaud, 1993 :5-14).

En l'absence de données empiriques pouvant permettre de vérifier cette assertion, on s'est aidé des résultats trouvés à Conakry en 1991 (USAID/Conakry ; Cornell University :1991 : 29-42) qui ont fourni les indications sur la répartition des dépenses moyennes des ménages entre les postes alimentaires et non alimentaires. Cette étude, pour les six premiers mois de l'observation continue de l'année 1990, donne des résultats préliminaires qui ont montré que les dépenses alimentaires intervenaient pour 53% et les dépenses non alimentaires représentaient 47%.

Ainsi, par analogie et approximation, on a fait l'hypothèse :

- qu'à Brazzaville les dépenses alimentaires et non alimentaires interviendraient dans la même proportion de 50% ;
- et que pour les localités de l'intérieur, étant entendu qu'il y a des commodités et des services qui n'y sont pas bien développés ou pas du tout disponibles, comparativement à Brazzaville, on retient que dans ces localités les dépenses non alimentaires représenteraient la moitié des dépenses alimentaires .

En termes de procédure de calcul, pour Brazzaville la dépense alimentaire déclarée a été multipliée par 2 puis par 365 pour aboutir à l'estimation de la dépense globale annuelle du ménage ; tandis que pour les localités de la strate rurale étudiées, la dépense alimentaire déclarée a été multipliée par 1,5 puis par 365 pour aboutir à l'estimation de la dépense globale annuelle du ménage .

La dépense globale annuelle ainsi estimée a été ensuite divisée par l'effectif observé du ménage pour trouver la dépense annuelle per capita de chaque ménage. L'équivalent en dollars de la

dépense per capita a été estimé en divisant chaque résultat par 500 (taux moyen du dollar pour le FCFA à Brazzaville). La dépense per capita ainsi calculée, a été combinée au seuil annuel de 370 dollars par tête préconisé par la Banque Mondiale pour Brazzaville et à celui retenu de 185 dollars pour les localités de la strate rurale. En comparant le résultat pour chaque ménage au seuil défini plus haut selon la strate, une distinction a été faite entre ménages « **très pauvres** », « **pauvres** » et « **non pauvres** ». ce qui a abouti à la catégorisation suivante des ménages selon le niveau de vie :

- à Brazzaville, les ménages dont la dépense annuelle per capita est dans le premier décile de la distribution des dépenses per capita sont classés comme « très pauvres » ; ceux dont la dépense annuelle per capita est entre le deuxième décile de la distribution des dépenses per capita et le seuil de 370 dollars, sont classés comme « pauvres » ; ceux dont la dépense annuelle per capita est entre le seuil de 370 dollars et le neuvième décile de la distribution des dépenses sont considérés comme « non pauvres » ; tandis que les ménages dont la dépense annuelle per capita est dans le dixième décile de la distribution des dépenses sont classés comme « riches ».
- pour les localités de la zone rurale, les ménages dont la dépense annuelle per capita est dans le premier décile de la distribution des dépenses per capita sont classés comme « très pauvres » ; ceux dont la dépense annuelle per capita est entre le deuxième décile de la distribution des dépenses per capita et le seuil de 185 dollars, sont classés comme « pauvres » ; ceux dont la dépense annuelle per capita est entre le seuil de 185 dollars et le neuvième décile de la distribution des dépenses sont considérés comme « non pauvres » ; tandis que les ménages dont la dépense annuelle per capita est dans le dixième décile de la distribution des dépenses sont classés comme « riches ».

III.1.2. Seuil de pauvreté dans les localités étudiées

Selon le tableau 11, pour être non pauvre à Brazzaville, un ménage doit disposer d'un minimum de 30.926 FCFA par mois, soit 371.118 FCFA par an., pour chacun de ses membres. En dessous de ce niveau, le ménage est considéré comme pauvre si chaque membre ne peut disposer que de 11.730 FCFA par mois et très pauvre s'il ne dispose que de 5.214 FCFA par mois. De la même manière, ce seuil s'établit à 14.592 FCFA par mois à Mouyondzi, à 13.793 FCFA par mois à Vinza et 12.703 FCFA par mois à Lékana.

Cela étant défini, ces résultats signifient que par exemple, un ménage de 6 personnes doit disposer à Brazzaville d'un revenu mensuel de 185.556 FCFA pour qu'il soit classé parmi les non pauvres. Ce niveau de revenu n'offre aucune possibilité d'épargne et donc limite les capacités d'investissement au sein du ménage. En poussant le raisonnement, avec un revenu de 70.380 FCFA par mois, un ménage de 6 personnes est dans la catégorie des pauvres. Or, selon une étude socio-urbaine réalisée par le CRETH en 1979 (cité par Toto 1996 :19), donc avant la dévaluation du FCFA, 55,3% des ménages à Brazzaville avaient des revenus inférieurs à 40.000 FCFA.

Tableau 11 : Dépense totale moyenne annuelle et mensuelle selon le niveau de vie.

	Dépense moyenne par tête (FCFA)		Taille moyenne du ménage	Dépense moyenne par ménage (FCFA)	
	Par an	par mois		Par an	par mois
Très pauvres Brazzaville	62 570	5 214	11	664 983	55 415
Pauvres Brazzaville	140 760	11 730	7	1 009 387	84 116
Non pauvres Brazzaville	371 118	30 927	4	1 607 758	133 980
Très pauvres Mouyondzi	27 098	2 258	9	247 066	20 589
Pauvres Mouyondzi	62 234	5 186	7	424 723	35 394
Non pauvres Mouyondzi	175 099	14 592	5	809 079	67 423
Très pauvres Vinza	38 399	3 200	5	184 314	15 360
Pauvres Vinza	63 750	5 313	4	265 627	22 136
Non pauvres Vinza	165 517	13 793	2	369 980	30 832
Très pauvres Lékana	23 373	1 948	9	205 167	17 097
Pauvres Lékana	61 858	5 155	6	386 610	32 218
Non pauvres Lékana	146 438	12 203	4	512 531	42 711

Source : Enquête RPSA-Congo

Suivant la même démarche, à Mouyondzi, une personne doit disposer de revenu minimum de 14.591 FCFA par mois pour être considérée comme non pauvre, soit un revenu mensuel de 87.546 FCFA pour un ménage de 6 personnes.

A Vinza, le niveau de revenu mensuel minimum doit être de 82.758 FCFA pour un ménage de 6 personnes. A Lékana, le revenu mensuel minimum devrait être de 73.218 FCFA pour un ménage de 6 personnes.

Ces résultats qui sont chargés d'enseignements permettent d'instruire sur les conséquences et l'incidence de la pauvreté au Congo.

III.1.3 . incidence de la pauvreté selon l'aire géographique

L'incidence de la pauvreté se définit comme étant la proportion des ménages pauvres dans l'ensemble des ménages considérés.

tableau. 12: Proportions de ménages pauvres selon les localités

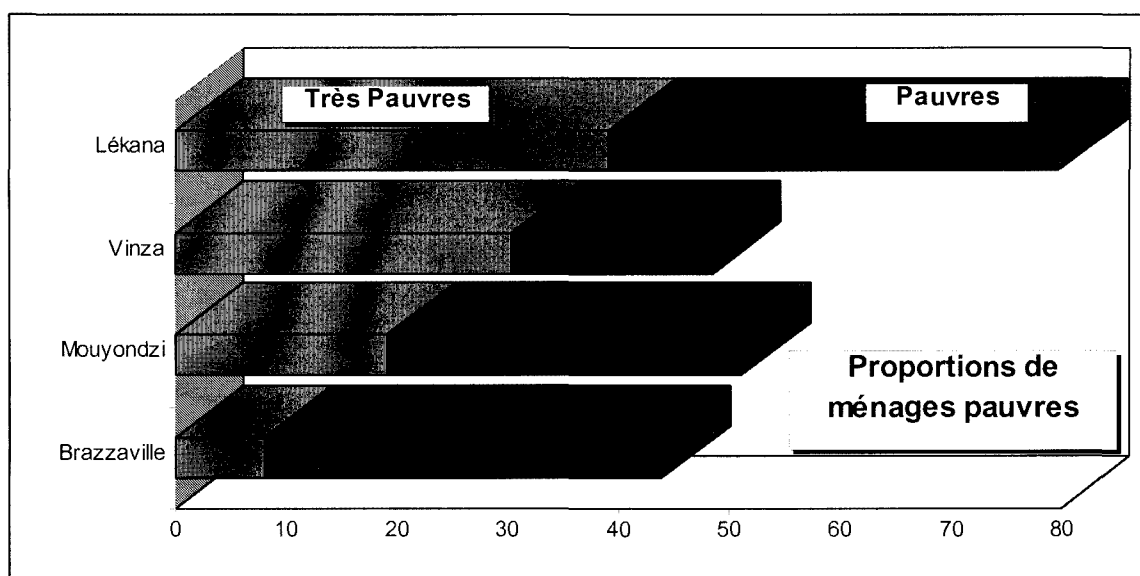
	Brazzaville		Mouyondzi		Vinza		Lékana	
	Eff.	P.100	Eff.	P.100	Eff.	P.100	Eff.	P.100
TRES PAUVRE	43	8.1%	34	19.7%	10	31.3%	54	39.1%
PAUVRE	192	36.0%	54	31.2%	6	18.8%	56	40.6%
ENSEMBLE PAUVRE	235	44.1%	88	50.9%	16	50.1%	110	79.7%
NON PAUVRE	298	55.9%	85	49.1%	16	49.9%	28	20.3%
Total	533	100%	173	100%	32	100%	138	100%

Source: Enquête RPSA-Congo 1997

Les résultats obtenus montrent que la pauvreté globale touche près de deux ménages sur cinq à Brazzaville, tandis qu'elle concerne un ménage sur deux à Mouyondzi et Vinza et près de huit ménages sur dix à Lékana. Par contre, la pauvreté absolue est plus élevée à Moyondzi (près d'un un ménage sur cinq), Vinza (près d'un un ménage sur trois) et Lékana (deux

ménages sur cinq). On a rencontré à Brazzaville deux ménages sur vingt vint cinq dans cette situation de précarité absolue. Ainsi, au seuil de 0.0001, les différences de niveau de vie sont très significatives selon la strate, et l'association entre strate de résidence et niveau de vie est élevée ($\chi^2 = 106.49$). En effet, la dégradation des conditions de vie s'est généralisée sur l'ensemble du pays. La strate urbaine a vu son pouvoir d'achat érodé par la flambée des prix suite à la mise en oeuvre des mesures d'ajustement structurel (dévaluation du FCFA en 1994, restructuration des tarifs douaniers,..), tandis que la strate rurale s'est appauvrie du fait des difficultés d'écoulement de la production agricole (coupure des routes, ponts et pistes agricoles), privant ainsi les populations de leur source principale de revenus.

Figure 1 : Proportions de ménages pauvres par localité



Source : Enquête RPSA-Congo 1997

Ainsi, en considérant l'ensemble des ménages Pauvres, les très pauvres sont dans la proportion de 1 sur 5 à Brazzaville, de 2 sur 5 à Mouyondzi, de 3 sur 5 à Vinza et de 1 sur 2 à Lékana.

Ces compositions différenciées de la pauvreté dans le milieu rural traduisent bien l'état de l'environnement spatio-économique propre à chaque localité étudiée. On sait en effet que :

- la localité de Vinza est enclavée et la population éprouve de grandes difficultés pour dynamiser l'économie locale, malgré les multiples programmes d'appui au développement ;
- la localité de Lékana est plus accessible, et elle a quelque peu capitalisé les effets des différents programmes de développement agricole et sanitaire qui s'y sont déroulés ; mais l'éloignement de Brazzaville, principal centre de consommation, et les problèmes de commercialisation des produits agricoles sont un frein à ce dynamisme (URSPA, 1993 :39) ;
- la localité de Mouyondzi est celle qui bénéficie de l'environnement spatial, social et économique plus convivial. L'activité agro-pastorale et le développement des capacités des populations aux technologies endogènes performantes, ont donné un dynamisme certain à l'économie locale (URSPA, 1993 :31-32). Celle-ci bénéficie en outre d'une infrastructure routière particulièrement bien développée dans toute la région (routes, pistes agricoles et voie ferrée) ; ce qui permet l'écoulement régulier

des produits, assurant ainsi une rémunération certaine et régulière du travail. Mais ce revenu n'a pas été à l'abri des contrecoups de la récession économique et sociale qui a entraîné la paupérisation d'une partie des ménages ;

- à Brazzaville, capitale du pays, la diversité de l'activité économique est l'un des facteurs de la constance de son dynamisme global. La circulation de la monnaie (à contrario des localités rurales où domine la thésaurisation), pour l'achat de multiples biens et services nécessaires au minimum vital, permet à un ensemble plus important de parvenir au seuil nécessaire pour assurer la survie du ménage. Cependant les mesures d'ajustement structurel et les troubles socio-politiques ont produit des effets qui ont précipité une bonne frange dans la nécessité absolue (pertes d'emplois, pertes de biens meubles et immeubles, d'outils de travail,...).

III.1.3.1- Les ménages vulnérables (très pauvres)

La pauvreté absolue (niveau de vie « très pauvre ») montre des différences significatives selon la strate de résidence. L'incidence de la pauvreté pour ce niveau de vie est très corrélée avec la qualité de la localité (urbaine ou rurale). Ainsi :

- à Brazzaville, deux (2) ménages sur cinq (5) sont concernées ;
- tandis qu'elle touche un (1) ménage sur neuf (9) à Mouyondzi, un (1) ménage sur trois (3) à Vinza et deux (2) ménages sur cinq (5) à Lékana.

III.1.3.2- Les ménages touchés (pauvres)

Ce sont les ménages qui étant en dessous du seuil de pauvreté ne se trouvent pas dans une situation critique. L'incidence de la pauvreté dans cette catégorie est marquée par une certaine uniformité entre les localités étudiées (sauf Vinza). Ainsi neuf (9) ménages sur vingt cinq (25) à Brazzaville, huit (8) sur vingt cinq (25) à Mouyondzi et dix (10) sur vingt cinq (25) à Lékana sont dans ce cas. Les proportions de un (1) ménage touché sur cinq (5) et de un ménage sur deux globalement pauvres à Vinza sont anormalement basses, comparativement aux localités de Lékana et Mouyondzi plus économiquement avancées en termes de production agricole écoulée.

III.2: LES FIGURES DE LA PAUVRETE

III.2.1 Comportement alimentaire

L'état de pauvreté induit des changements de comportement alimentaire des ménages. Le nombre de repas par jour se raréfie. Les individus adoptent des stratégies de survie juste pour se mettre quelque chose sous la dent. Mais le nombre des repas par jour dépend de l'âge. Le manque de nourriture n'est pas vécu de la même manière dans les localités visitées.

III.2.1.1. Nombre de repas par jour de chef de ménage

Généralement, les gens prennent trois repas par jour, le petit déjeuner, les déjeuner et le dîner. Depuis un certain temps, on observe des changements dans les habitudes de consommation dans les ménages. Les résultats des enquêtes révèlent que le nombre de repas pris dans les ménages ruraux est relativement important par rapport aux ménages urbains. La prise de trois repas par jour reste une pratique moins répandue parmi les ménages tant en milieu rural

qu'urbain. Cependant, dans les ménages ruraux non pauvres, le nombre de chefs de ménage homme prenant trois repas est plus élevé par rapport aux chefs de ménage femme. Alors que chez les chefs de ménage pauvres ce sont les femmes qui prédominent. En milieu urbain, quelque soit la catégorie, les chefs de ménage femmes sont plus favorisées.

Au regard du nombre de repas pris, on constate que dans les ménages pauvres près de 1 chef de ménage sur 2 se nourrit une fois par jour, en milieu urbain, par contre, en milieu rural 2 chefs de ménage sur 25.

La comparaison des chefs de ménage par sexe, montre, le même comportement. Par contre, la configuration de la fréquence des repas parmi les chefs de ménage pauvre est de 7 chefs de ménages pauvres sur 10 et 6 chefs de ménage non pauvres sur 10 en milieu rural qui prennent deux repas par jour, ce qui n'est pas le cas à Brazzaville où la situation est moins meilleure.

Tableau 13: Pauvreté et nombre de repas journaliers du chef de ménage

	Brazzaville		rural	
	PAUVRE	NON PAUVRE	PAUVRE	NON PAUVRE
	Eff.	Eff.	Eff.	Eff.
nombre de repas du chef de ménage par jour				
1				
Hommes	71 48.3%	71 37.6%	16 8.9%	14 14.3%
Femmes	44 50.0%	26 24.3%	1 3.6%	4 14.8%
Total	115 48.9%	97 32.8%	17 8.2%	18 14.4%
2				
Hommes	61 41.5%	81 42.9%	128 71.5%	54 55.1%
Femmes	30 34.1%	50 46.7%	17 60.7%	19 70.4%
Total	91 38.7%	131 44.3%	145 70.0%	73 58.4%
3				
Hommes	15 10.2%	37 19.6%	35 19.6%	30 30.6%
Femmes	14 15.9%	31 29.0%	10 35.7%	4 14.8%
Total	29 12.3%	68 23.0%	45 21.7%	34 27.2%

Source : Enquêtes RPSA-Congo 1997

III.2.1.2. Nombre de repas par jour des enfants de moins de 10 ans

Les enquêtes révèlent que les ménages semblent respecter la disponibilité des repas pour le enfants. La majorité des enfants de moins de 10 ans ont trois repas par jour, soit 7 enfants sur 10 dans les ménages pauvres et non pauvres. En ville, ces proportions sont de l'ordre de 7 enfants sur 20 chez les pauvres et de près de 1 enfant sur 2 chez les non pauvres. Dans les deux strates, les garçons sont plus favorisés que les filles. En milieu rural, 70% des garçons vivant dans les ménages pauvres prennent trois repas par jour, contre 50% des filles. Dans les ménages non pauvres, ces proportions sont de près de 70% des garçons contre 56% des filles. On constate le même comportement en milieu urbain chez les pauvres où les proportions sont de l'ordre de 2 garçons sur 5 contre 3 filles sur 10. C'est auprès des ménages urbains non pauvres qu'on observe presque l'égalité entre les garçons et les filles, 1 enfant sur 2, prend ses

trois repas par jour. Il est observé ici également que le repas unique est un phénomène urbain qui touche les enfants des deux catégories sociales.

Tableau 14: Nombre de repas journaliers des enfants de moins de 10 ans

	Brazzaville		rural	
	PAUVRE	NON PAUVRE	PAUVRE	NON PAUVRE
	Eff.	Eff.	Eff.	Eff.
nombre de repas par jour (< 10 ans)				
1				
Hommes	29 22.1%	16 11.2%	2 1.2%	2 2.5%
Femmes	20 26.3%	12 15.4%		
Total	49 23.7%	28 12.7%	2 1.0%	2 2.0%
2				
Hommes	51 38.9%	57 39.9%	45 26.9%	23 29.1%
Femmes	34 44.7%	27 34.6%	13 50.0%	10 45.5%
Total	85 41.1%	84 38.0%	58 30.1%	33 32.7%
3				
Hommes	51 38.9%	70 49.0%	120 71.9%	54 68.4%
Femmes	22 28.9%	39 50.0%	13 50.0%	12 54.5%
Total	73 35.3%	109 49.3%	133 68.9%	66 65.3%

Source : Enquêtes RPSA-Congo 1997

III.2.1.3. Nombre de repas par jour chez les autres adultes

Le phénomène d'un repas unique chez les adultes est devenu une pratique courante. Mais ce phénomène est plus apparent en milieu urbain où la vie quotidienne dépend en majorité du pouvoir d'achat. En effet, la fréquence d'un repas par jour touche 9 adultes sur 20 chez les pauvres contre 1 sur 5 chez les non pauvres. Tandis qu'en milieu rural, ces proportions sont de 6 adultes sur 100 chez les pauvres et 8 adultes sur 100 chez les non pauvres. La majorité des adultes en milieu rural prend deux repas, aussi bien chez les pauvres que les non pauvres. Le nombre d'adultes prenant deux repas est moins élevé en ville chez les pauvres. La situation semble également meilleure en milieu rural pour la prise de trois repas. Il faut noter que dans cette zone, les femmes pauvres sont plus nombreuses à prendre trois repas, soit 12 adultes femmes sur 25.

L'ensemble de ces résultats semble signifier que le nombre de repas pris est fonction de la zone géographique, de l'âge, mais ne dépend pas fondamentalement de la catégorie des personnes enquêtées. Quelque soit la catégorie des chefs de ménage étudiée, la situation est moins meilleure à Brazzaville. On peut souligner sur ce plan de la fréquence des repas que la situation est relativement bonne en milieu rural. C'est ainsi que les pauvres en milieu rural se nourrissent plus que les non pauvres en milieu urbain. Toutefois, il faut regarder la composition de ces repas qui peuvent être de moindre valeur nutritionnelle et leur monotonie.

Tableau 15: Pauvreté et nombre de repas journaliers des enfants des autres adultes

	Brazzaville		rural	
	PAUVRE	NON PAUVRE	PAUVRE	NON PAUVRE
	Eff.	Eff.	Eff.	Eff.
nombre de repas/jour (autres adultes)				
1				
Hommes	51 42.9%	34 22.4%	9 6.5%	4 6.7%
Femmes	34 49.3%	13 18.1%	1 4.0%	2 10.5%
Total	85 45.2%	47 21.0%	10 6.1%	6 7.6%
2				
Hommes	47 39.5%	68 44.7%	73 52.9%	33 55.0%
Femmes	23 33.3%	35 48.6%	12 48.0%	11 57.9%
Total	70 37.2%	103 46.0%	85 52.1%	44 55.7%
3				
Hommes	21 17.6%	50 32.9%	56 40.6%	23 38.3%
Femmes	12 17.4%	24 33.3%	12 48.0%	6 31.6%
Total	33 17.6%	74 33.0%	68 41.7%	29 36.7%

Source : Enquêtes RPSA-Congo 1997

Par rapport à l'âge, les jeunes enfants en milieu rural sont très favorisés, la majorité prend trois repas, ce qui n'est pas le cas des enfants vivant en ville. Le déséquilibre observé entre la zone rurale et urbaine est influencé par diverses contraintes. En milieu rural, la majorité des ménages produit tous les aliments de base nécessaire à leur consommation. Or, les ménages en milieu urbain payent pour leur alimentation. De ce fait, la disponibilité alimentaire va dépendre de leur disponibilité financière.

Il faut signaler toutefois que le nombre de repas a pu être sous estimé, chez les chefs de ménage en ville, car on observe de plus en plus les travailleurs qui prennent leur repas à l'extérieur, dans les restaurants de fortune situés à proximité de leur lieu de travail. Il faut noter aussi que chez les adultes, le nombre de repas par jour est fonction des activités quotidiennes qui déterminent les horaires. En effet, les horaires de travail contraignent des chefs de ménage à prendre un seul repas par jour. On peut se rendre compte que ? des la disponibilité des ressources monétaires, particulièrement en milieu urbain, détermine la prise de repas. Il ne fait aucun doute que le bilan alimentaire s'est profondément dégradé aussi en quantité qu'en qualité et qu'il atteint aujourd'hui un niveau critique.

En fait de repas, il s'agit souvent pour les ménages pauvres de s'alimenter avec un morceau de manioc « nzenga » et d'un croupion de dinde ou d'un morceau de viande, ou des petits mets servis au marché auprès d'un débit de boisson. C'est le menu caractéristique dit des pauvres. Ces restaurants de plein air qui offrent tout au détail se présentent comme une réponse pour satisfaire la bourse des plus démunies.

III.2.1.4. Les Réserves d'aliments

La répartition des chefs de ménage selon les catégories nous montre que les chefs de ménage faisant des réserves appartiennent dans l'ensemble à la catégorie des non pauvres dans les deux strates géographiques. Comparativement au sexe, les chefs de ménage femmes en général font plus des réserves.

Dans près de 50% des ménages enquêtés, les répondants ont déclaré constituer des réserves alimentaires. Il en est ainsi particulièrement à Mouyondzi (60,9% des ménages) et à Vinza (57%). La proportion des ménages faisant de réserves alimentaires est aussi relativement importante (49%) à Brazzaville et, dans une certaine mesure à Lékana (30%).

Notons toutefois que ces réserves sont réalisées en particulier par les chefs de ménage femme issus des ménages pauvres en milieu rural et des chefs de ménages non pauvres en milieu urbain. Les réserves alimentaires ainsi constituées sont cependant essentiellement composées de poisson salé (54% des ménages), en particulier dans les localités rurales et, dans une certaine mesure de fofou (21,5%). A Brazzaville, après le poisson salé dans 40% des cas, viennent le fofou et le riz avec respectivement 34% et 16% des ménages. L'importance de ces deux produits dans les réserves alimentaires pourrait s'expliquer par leur plus grande facilité de conservation. Le poisson fumé n'y représente que 8,8% des ménages.

Tableau 16: Pauvreté et réserve d'aliments

	Brazzaville		rural	
	PAUVRE	NON PAUVRE	PAUVRE	NON PAUVRE
	Eff.	Eff.	Eff.	Eff.
fait des réserves?				
Oui				
Hommes	57 40.1%	107 56.9%	80 43.5%	58 57.4%
Femmes	34 39.5%	65 61.9%	20 69.0%	19 67.9%
Total	91 39.9%	172 58.7%	100 46.9%	77 59.7%
Non				
Hommes	85 59.9%	81 43.1%	104 56.5%	43 42.6%
Femmes	52 60.5%	40 38.1%	9 31.0%	9 32.1%
Total	137 60.1%	121 41.3%	113 53.1%	52 40.3%

Source : Enquêtes RPSA-Congo 1997

Au regard de ces résultats on peut conclure que la femme continue de jouer son rôle dans la sécurité alimentaire. Il faut également souligner que l'état de pauvreté n'influe pas sur la capacité des ménages à faire des réserves en milieu rural, ce qui n'est pas le cas en milieu urbain.

Dans l'ensemble des ménages enquêtés, une proportion de 50,2% viennent parfois à manquer de nourriture. Cette situation de manque de nourriture est observée dans les ménages pauvres dans une proportion relativement plus élevée de 57,2%, contre 42,8% dans les ménages non pauvres. De façon générale, les ménages pauvres sont ceux à qui il manque le plus souvent de nourriture dans les localités enquêtées, sauf à Vinza où cette situation semble inversée : 57,89% des chefs de ménage non pauvres y ont répondu manquer de nourriture contre 42,1% pour les ménages pauvres.

Tableau 17: : Manque de nourriture dans les ménages

Localités	Réponses	Pauvres		Non pauvres		Ensemble	
		Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Brazzaville	Oui	142	60,2	121	40,6	263	49,3
	Non	94	39,8	177	59,4	271	50,7
Mouyondzi	Oui	51	56,0	43	49,4	94	52,8
	Non	40	44,0	44	50,6	84	47,2
Vinza	Oui	8	53,3	11	64,7	19	59,4
	Non	7	46,7	6	35,3	13	40,6
Lékana	Oui	52	47,7	14	50,0	66	48,2
	Non	57	52,3	14	50,0	71	51,8
Ensemble	Oui	253	56,1	189	43,9	442	50,2
	Non	198	43,9	241	56,1	439	49,8

Source : Enquête RPSA-Congo 1997

Il convient toutefois de remarquer l'importance des ménages pauvres (près de 40% à Brazzaville, 44% à Mouyondzi, 46,7% à Vinza et 52,3% à Lékana) où il ne manquerait pas de nourriture. Ceci pouvant traduire une faible différenciation entre les ménages pauvres et les non pauvres par rapport au manque de nourriture. Si, toutes autres choses égales par ailleurs, les données ne souffrent d'aucun doute, cette situation serait imputable à la conception même de la pauvreté. Cette figure de la pauvreté qu'est le manque de nourriture a ainsi une valeur relative pour saisir les pauvres et les non pauvres. Car il y a aussi certainement lieu d'incorporer dans le modèle d'analyse la qualité de nourriture des pauvres comparativement à celle des non pauvres. Les pauvres ont tendance à se contenter de manger quelque chose, et ont très peu de préoccupations liées à la qualité de la nourriture prise.

Le manque de nourriture est, dans une fréquence plus élevée, "rarement" enregistré avec une proportion de près de 47% des ménages enquêtés ; il l'est "souvent" dans une proportion aussi importante de 38,7%. Les ménages qui enregistrent très souvent le manque de nourriture ne représentent qu'environ 15%. La tendance ainsi observée est la même aussi bien dans les ménages pauvres que non pauvres. Cette situation présente toutefois quelques disparités en fonction de la localité. En effet, si à Mouyondzi et Lékana le manque de nourriture est rarement vécu (soit une proportion de près de 50% dans les ménages pauvres comme dans les ménages non pauvres à Mouyondzi, 83,7% des ménages pauvres et 64,3% des ménages non pauvres à Lékana), dans les autres localités il intervient plus fréquemment ou souvent : 49,3% chez les pauvres et 47,3% chez les non pauvres à Brazzaville ; 83,3% chez les pauvres contre 70% chez les non pauvres à Vinza.

En somme, le manque de nourriture autant que sa fréquence reflète très peu la pauvreté dans les ménages étudiés. Il convient d'y associer la qualité de la nourriture qui pourrait avoir une valeur discriminatoire plus élevée entre les ménages pauvres et non pauvres.

Tableau 18: : fréquence de manque de nourriture

Localités	Réponses	Pauvres		Non pauvres		Ensemble	
		Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Brazzaville	Rarement	47	35,1	50	45,5	97	39,8
	Souvent	66	49,3	52	47,3	118	48,4
	Très souvent	21	15,7	8	7,3	29	11,9
Mouyondzi	Rarement	23	48,9	19	50,0	42	49,4
	Souvent	11	23,4	6	15,8	17	20,0

	Très souvent	13	27,7	13	34,2	26	30,6
Vinza	Rarement	-	-	1	10,0	1	6,3
	Souvent	5	83,3	7	70,0	12	75,0
	Très souvent	1	16,7	2	20,0	3	18,8
Lékana	Rarement	41	83,7	9	64,3	50	79,4
	Souvent	8	16,3	3	21,4	11	17,5
	Très souvent	-	-	2	14,3	2	3,2
Ensemble	Rarement	111	47,0	79	46,0	190	46,6
	Souvent	90	38,2	68	39,5	158	38,7
	Très souvent	35	14,8	25	14,5	60	14,7

Source : Enquête RPSA-Congo 1997

III.3.2- Composition des repas

En fait de repas, il s'agit souvent pour les ménages pauvres de s'alimenter avec un morceau de manioc « nzenga » et d'un croupion de dinde ou d'un morceau de viande, ou des petits mets servis au marché auprès d'un débit de boisson. C'est le menu caractéristique dit des pauvres. Ces restaurants de plein air qui offrent tout au détail se présentent comme une réponse pour satisfaire la bourse des plus démunies.

III.3.3- Constitution des réserves alimentaires

Dans près de 50% des ménages enquêtés, les répondants ont déclaré constituer des réserves alimentaires. Il en est ainsi particulièrement à Mouyondzi (60,9% des ménages) et à Vinza (57%). La proportion des ménages faisant de réserves alimentaires est aussi relativement importante (49%) à Brazzaville et, dans une certaine mesure à Lékana (30%).

Les réserves alimentaires ainsi constituées sont cependant essentiellement composées de poisson salé (54% des ménages), en particulier dans les localités rurales et, dans une certaine mesure de fofou (21,5%). A Brazzaville, après le poisson salé dans 40% des cas, viennent le fofou et le riz avec respectivement 34% et 16% des ménages. L'importance de ces deux produits dans les réserves alimentaires pourrait s'expliquer par leur plus grande facilité de conservation. Le poisson fumé n'y représente que 8,8% des ménages. La situation semble également meilleure en milieu rural pour la prise de trois repas. Il faut noter que dans cette zone, les femmes pauvres sont plus nombreuses à prendre trois repas, soit 12 adultes femmes sur 25.

L'ensemble de ces résultats semble signifier que le nombre de repas pris est fonction de la zone géographique, de l'âge, mais ne dépend pas fondamentalement de la catégorie des personnes enquêtées. Quelque soit la catégorie des chefs de ménage étudiée, la situation est moins meilleure à Brazzaville. On peut souligner sur ce plan de la fréquence des repas que la situation est relativement bonne en milieu rural. C'est ainsi que les pauvres en milieu rural se nourrissent plus que les non pauvres en milieu urbain. Toutefois, il faut regarder la composition de ces repas qui peuvent être de moindre valeur nutritionnelle et leur monotonie.

Tableau 19: Pauvreté et nombre de repas journaliers des enfants des autres adultes

	Brazzaville		rural	
	PAUVRE	NON PAUVRE	PAUVRE	NON PAUVRE
	Eff.	Eff.	Eff.	Eff.
nombre de repas/jour				

(autres adultes)				
1				
Hommes	51 42.9%	34 22.4%	9 6.5%	4 6.7%
Femmes	34 49.3%	13 18.1%	1 4.0%	2 10.5%
Total	85 45.2%	47 21.0%	10 6.1%	6 7.6%
2				
Hommes	47 39.5%	68 44.7%	73 52.9%	33 55.0%
Femmes	23 33.3%	35 48.6%	12 48.0%	11 57.9%
Total	70 37.2%	103 46.0%	85 52.1%	44 55.7%
3				
Hommes	21 17.6%	50 32.9%	56 40.6%	23 38.3%
Femmes	12 17.4%	24 33.3%	12 48.0%	6 31.6%
Total	33 17.6%	74 33.0%	68 41.7%	29 36.7%

Source : Enquêtes RPSA-Congo 1997

Par rapport à l'âge, les jeunes enfants en milieu rural sont très favorisés, la majorité prend trois repas, ce qui n'est pas le cas des enfants vivant en ville. Le déséquilibre observé entre la zone rurale et urbaine est influencé par diverses contraintes. En milieu rural, la majorité des ménages produit tous les aliments de base nécessaire à leur consommation. Or, les ménages en milieu urbain payent pour leur alimentation. De ce fait, la disponibilité alimentaire va dépendre de leur disponibilité financière.

Il faut signaler toutefois que le nombre de repas a pu être sous estimé, chez les chefs de ménage en ville, car on observe de plus en plus les travailleurs qui prennent leur repas à l'extérieur, dans les restaurants de fortune situés à proximité de leur lieu de travail. Il faut noter aussi que chez les adultes, le nombre de repas par jour est fonction des activités quotidiennes qui déterminent les horaires. En effet, les horaires de travail contraignent des chefs de ménage à prendre un seul repas par jour. On peut se rendre compte que de la disponibilité des ressources monétaires, particulièrement en milieu urbain, détermine la prise de repas. Il ne fait aucun doute que le bilan alimentaire s'est profondément dégradé aussi en quantité qu'en qualité et qu'il atteint aujourd'hui un niveau critique.

III.1.4. Les Réserves d'aliments

La répartition des chefs de ménage selon les catégories nous montre que les chefs de ménage faisant des réserves appartiennent dans l'ensemble à la catégorie des non pauvres dans les deux strates géographiques. Comparativement au sexe, les chefs de ménage femmes en général font plus des réserves. Notons toutefois que ces réserves sont réalisées en particulier par les chefs de ménage femme issus des ménages pauvres en milieu rural et des chefs de ménages non pauvres en milieu urbain.

Tableau 20: Pauvreté et réserve d'aliments

	Brazzaville		rural	
	PAUVRE	NON PAUVRE	PAUVRE	NON PAUVRE
	Eff.	Eff.	Eff.	Eff.

fait des réserves?							
Oui							
Hommes	57 40.1%	107 56.9%	80 43.5%	58 57.4%			
Femmes	34 39.5%	65 61.9%	20 69.0%	19 67.9%			
Total	91 39.9%	172 58.7%	100 46.9%	77 59.7%			
Non							
Hommes	85 59.9%	81 43.1%	104 56.5%	43 42.6%			
Femmes	52 60.5%	40 38.1%	9 31.0%	9 32.1%			
Total	137 60.1%	121 41.3%	113 53.1%	52 40.3%			

Source : Enquêtes RPSA-Congo 1997

Au regard de ces résultats on peut conclure que la femme continue de jouer son rôle dans la sécurité alimentaire. Il faut également souligner que l'état de pauvreté n'influe pas sur la capacité des ménages à faire des réserves en milieu rural, ce qui n'est pas le cas en milieu urbain.

Dans l'ensemble des ménages enquêtés, une proportion de 50,2% viennent parfois à manquer de nourriture. Cette situation de manque de nourriture est observée dans les ménages pauvres dans une proportion relativement plus élevée de 57,2%, contre 42,8% dans les ménages non pauvres. De façon générale, les ménages pauvres sont ceux à qui il manque le plus souvent de nourriture dans les localités enquêtées, sauf à Vinza où cette situation semble inversée : 57,89% des chefs de ménage non pauvres y ont répondu manquer de nourriture contre 42,1% pour les ménages pauvres.

Tableau 21: : manque de nourriture dans les ménages

Localités	Réponses	Pauvres		Non pauvres		Ensemble	
		Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Brazzaville	Oui	142	60,2	121	40,6	263	49,3
	Non	94	39,8	177	59,4	271	50,7
Mouyondzi	Oui	51	56,0	43	49,4	94	52,8
	Non	40	44,0	44	50,6	84	47,2
Vinza	Oui	8	53,3	11	64,7	19	59,4
	Non	7	46,7	6	35,3	13	40,6
Lékana	Oui.	52	47,7	14	50,0	66	48,2
	Non	57	52,3	14	50,0	71	51,8
Ensemble	Oui	253	56,1	189	43,9	442	50,2
	Non	198	43,9	241	56,1	439	49,8

Source : Enquête RPSA-Congo 1997

Il convient toutefois de remarquer l'importance des ménages pauvres (près de 40% à Brazzaville, 44% à Mouyondzi, 46,7% à Vinza et 52,3% à Lékana) où il ne manquerait pas de nourriture. Ceci pouvant traduire une faible différenciation entre les ménages pauvres et les non pauvres par rapport au manque de nourriture. Si, toutes autres choses égales par ailleurs, les données ne souffrent d'aucun doute, cette situation serait imputable à la conception même de la pauvreté. Cette figure de la pauvreté qu'est le manque de nourriture a ainsi une valeur relative pour saisir les pauvres et les non pauvres. Car il y a aussi certainement lieu d'incorporer dans le modèle d'analyse la qualité de nourriture des pauvres comparativement à

celle des non pauvres. Les pauvres ont tendance à se contenter de manger quelque chose, et ont très peu de préoccupations liées à la qualité de la nourriture prise.

Le manque de nourriture est, dans une fréquence plus élevée, "rarement" enregistré avec une proportion de près de 47% des ménages enquêtés ; il l'est "souvent" dans une proportion aussi importante de 38,7%. Les ménages qui enregistrent très souvent le manque de nourriture ne représentent qu'environ 15%. La tendance ainsi observée est la même aussi bien dans les ménages pauvres que non pauvres. Cette situation présente toutefois quelques disparités en fonction de la localité. En effet, si à Mouyondzi et Lékana le manque de nourriture est rarement vécu (soit une proportion de près de 50% dans les ménages pauvres comme dans les ménages non pauvres à Mouyondzi, 83,7% des ménages pauvres et 64,3% des ménages non pauvres à Lékana), dans les autres localités il intervient plus fréquemment ou souvent : 49,3% chez les pauvres et 47,3% chez les non pauvres à Brazzaville ; 83,3% chez les pauvres contre 70% chez les non pauvres à Vinza.

En somme, le manque de nourriture autant que sa fréquence reflète très peu la pauvreté dans les ménages étudiés. Il convient d'y associer la qualité de la nourriture qui pourrait avoir une valeur discriminatoire plus élevée entre les ménages pauvres et non pauvres.

Tableau 22: : fréquence de manque de nourriture

Localités	Réponses	Pauvres		Non pauvres		Ensemble	
		Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Brazzaville	Rarement	47	35,1	50	45,5	97	39,8
	Souvent	66	49,3	52	47,3	118	48,4
	Très souvent	21	15,7	8	7,3	29	11,9
Mouyondzi	Rarement	23	48,9	19	50,0	42	49,4
	Souvent	11	23,4	6	15,8	17	20,0
	Très souvent	13	27,7	13	34,2	26	30,6
Vinza	Rarement	-	-	1	10,0	1	6,3
	Souvent	5	83,3	7	70,0	12	75,0
	Très souvent	1	16,7	2	20,0	3	18,8
Lékana	Rarement	41	83,7	9	64,3	50	79,4
	Souvent	8	16,3	3	21,4	11	17,5
	Très souvent	-	-	2	14,3	2	3,2
Ensemble	Rarement	111	47,0	79	46,0	190	46,6
	Souvent	90	38,2	68	39,5	158	38,7
	Très souvent	35	14,8	25	14,5	60	14,7

Source : Enquête RPSA-Congo 1997

III.2.2 Recours thérapeutiques

L'offre thérapeutique est caractérisée par une diversité de recours possibles. En cas de maladie, les chefs de ménages ruraux et urbains recourent majoritairement à la médecine moderne. Dans l'ensemble, on constate en milieu urbain que 87% des chefs de ménage chez les pauvres et 92% des chefs de ménage chez les non pauvres y ont recours. En revanche, en milieu rural ces proportions sont de 70% des chefs de ménage pauvres et 86% des chefs de ménage non pauvres. Les chefs de ménage femme quelque soit la catégorie y recourent un peu plus en zone urbaine.

Très peu de chefs de ménage ont recours à la médecine traditionnelle, en milieu rural, 23% des chefs de ménage chez les pauvres contre 14% chez les non pauvres. En milieu urbain, ces

proportions passent à 11% chez les pauvres et 6% chez les non pauvres. Cette tendance globale en matière de choix de traitement s'observe surtout en zone rurale dans les deux sexes. En effet, les chefs de ménage pauvres recourent plus aux produits traditionnels pour leur soin. Il faut noter aussi que faute de moyens pour supporter le coût de la médecine moderne, ces chefs de ménage recourent aussi en même temps à la médecine traditionnelle, jugée moins onéreuse. En moyenne, 7% des chefs de ménage ont recours à cette pratique.. Cette pratique n'est observée qu'après des hommes.

Lorsque la médecine moderne est impuissante devant la maladie ou encore lorsque les moyens font largement défaut, la prière reste la seule issue pour certains chefs de ménage. Toutefois, ce recours thérapeutique est le moins utilisé par les chefs de ménage ayant répondu à cette question.

Tableau 23: Recours thérapeutiques utilisés au cours des derniers mois

	Brazzaville		rural	
	PAUVRE	NON PAUVRE	PAUVRE	NON PAUVRE
	Eff.	Eff.	Eff.	Eff.
recours utilisés				
Prière				
Hommes		2 2.0%		
Total		2 1.3%		
médecine moderne				
Hommes	72 84.7%	89 89.0%	72 69.2%	44 86.3%
Femmes	46 92.0%	53 96.4%	15 75.0%	10 83.3%
Total	118 87.4%	142 91.6%	87 70.2%	54 85.7%
produits traditionnels				
Hommes	11 12.9%	9 9.0%	24 23.1%	7 13.7%
Femmes	4 8.0%	1 1.8%	5 25.0%	2 16.7%
Total	15 11.1%	10 6.5%	29 23.4%	9 14.3%
n'a rien fait				
Femmes		1 1.8%		
Total		1 .6%		
moderne traditionnelle				
Hommes	2 2.4%		8 7.7%	
Total	2 1.5%		8 6.5%	

Source : Enquêtes RPSA-Congo 1997

Il faut signaler que depuis l'époque coloniale, le Congo a bénéficié d'une bonne couverture sanitaire. Tous les soins dispensés étaient gratuits, ce qui a développé ce comportement de recourir le plus souvent à la médecine moderne. De ce fait, la médecine traditionnelle n'a pas bénéficié d'une bonne promotion comme dans les autres pays africains. Mais avec la crise économique et financière, l'Etat se trouve désormais dans l'impossibilité de faire face à la prise en charge des populations en matière de santé. La rareté des ressources financières des ménages font que les populations recherchent de plus en plus les produits traditionnels.

Quant aux vaccins, les campagnes ont donné une bonne couverture vaccinale au Congo. Les proportions des chefs de ménage ayant fait vacciner leurs enfants sont importantes. Toutefois, au regard des résultats, les zones rurales n'ont pas encore atteint le niveau de couverture des zones urbaines.

Tableau 24: Etat de vaccination des nouveaux-nés contre les principales maladies

	Brazzaville		rural	
	PAUVRE	NON PAUVRE	PAUVRE	NON PAUVRE
	Eff.	Eff.	Eff.	Eff.
vaccin poliomyélite				
Oui				
Hommes	112 100%	101 96.2%	154 94.5%	68 86.1%
Femmes	58 98.3%	63 98.4%	25 96.2%	14 73.7%
Total	170 99.4%	164 97.0%	179 94.7%	82 83.7%
vaccin tuberculose				
Oui				
Hommes	99 100%	97 97.0%	136 97.1%	63 90.0%
Femmes	52 98.1%	61 98.4%	18 94.7%	11 84.6%
Total	151 99.3%	158 97.5%	154 96.9%	74 89.2%
vaccin choléra				
Oui				
Hommes	65 95.6%	60 88.2%	85 86.7%	32 76.2%
Femmes	30 88.2%	37 92.5%	10 90.9%	1 16.7%
Total	95 93.1%	97 89.8%	95 87.2%	33 68.8%
vaccin fièvre jaune				
Oui				
Hommes	55 91.7%	60 88.2%	91 85.8%	46 82.1%
Femmes	28 87.5%	37 94.9%	13 92.9%	4 40.0%
Total	83 90.2%	97 90.7%	104 86.7%	50 75.8%

Source : Enquêtes RPSA-Congo 1997

III.2.3. Habillement

Si le niveau de vie détermine la qualité et le niveau d'achat des habits, on s'attend à ce qu'il y ait une différence de comportement selon qu'il s'agit de s'habiller soi-même (le chef de ménage) ou d'habiller le conjoint ou la conjointe, ses propres enfants ou les autres parents.

A Brazzaville comme en zone rurale, la plupart du temps, les habits sont achetés neufs (au magasin ou au marché) et dans les friperies : huit ménages pauvres sur dix et neufs non pauvres sur dix à Brazzaville se sont habillés de neuf ; ces proportions sont respectivement de 7 ménages sur 10 et de 9 sur dix dans les zones rurales. En revanche, quatre ménages pauvres sur vingt-cinq à Brazzaville et un ménage sur quatre en zone rurale ont recouru à la friperie. En définitive à Brazzaville comme dans les localités rurales étudiées, les différences de comportement global sur le plan vestimentaire ne sont pas statistiquement significatives au seuil de 5% à Brazzaville ($P=0.01840$) et en zone rurale ($P=0.04925$). Les mêmes tendances sont observées en ce qui concerne l'habillement des autres membres de la famille des ménages

enquêtés : au seuil de signification de 5%, les comportements pour habiller les membres des ménages ne sont pas en général significativement différents ni selon le strate, ni selon le niveau de vie.

Sur une population totale de 870 chefs de ménage ayant répondu à la question, 1 chef de ménage sur 4 chez les pauvres, a déclaré avoir acheté des vêtements, tandis que cette proportion est de 7 chefs de ménage sur 25 chez les non pauvres. Lorsqu'on observe la répartition des chefs de ménage par strate de résidence, on relève des disparités selon les catégories et selon le sexe. C'est ainsi qu'à Brazzaville 3 chefs de ménage sur 5 chez les non pauvres ont effectué des achats de vêtement, contre 4 sur 10 chez les pauvres. Par rapport au sexe, ce sont les hommes qui ont effectué le plus d'achat des vêtements des enfants.

Tableau 25: Achat de vêtements au cours des trois deniers mois

Achat Vêtements	Brazzaville		rural	
	PAUVRE	NON PAUVRE	PAUVRE	NON PAUVRE
	Eff.	Eff.	Eff.	Eff.
Oui				
Hommes	60 42.0%	106 56.1%	123 67.2%	66 66.0%
Femmes	28 33.3%	57 54.3%	14 48.3%	16 59.3%
Total	88 38.8%	163 55.4%	137 64.6%	82 64.6%
Non				
Hommes	83 58.0%	83 43.9%	60 32.8%	34 34.0%
Femmes	56 66.7%	48 45.7%	15 51.7%	11 40.7%
Total	139 61.2%	131 44.6%	75 35.4%	45 35.4%

Source : Enquêtes RPSA-Congo 1997

Lorsque l'on considère la nature et la qualité de vêtements achetés, on se rend compte que les personnes achètent aussi bien dans les friperies que dans les magasins. C'est ainsi que dans les ménages ruraux, 7 chefs de ménage pauvres sur 25 ont acquis les vêtements dans les friperies contre 4 sur 25 chez les non pauvres. En zone urbaine, ces proportions ne sont que de 4 chefs de ménage sur 25 chez les pauvres et 1 sur 20 chez les non pauvres. Comparé aux sexes, ce sont les chefs de ménage femme pauvres en milieu rural qui achètent le plus de friperies, soit 11 sur 20. Il faut relever toutefois que, quelque soit la catégorie et le sexe, la majorité des chefs de ménage ont acheté en particulier les vêtements neufs.

Le phénomène friperie n'est que récent au Congo, pays qui a une réputation du vêtir. L'état de pauvreté pourrait expliquer l'avènement et l'importance grandissante de cette source d'approvisionnement en vêtements.

Tableau 26: Pauvreté et achat de vêtements selon la qualité au cours des trois deniers mois

	Brazzaville		rural	
	PAUVRE	NON PAUVRE	PAUVRE	NON PAUVRE
	Eff.	Eff.	Eff.	Eff.

lieu achat vêt. et qualité friperies						
Hommes	7	14.3%	5	6.3%	21	23.6%
Femmes	3	15.8%	2	4.4%	6	54.5%
Total	10	14.7%	7	5.6%	27	27.0%
neufs magasin, marché						
Hommes	42	85.7%	74	93.7%	68	76.4%
Femmes	16	84.2%	43	95.6%	5	45.5%
Total	58	85.3%	117	94.4%	73	73.0%

Source : Enquêtes RPSA-Congo 1997

Les chefs de ménage pauvres achètent plus de vêtements pour leurs enfants en milieu urbain, soit 17 sur 25 contre 7 sur 25 en milieu rural. Ces achats sont surtout effectués par les chefs de ménage femmes pauvres vivant en milieu urbain. En revanche, dans les ménages non pauvres, 4 chefs de ménage sur 10, en milieu urbain, achètent les vêtements de leurs enfants contre 9 sur 25 en zone rurale.

En ce qui concerne leurs épouses, ce sont les chefs de ménage pauvres en milieu rural qui effectuent le plus d'achat de vêtements pour leurs épouses. En effet, près de 1 chef de ménage pauvre sur trois réalise ces achats contre près de 1 chef de ménage sur 5 chez les non pauvres en milieu rural.

Quelque soit la catégorie, ce sont surtout les chefs de ménage femmes en milieu rural qui s'achètent le plus de vêtement, soit, 13 sur 20 chez les pauvres et 19 sur 25 chez les non pauvres. Les achats pour les autres parents restent très dérisoires.

Au regard de ces résultats, on observe des différences de comportement chez les chefs de ménage. Les chefs de ménage pauvres des deux sexes privilégient l'habillement des enfants en zone rurale. Alors que les chefs de ménage femme, pauvres et non pauvres accordent la priorité à leur propre habillement en milieu urbain, les enfants ne viennent qu'en deuxième position. Les chefs de ménage entre autre éprouvent des difficultés à vêtir d'autres parents, cela peut s'expliquer par les difficultés financières du moment.

III.2.4- Statut dans le logement

Pris globalement, les ménages étudiés sont dans une plus grande proportion (soit 51,4%) propriétaires de leur logement. Mais il apparaît une nette prédominance (61,6%) des ménages pauvres qui sont propriétaires du logement, par rapport aux ménages non pauvres (40,7%) reconnus dans cette situation. Il convient de noter cette prédominance des ménages pauvres propriétaires de logement quelle que soit la localité, particulièrement dans la strate rurale et, dans une certaine mesure à Brazzaville (42,9% des ménages pauvres contre 29,8% des ménages non pauvres y sont propriétaires). Or si dans les localités rurales le coût de construction (à cause de la presque gratuité du terrain et de la qualité des matériaux de construction) est accessible aux ménages pauvres, à Brazzaville celui-ci est relativement plus élevé. Quoi qu'il en soit, on voit que les pauvres sont préoccupés davantage à s'abriter plus que les ménages non pauvres qui, eux, recherchent le confort. En effet une proportion relativement importante (25,7%) des ménages non pauvres sont locataires. Cette proportion est de 32,8% à Brazzaville, contre 10,5% à Mouyondzi. Dans les localités rurales les ménages

non pauvres qui sont locataires sont en fait constitués par les fonctionnaires de l'Etat qui y sont affectés. A Brazzaville, les ménages non pauvres s'installent dans un confort qui ne leur permet pas de construire leur propre logement, les obligeant à être locataires ; tandis que les ménages pauvres, moins regardant au confort, se contentent de monter murs et toit en utilisant les matériaux acquis grâce à la « débrouillardise ». Mais il y va aussi de la représentation culturelle d'un toit ou d'une habitation qui joue un rôle différentiel selon que l'on soit pauvre ou non pauvre. Le pauvre pourrait y associer essentiellement une valeur d'usage, s'abriter ; alors que le non pauvre a tendance à intégrer d'autres éléments relevant de la modernité et des exigences de confort. Mais cette logique doit être nuancée, tenant compte du fait que les ménages non pauvres apparaissent être aussi ceux qui sont le plus logés gratuitement (54,1% des ménages non pauvres contre 45,9% des ménages pauvres). C'est ainsi le cas notamment à Brazzaville avec 44% des ménages pauvres contre 56% des ménages non pauvres et à Mouyondzi (43,8% de ménages pauvres contre 56,2% des ménages non pauvres). C'est seulement à Lékana qu'il a été observé une proportion plus élevée des ménages pauvres parmi les logés gratuitement, par rapport aux ménages non pauvres.

Tableau: 27: Statut dans le logement

Localités	Statut des ménages	Propriétaire		logé gratuitement		Locataire	
		Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Brazzaville	Pauvre	99	42,9	88	38,1	44	19,0
	Non pauvre	89	29,8	112	37,5	98	32,8
Mouyondzi	Pauvre	72	79,1	14	15,4	5	5,5
	Non pauvre	59	68,6	18	20,9	9	10,5
Vinza	Pauvre	15	93,8	1	6,3	-	-
	Non pauvre	12	80,0	2	13,3	1	6,7
Lékana	Pauvre	90	81,8	19	17,3	1	0,9
	Non pauvre	14	50,0	12	42,9	2	7,1
Ensemble	Pauvre						
	Non pauvre						

Source : Enquête RPSA-Congo 1997

On peut ici aussi remarquer que le statut dans le logement reflète faiblement le fait que l'on soit pauvre ou non pauvre. Les résultats de l'étude montrent au contraire que les ménages pauvres sont dans une proportion plus élevée propriétaires, notamment à Brazzaville, comparativement aux ménages non pauvres qui sont dans une grande partie ou locataires ou logés gratuitement. Deux faits doivent être associés en ce qui concerne Brazzaville : les destructions qui ont été perpétrées pendant la crise de 1993-1994 ayant fait de nombreux sans abris et l'exigence de qualité relative au type d'habitation qui pourrait discriminer les pauvres des non pauvres.

III.2.5- Type d'habitation

Pour traiter de la question relative au type d'habitation, nous avons été amené à définir une typologie de quatre catégories de logement, en combinant les matériaux des murs, des toits et l'état du sol. Les quatre catégories d'habitation obtenues sont :

- habitation traditionnelle ;
- habitation semi-moderne ;
- habitation moderne ; et
- habitation non spécifiée.

Le tableau 28 suivant, présente les résultats du croisement du type d'habitation avec le statut socio-économique des ménages en fonction de la localité. Il ressort de ces résultats que les ménages enquêtés, quel que soit leur statut socio-économique, sont dans leur plus grande majorité logés dans une habitation de type semi-moderne. Cette situation se rencontre en particulier à Brazzaville où une proportion identique, 86% des ménages pauvres et non pauvres occupent une habitation semi-moderne. Les habitations de type traditionnel, qui viennent en deuxième position, sont fortement représentées dans les localités rurales ; elles y observent la même importance quel que soit le niveau de vie des ménages. C'est ainsi que, par exemple, 78% des ménages pauvres contre 52% des ménages non pauvres à Mouyondzi vivent dans une habitation de type traditionnel. Ces proportions sont respectivement 82,7% et 67,9% à Lékana.

On peut ainsi comprendre l'importance déjà signalée des ménages pauvres qui sont propriétaires de leur logement. Car le type de logement traditionnel, fait de matériaux accessibles à toutes les bourses, ne répond pas généralement à l'exigence de confort, de qualité de durabilité, etc.

L'habitation moderne est par conséquent très peu représentée ; elle a été rencontrée particulièrement à Brazzaville. Ceci montre en fait le degré d'association de la localité avec le niveau de vie des ménages, et leur relative détermination sur la qualité du logement. En d'autres termes, le niveau de vie des ménages, seul, n'épuise pas l'explication de la qualité de l'habitation ; il convient d'y associer le caractère de la localité.

Tableau 28: Type d'habitation

Localités	Statut des ménages	Habitation de type traditionnel		Habitation de type semi-moderne		Habitation de type moderne		Non spécifié		Ensemble	
		Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Brazzaville	Pauvre	25	10,6	201	85,5	8	3,4	1	0,4	235	100,0
	Non pauvre	27	9,1	257	86,2	14	4,7	0	0,0	298	100,0
Mouyondzi	Pauvre	69	78,4	15	17,0	1	1,1	3	3,4		100,0
	Non pauvre	44	51,8	39	45,9	1	1,2	1	1,2		100,0
Vinza	Pauvre	8	50,0	2	12,5	6	37,5	0	-		100,0
	Non pauvre	8	50,0	-	-	-	-	8	50,0		100,0
Lékana	Pauvre	91	82,7	19	17,3	0	0,0	0	0,0		100,0
	Non pauvre	19	67,9	8	28,6	1	3,6	0	0,0		100,0
Ensemble	Pauvre	193	43,0	237	52,8	15	3,3	4	0,9	449	100,0
	Non pauvre	98	22,9	304	71,2	16	3,7	9	2,1	427	100,0

Source : Enquête RPSA-Congo 1997

III.2.6- Confort de vie

Le confort de vie est défini ici par la nature des biens d'équipement du logement. Six grandes catégories de ménages ont ainsi été obtenues en fonction du standing de vie. Ce sont :

- les ménages ayant au moins un téléphone ou un climatiseur qui sont révélateurs d'un train de vie au-dessus de la moyenne. Ils constituent le standing de niveau 1 ;
- les ménages ayant au moins un téléviseur, associée à d'autres biens tels que le congélateur, le réfrigérateur ou la cuisinière. Le téléviseur est en effet un des biens de prestige, qui reflète un certain statut social au Congo. C'est le standing 2.

- les ménages ayant, en plus d'une radio, au moins un congélateur ou un réfrigérateur ou encore une cuisinière. Ces biens qui sont peu courants au Congo, situent les ménages dans le standing moyen au niveau 3.
- on rencontre aussi les ménages qui possèdent ces biens relativement réservés (réfrigérateur, congélateur ou cuisinière) en l'absence d'autres éléments filters tels que le téléphone, le climatiseur, le téléviseur ou la radio ;
- les ménages n'ayant qu'une radio ou un réchaud occupent l'avant dernier niveau de standing. Ce sont des ménages au confort de vie sommaire.
- les ménages qui sont au bas de l'échelle sont ceux qui n'ont aucun bien ; ces ménages manquent de tout et par conséquent ne possèdent aucun confort.

Le tableau .29 donne la distribution des ménages selon le type de standing en fonction du statut socio-économique et de la localité. Les résultats de ce tableau montrent que, dans l'ensemble et dans leur plus grande majorité (71,9%), les ménages pauvres ont un confort de vie sommaire ou n'ont rien du tout. On peut relever toutefois l'importance relative d'une partie (11,9%) de ces ménages pauvres qui ont déclaré posséder quelques biens de standing 2.

Cette situation ne semble pas significativement différente de celle des ménages non pauvres, dont 48,7% ont aussi un standing de vie sommaire ou n'ont rien. En ce qui les concerne cependant, une proportion aussi appréciable de 40,4% ont au moins quelques biens de standing 2. Cette proportion se répartit entre les ménages de standing 1 (20,3%) et ceux de standing 2 (20,1%).

Le téléphone et le climatiseur, aussi bien que le téléviseur paraissent bien discriminer les ménages étudiés en fonction de leur statut socio-économique.

La situation ainsi décrite présente cependant des disparités tenant compte de la localité.

Si à Brazzaville, on retrouve les ménages dans le même ordre d'importance selon le standing et le statut socio-économique, dans les autres localités étudiées ceux-ci ont, en majorité, un standing très sommaire. Les différences de standing apparaissent donc aussi plus significatives entre la strate urbaine représentée par la ville de Brazzaville (et dans une certaine mesure la localité de Mouyondzi) d'une part et, d'autre part les localités typiquement rurales : Lékana et Vinza.

Mais à Brazzaville, à la faveur des événements socio-politiques de 1993/1994 ayant occasionné de forts courants de pillage, de nombreux ménages pauvres ont pu acquérir des biens qui leur sont inaccessibles dans les limites de leur revenu normal, alors que beaucoup parmi les non pauvres ont été dépouillés de leur confort de vie habituel.

Tableau 29: Confort de vie

Niveau de standing de vie	Statut des ménages	Brazzaville		Mouyondzi		Vinza		Lékana		Ensemble	
		Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Standing 1	Pauvre	29		1		-	-	-	-	30	
	Non pauvre	66		15		-	-	-	-	81	
Standing 2	Pauvre	47		2		-	-	2		51	
	Non pauvre	76		2		-	-	2		80	
Standing 3	Pauvre	7		-		-	-	2		9	
	Non pauvre	9		1		-	-	1		11	

Standing 4	Pauvre	28		1		-	-	2		31	
	Non pauvre	29		1		-	-	3		33	
Standing 5	Pauvre	44		42		8		46		140	
	Non pauvre	47		38		1		15		101	
Aucun standing	Pauvre	66	-	38		8		57		169	
	Non pauvre	54	-	21		9		8		92	
Ensemble	Pauvre	221	100,0	84	100,0	16	100,0	109	100,0	430	100,0
	Non pauvre	281	100,0	78	100,0	10	100,0	29	100,0	398	100,0

Source : Enquête RPSA-Congo 1997

III.2.7 Qualité du lieu d'aisance

La qualité du lieu d'aisance est aussi une des figures qui permettent de lire visuellement la pauvreté des ménages. Dans l'ensemble, la plupart (48,7%) des ménages utilisent des latrines dans la parcelle, suivie d'une fosse vidangeable dans la parcelle (soit 33,7 % de l'ensemble des ménages enquêtés). Le WC moderne dans la maison et la défécation dans la nature représentent seulement, respectivement, 11,7% et 5,8% des ménages étudiés.

On retrouve la même importance respectivement des latrines et des fosses vidangeables dans la parcelle chez les pauvres comme chez les non pauvres. Cependant le WC moderne dans la maison représente une proportion plus importante chez les ménages non pauvres. Celui-ci, en effet plus coûteux discrimine les ménages pauvres, qui occupent la position la plus élevée parmi ceux qui utilisent comme lieu d'aisance la nature.

Comme on peut s'y attendre, c'est dans les localités rurales qu'on rencontre les ménages où le lieu d'aisance est la nature. Bien que la latrine ainsi que la fosse vidangeable dans la parcelle y occupent toujours une place de choix, la défécation dans la nature est typique dans les localités rurales, notamment à Lékana et à Mouyondzi. Cependant contrairement à Mouyondzi où ce sont les pauvres qui y font le plus recours, à Lékana les ménages non pauvres représentent la proportion la plus élevée ; tandis qu'à Vinza ce sont essentiellement les ménages pauvres qui observent cette pratique, à Brazzaville aucun ménage ne se trouve dans ce cas.

Tableau 30: La qualité de lieu d'aisance

Localités	Statut des ménages	Latrine dans la parcelle		WC dans la maison		Fosse vidangeable dans la parcelle		Dans la nature		Ensemble	
		Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Brazzaville	Pauvre	133	58,1	36	15,7	60	26,2	-	-	229	100,0
	Non pauvre	147	50,7	56	19,3	87	30,0	-	-	290	100,0
Mouyondzi	Pauvre	25	28,7	-	-	47	54,0	15	17,	87	100,0
	Non pauvre	34	39,5	8	9,3	39	45,3	5	2 5,8	86	100,0
Vinza	Pauvre	8	50,0	-	-	7	43,8	1	6,3	16	100,0
	Non pauvre	8	53,3	1	6,7	6	40,0	-	-	15	100,0
Lékana	Pauvre	46	42,2	-	-	42	38,5	21	19,	109	100,0
	Non pauvre	18	64,3	-	-	2	7,1	8	3 28, 6	28	100,0
Ensemble	Pauvre	212	48,1	36	8,2	156	35,4	37	8,4	441	100,0
	Non pauvre	207	49,4	65	15,5	134	32,0	13	3,1	419	100,0

Source : Enquête RPSA-Congo 1997

La plupart des ménages, qu'ils soient pauvres ou non, utilisent au moins une latrine ou une fosse vidangeable dans la parcelle à Brazzaville. Il convient de noter l'importance relative du WC moderne dans la maison à Brazzaville, y compris chez les ménages pauvres (15,7%) et non pauvres (19,3%).

Plusieurs facteurs pourraient expliquer une faible différenciation de la qualité du lieu d'aisance en fonction du statut socio-économique (pauvre ou non pauvre), dont le statut dans le logement et la qualité des matériaux de construction utilisés. Ainsi à Brazzaville, la qualité des matériaux pourrait bien expliquer l'importance des ménages pauvres possédant une latrine ou une fosse vidangeable dans la parcelle, le statut dans le logement celle des ménages pauvres ayant un WC moderne dans la maison (dans ce dernier cas il s'agirait essentiellement des ménages logés gratuitement).

III.2.8 Accès à l'eau potable

Dans l'ensemble, les ménages étudiés utilisent en grande partie l'eau de robinet. En effet 54,5% des ménages pauvres contre 74,3% des ménages non pauvres consomment l'eau de robinet. C'est principalement à Brazzaville, et, dans une certaine mesure à Mouyondzi que l'on rencontre le robinet comme source d'approvisionnement en eau. A Brazzaville en effet 100% des ménages (pauvres et non pauvres) utilisent l'eau de robinet, du moins dans l'échantillon des ménages étudiés ; cette proportion se situe à Mouyondzi à 13,2% pour les ménages pauvres et 23,6% en ce qui concerne les ménages non pauvres.

La localité semble ainsi avoir plus d'incidence sur la source d'approvisionnement en eau ; alors qu'à Mouyondzi c'est la source qui est prépondérante quel que soit le statut socio-économique des ménages, à Vinza et Lékana ce sont respectivement la rivière et l'eau de pluie.

La source d'approvisionnement en eau constitue par conséquent une figure de faible valeur réflexive de la pauvreté ou du niveau de vie des ménages ; dans le contexte du Congo, elle apparaît davantage associée à la strate de résidence.

Tableau 31: Sources d'approvisionnement en eau

Sources d'eau	Statut des ménages	Brazzaville		Mouyondzi		Vinza		Lékana		Ensemble	
		Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Forage	Pauvre	-	-	1	1,1	-	-	-	-	1	0,2
	Non pauvre	-	-	2	2,3	-	-	-	-	2	0,5
Eau de pluie	Pauvre	-	-	1	1,1	-	-	94	85,5	95	21,1
	Non pauvre	-	-	2	2,3	4	25,0	23	82,1	29	6,7
Puits	Pauvre	-	-	1	1,1	-	-	4	3,6	5	1,1
	Non pauvre	-	-	11	12,6	-	-	2	7,1	13	3,0
Rivière	Pauvre	-	-	2	2,2	12	75,0	11	10,0	25	5,5
	Non pauvre	-	-	-	-	10	62,5	2	7,1	12	2,8
Robinet	Pauvre	234	100,0	12	13,2	-	-	-	-	246	54,5
	Non pauvre	301	100,0	20	23,0	-	-	-	-	321	74,3
Source	Pauvre	-	-	74	81,3	4	12,5	1	0,9	79	17,5
	Non pauvre	-	-	52	59,8	2	0,9	1	3,6	55	12,7
Ensemble	Pauvre	234	100,0	91	100,0	16	100,0	110	100,0	451	100,0
	Non pauvre	301	100,0	87	100,0	16	100,0	26	100,0	432	100,0

Source : Enquête RPSA-Congo 1997

III.2.9 Energie utilisée

III.2.9.1 Energie utilisée pour la cuisine

Quels que soient la localité de résidence et le statut socio-économique des ménages, le bois de chauffe est la principale source d'énergie utilisée pour la cuisine. A Brazzaville cependant, on observe une importance non négligeable du charbon de bois (17% des ménages pauvres contre 31% des ménages non pauvres), du gaz (9,6% des ménages pauvres contre 17,4% des non pauvres) et du pétrole (7,8% contre 18%). L'électricité est très faiblement utilisée ; elle ne concerne qu'une proportion marginale à Brazzaville et Mouyondzi.

Tableau 32: Pauvreté et Energie consommée pour la cuisine

Sources d'énergie	Statut des ménages	Brazzaville		Mouyondzi		Vinza		Lékana		Ensemble	
		Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Bois de chauffe	Pauvre	148	64,3	81	94,2	15	93,8	109	99,1	353	79,9
	Non pauvre	97	32,6	63	85,1	15	93,8	27	96,4	202	48,6
charbon	Pauvre	39	17,0	1	1,2	-	-	-	-	40	9,0
	Non pauvre	93	31,2	-	-	1	6,3	-	-	94	22,6
gaz	Pauvre	22	9,6	-	-	-	-	1	0,9	23	5,2
	Non pauvre	52	17,4	-	-	-	-	-	-	52	12,5
pétrole	Pauvre	18	7,8	3	3,5	1	6,3	-	-	22	5,0
	Non pauvre	54	18,1	7	9,5	-	-	1	0,9	62	14,9
SNDE	Pauvre	3	1,3	1	1,2	-	-	-	-	4	0,9
	Non pauvre	2	0,7	4	5,4	-	-	-	-	6	1,4
Ensemble	Pauvre	230	100,0	86	100,0	16	100,0	110	100,0	442	100,0
	Non pauvre	298	100,0	74	100,0	16	100,0	28	100,0	416	100,0

Source : Enquête RPSA-Congo 1997

La forte consommation du bois comme source d'énergie de cuisine doit être reliée à la rareté ainsi qu'à l'inaccessibilité des autres sources d'énergie telles que le gaz, l'électricité et dans une certaine mesure le pétrole qui est plutôt en grande partie utilisée en tant que source d'énergie pour l'éclairage.

III.2.9.2. Energie utilisée pour l'éclairage

Le pétrole est en effet la principale source d'énergie utilisée pour l'éclairage dans l'ensemble des ménages étudiés. Il est particulièrement utilisé ainsi dans les localités rurales (100% à Lékana aussi bien chez les ménages pauvres que chez les ménages non pauvres ; 86% des ménages pauvres contre 63% des ménages non pauvres à Mouyondzi ; 75% contre 78,6% à Vinza). A Brazzaville, le pétrole représente 65,6% des ménages pauvres, contre 24,7% des ménages non pauvres ; l'électricité y occupe une position relativement importante avec respectivement 30,8% des ménages pauvres et 53,3% des ménages non pauvres. La source d'énergie pour l'éclairage paraît ainsi subir une détermination du statut socio-économique du ménage. Elle s'avère par conséquent comme une figure reflétant assez significativement la pauvreté des ménages étudiés.

Tableau 33: Energie consommée pour l'éclairage

Sources d'énergie	Statut des ménages	Brazzaville		Mouyondzi		Vinza		Lékana		Ensemble	
		Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Bois de chauffe	Pauvre	4	1,8	0	0,0	4	25,0	-	-	8	1,8
	Non pauvre	2	0,7	1	1,2	3	21,4	-	-	6	1,5
bougie	Pauvre	3	1,3	-	-	-	-	-	-	3	0,7
	Non pauvre	1	0,4	-	-	-	-	-	-	1	0,3
gaz	Pauvre	1	0,4	-	-	-	-	-	-	1	0,2
	Non pauvre	1	0,4	-	-	-	-	-	-	1	0,3
groupe électrogène	Pauvre	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Non pauvre	1	0,4	-	-	-	-	-	-	1	0,3
pétrole	Pauvre	147	65,6	75	86,2	12	75,0	110	100,0	344	78,7
	Non pauvre	124	24,9	52	63,4	11	78,6	28	100,0	215	53,7
SNDE	Pauvre	69	30,8	12	13,8	-	-	-	-	81	18,5
	Non pauvre	147	53,3	29	35,4	-	-	-	-	176	44,0
Ensemble	Pauvre	224	100,0	87	100,0	16	100,0	110	100,0	437	100,0
	Non pauvre	276	100,0	72	100,0	14	100,0	28	100,0	400	100,0

Source : Enquête RPSA-Congo 1997

III.2.10- Scolarisation des enfants

Le taux de scolarisation des enfants de 6-16 ans des ménages étudiés qui est en moyenne de 50,30% à Brazzaville, n'est plus que de 27,56% à Vinza et 32,6% à Mouyondzi. D'une manière générale, le taux de scolarisation des garçons est plus élevé que celui des filles : 52,82% contre 47,97% à Brazzaville, 39,01% contre 26,98% à Mouyondzi, 30,16% contre 25% à Vinza et 32,54% contre 29,58% à Lékana.

La distribution de ces taux par âges détaillés, tel que le montrent les résultats du tableau 19 décrit de nombreuses variations non linéaires en rapport avec le sexe et la localité. Ainsi, à Brazzaville les taux de scolarisation des jeunes filles sont un peu plus importants que ceux des jeunes garçons à 6, 11, 13 et 14 ans.

A Mouyondzi, cette situation est seulement observée à 9 ans ; aux autres âges, ce sont les jeunes garçons qui ont les taux de scolarisation les plus importants. Dans la localité de Vinza qui a le taux de scolarisation le plus faible, les jeunes filles ont des niveaux de scolarisation plus élevés que ceux des jeunes garçons à 8, 9, 14, 15 et 16 ans. En ce qui concerne Lékana, les jeunes filles ont plutôt des taux de scolarisation élevés à 9 et 14 ans. En dernière analyse, les taux de scolarisation des jeunes de 6-16 ans sont plus faibles dans les localités rurales.

Tableau 34 : Taux de scolarisation (%) des jeunes de 6-16 ans par sexe et âge détaillés

Age	Brazzaville		Mouyondzi		Vinza		Lékana	
	H	F	H	F	H	F	H	F
6	36,84	36,96	32,00	27,27	33,33	14,29	28,57	15,38
7	55,36	48,84	36,84	29,63	33,33	33,33	35,29	20,00
8	47,37	45,45	25,00	21,05	16,67	40,00	33,33	16,67
9	66,67	50,00	38,10	41,18	20,00	22,22	6,25	28,57
10	57,14	36,36	34,78	9,52	25,00	25,00	33,33	45,45
11	55,26	59,09	42,26	18,18	57,14	16,67	20,00	25,00
12	58,33	50,00	46,43	36,36	20,00	0,00	30,77	38,46
13	44,74	48,89	29,41	22,22	40,00	20,00	44,44	58,33
14	41,67	52,50	47,06	21,74	33,33	50,00	25,00	35,71
15	60,98	59,09	33,33	22,73	33,33	50,00	66,67	22,22
16	54,17	43,75	76,92	36,36	20,00	28,57	33,33	28,57
Moyenne	52,82	47,97	39,01	26,98	30,16	25,00	32,54	29,58

Source : Enquête RPSA - Congo.

Contrairement à l'image l'habituelle d'un pays fortement scolarisé, le Congo-Brazzaville perd cet avantage à cause sans doute de la crise économique. En effet, les taux de scolarisation des enfants de 6-16 ans dans l'échantillon des ménages étudiés, ne se situent plus, aussi bien à Brazzaville que dans les localités rurales, qu'à des niveaux inférieurs à 50%, bien en deçà du taux d'antan de 100%. Cette situation est identique qu'il s'agisse des ménages pauvres et non pauvres. La baisse de la scolarisation ne concerne pas ainsi uniquement les enfants issus des ménages pauvres ; elle pourrait être la résultante du processus de disqualification généralisée de l'école par rapport à sa fonction de jadis, celle de chemin d'accès à l'emploi et de réussite sociale. Car face au chômage des diplômés du système éducatif à cause de la crise économique, les populations ne seraient-elles pas en train de développer de nouveaux rapports avec l'école au Congo-Brazzaville ?

Cependant les taux de descolarisation, notamment dans les localités rurales, dépassent la barre de 50% pour atteindre jusqu'à 60%. Ce qui confirme la baisse vertigineuse de la scolarisation des enfants au Congo-Brazzaville.

Ces statistiques d'une extrême gravité viennent dénoncer les données rapportées jusqu'à ce jour et qui situent le taux de scolarisation à près de 100% pour les jeunes dont l'âge est compris entre 6 et 14 ans. Elles traduisent un recul très net de la situation scolaire au Congo qui laisse présager une hypothèque des conditions du développement sinon une arriération du pays dont les effets se feront sentir d'ici une vingtaine d'années. Le Congo s'achemine sûrement vers plus de sous-développement.

Plusieurs raisons peuvent expliquer cette baisse des taux de scolarisation des enfants d'âges scolaires :

- la paupérisation des ménages urbains due particulièrement aux licenciements, aux impayés des salaires des fonctionnaires qui totalisent 15 mois d'arriérés, et la situation précaire des paysans qui, depuis plus de 8 ans, n'arrivent plus à écouler leurs produits font que de nombreux ménages sont en effet incapables de soutenir la scolarité des enfants. « *J'ai 12 ans, mon père est maçon et ma mère est vendeuse au marché. Mes parents n'ont pas pu trouver 2.300 FCFA pour payer l'assurance scolaire. J'ai donc été exclu de l'école en classe de CM2. Je travaille actuellement dans une vulcanisation* ». Le témoignage de ce jeune garçon résume la situation de nombreux enfants qui ne vont plus à l'école et qui sont très tôt économiquement occupés.
- l'insuffisance et la précarité des infrastructures scolaires qui, en zone rurale, sont situées à de longues distances. Dans ces conditions, l'école ne représente plus le lieu d'éclosion sociale de l'individu. Il est maintenant courant d'entendre dire que point n'est besoin d'aller à l'école pour être fortuné.
- les Programmes d'Ajustement Structurel (PAS) mal conçus et mal négociés se sont traduits par une diminution des dépenses publiques d'enseignement, un arrêt des investissements et une suspension du recrutement des enseignants.

En effet, les populations frappées par la paupérisation ne peuvent assurer le maintien dans le système éducatif jusqu'à des niveaux élevés, même la période de scolarité obligatoire n'est plus respectée. L'abandon de l'école oblige les jeunes enfants à travailler précocement, soit par stratégie de survie personnelle, soit par comportement d'adaptation édictés par les parents ou

tuteurs. A l'âge adulte, il se forme alors des catégories de personnes à bas niveau d'instruction et sans qualification, obligées de pratiquer des activités de repli à moindre rémunération.

Tableau 35a: Pauvreté et taux de scolarisation des enfants de 6-16 ans à Brazzaville

Groupes d'âges	Taux	Ménages pauvres	Ménages non pauvres	Ensemble
6-12 ans	Taux de scolarisation	38,1%	42,1%	40,1%
	Taux de déscolarisation	34,1%	35,7%	34,9%
13-16 ans	Taux de scolarisation	41,1%	28,3%	36,1%
	Taux de déscolarisation	27,4%	54,3%	37,8%
Ensemble (6-16)	Taux de scolarisation	39,2%	38,4%	30,7%
	Taux de déscolarisation	31,6%	40,7%	35,8%

Source : Enquête RPSA - Congo.

Tableau 35b: Pauvreté et taux de scolarisation des enfants de 6-16 ans dans les localités de la zone rurale

Groupes d'âges	Taux	Ménages pauvres	Ménages non pauvres	Ensemble
6-12 ans	Taux de scolarisation	17,6%	30,9%	21,8%
	Taux de déscolarisation	60,5%	52,7%	58,0%
13-16 ans	Taux de scolarisation	32,7%	17,6%	29,3%
	Taux de déscolarisation	50,0%	58,8%	52,0%
Ensemble (6-16)	Taux de scolarisation	22,6%	27,8%	24,1%
	Taux de déscolarisation	57,1%	68,1%	60,2%

Source : Enquête RPSA - Congo.

III.2.11. Les enfants de la rue

Depuis une date assez récente s'est développé le phénomène « enfant de la rue ». Les enfants de la rue se définissent comme des sujets qui échappent au contrôle de toute structure, même familiale et vivant au jour le jour, grâce aux revenus tirés de la mendicité, du larcin ou de certaines activités comme le lavage de voiture, la vente de friandises etc.. C'est un phénomène qui touche de façon exclusive les grandes villes ; les localités rurales ne sont pas concernées.

Le placement des enfants hors ménage contribue, dans de nombreux cas, à l'émergence de ce phénomène des enfants de la rue. Mais le placement des enfants hors du ménage peut aussi être involontaire en ce sens que nombreux parmi ceux-ci sont obligés d'abandonner par eux-mêmes le ménage de leurs parents géniteurs pour diverses raisons économiques, sociales, etc. Ce phénomène « enfants de la rue » est aussi fréquent dans la catégorie des enfants orphelins qui sont élevés par des grands parents démunis.

Tableau 36: Pourcentage des membres du ménage ayant des enfants hors ménage par sexe et localité

	Oui		Non	
	H	F	H	F
Brazzaville	6,88	5,52	65,31	71,20
Mouyondzi	7,80	4,77	54,43	65,53
Vinza	7,50	2,60	63,75	70,63
Lékana	5,71	1,66	66,33	70,35
Moyenne	6,96	4,59	62,86	69,72

Source : Enquête RPSA - Congo.

Ainsi défini, comme le montrent les résultats du tableau 36 ci-dessus, très peu de personnes de 10 ans et plus des ménages enquêtés, ont des enfants placés en dehors de leur ménage d'attache et/ou habituel. Le pourcentage des personnes qui sont dans cette situation varie en effet seulement entre 3,7% à Lékana et 6% à Brazzaville. Ceci a pour effet de marginaliser le phénomène des enfants de la rue dans la population étudiée. Cependant à Brazzaville l'importance du phénomène mérite d'être soulignée ; il peut s'expliquer par la dureté de la vie actuelle, créant un contexte où de nombreuses familles basculent facilement dans la pauvreté. Les solidarités familiales sont encore vivantes dans les localités rurales, bien qu'elles aient perdu beaucoup de leur force.

Il convient de préciser que les enfants hors ménage dans les localités rurales ne se retrouvent pas dans la rue, mais sont pris volontairement par un parent selon la sociologie locale qui font des enfants une propriété collective, circulant, au sein de la famille, d'un membre à un autre pour sa socialisation ou son éducation. Ainsi, tout le développement qui va suivre sur ce phénomène des « enfants de la rue », ne concerne que Brazzaville.

L'enfant candidat à la rue emprunte un certain itinéraire qui le fait passer d'abord par un proche parent avant d'être récupérés par la rue. En effet les enfants des membres des ménages étudiés placés ailleurs, vivent tous dans un foyer (tableau 25). La plus grande proportion (36,57%) d'entre eux résident chez leur mère. L'écrasante majorité (90,61%) vit à tout le moins chez un parent maternel ou paternel. La proportion des enfants confiés à des amis est seulement de 9,39% ; elle est toutefois très importante à Lékana avec 95,65% de sujets.

Ces résultats confirment les observations faites par Toto qui montre que la fragilité et l'ambiguïté dans la famille prédisposent à un développement important du phénomène enfants de la rue à Brazzaville. Le circuit qui mène l'enfant à la rue est simple mais fortement dévastateur. Il y a très peu d'intermédiaires entre la tutelle habituelle et la dernière tutelle avant la rue. La dernière tutelle apparaît comme l'ultime espoir de rétention pour l'enfant. (Toto, 1996 : 17-21).

Pour l'essentiel les enfants vivant hors de ménage sont, à Brazzaville et Vinza en particulier, des élèves (tableau 25). Dans l'ensemble des localités d'enquête, la proportion des élèves parmi ces enfants est de 59%. Plus grande à Brazzaville (65%) et Vinza (63%), elle n'est plus de 35% à Lékana et de 41% à Mouyondzi.

Les enfants économiquement occupés ne représentent dans l'ensemble que 6,65%. Il convient de noter toutefois l'importance relative des enfants qui « ne font rien » ; soit une proportion de 18%. Celle-ci est particulièrement élevée à Lékana (43,5%) et, dans une certaine mesure, à Mouyondzi (27,45%). Le chômage déclaré des enfants a aussi une importance qui mérite d'être soulignée car il concerne environ 13% des enfants vivants hors du ménage de l'un au moins de leurs géniteurs recensés.

Tableau 37 : Répartition (%) des enfants vivants hors ménage selon la situation dans l'activité économique

Situation dans l'activité économique	Brazzaville	Mouyondzi	Vinza	Lékana
Elève	65,24	41,18	62,50	34,78
Chômeur	10,73	17,65	12,50	21,74
Occupé	4,72	13,73	16,67	
Ne fait rien	14,59	27,45	8,33	43,48

N.D	4,72			
-----	------	--	--	--

Source : Enquête RPSA - Congo.

A Brazzaville, la rue exerce une très forte attraction sur ces enfants. Elle a remplacé l'éducation formelle et celle de la famille pour exposer l'enfant à toutes sortes de conséquences. Ainsi, le phénomène « enfants de la rue » touche les enfants issus de parents de plusieurs catégories socio-professionnelles même des parents aisés. La rue est devenue non seulement l'espace de vie mais aussi de travail des enfants. En effet, face à la précarité de la situation des parents, certains enfants travaillent dans la rue (ramassage des ordures, lavage de voiture, porteurs, ventes de cigarettes et de sachets d'emballage etc..) pour subvenir au besoin des parents et à leurs propres besoins. Dans cette même stratégie de survie, les jeunes adolescentes se livrent très tôt à la prostitution. A la fin de la journée, ils rapportent le butin dans leurs familles respectives.

Les causes qui sont à l'origine de ce phénomène sont complexes, mais les difficultés économiques des ménages surtout parmi les familles nombreuses démunies et l'instabilité familiale due à la séparation des parents en sont les principales.

Les enquêtes menées à Brazzaville montrent bien que 49,4% des ménages manquent de nourriture. Au pire des cas, 18,6% d'enfants de moins de 10 ans prennent un seul repas par jour.

A l'absence de revenus s'ajoute dans les familles monoparentales, l'absence d'encadrement, ce qui amène les enfants de Brazzaville à rechercher une sécurité existentielle dans la rue auprès des chefs de bandes qui obligent chacun à se prendre en charge tout en bénéficiant de l'assistance et de la protection du groupe.

En outre la perte progressive de modèles et de valeurs dans la société participe de cette dégradation sociale. En effet, le père qui était le modèle ne l'est plus ; l'enfant se retourne alors vers l'éducation basée sur le mimétisme (influence des médias et de la rue), à la recherche de nouveaux modèles d'identification. Les enquêtes menées en 1995 par Kouvouama, sur le thème « vidéo clubs et représentations sociales chez les adolescents à Brazzaville », ont montré que les films d'action, d'arts martiaux et de pornographie sont les plus préférés des adolescents à la recherche de la sécurité et des modèles normatifs d'identification et de référence. Le faible coût du prix d'entrée dans ces vidéo clubs (25 FCFA pour les enfants dont l'âge varie entre 10 et 15 ans et 100 FCFA pour ceux de plus de 15 ans) en facilite l'accès.

Ce phénomène vidéo clubs façonne le nouveau comportement de ces adolescents qui de plus en plus excellent dans la sexualité, dans la violence et dans le banditisme. La sexualité grandissant des adolescents s'accompagne de la flambée des maladies sexuellement transmissibles dont le SIDA.

Face à cela, on note l'indifférence quasi généralisée de la société qui regarde les enfants de la rue comme des délinquants. En l'absence de structures appropriées pour éradiquer ce mal social, le phénomène peut produire d'autres prototypes de pauvres.

CHAPITRE IV : CAUSES ET DETERMINANTS DE LA PAUVRETE

IV.1 CAUSES ET FACTEURS CONTEXTUELS

IV.1.1 Causes structurelles

IV.1.1.1 Situation démographique

Structure et dynamique de la population

De par son effectif de population, le Congo se présente comme l'un des petits pays en Afrique ; les estimations donnent 2.500.000 habitants environ en 1995 ; en tout état de cause, celles qui sont en cours ne dépassent pas 3 millions d'âmes. En 1984, cet effectif était de 1.942.000 habitants contre 1.320.000 en 1974 et 932.600 habitants en 1960, soit un accroissement annuel de 3,45%. Sur la base de cette tendance d'évolution (taux d'accroissement de 3,5% par an), le pays comptera 3.450.000 habitants en l'an 2000. L'effectif global de la population ainsi déterminé, rapporté à la superficie totale du pays qui couvre 342.000 km², donne une densité de population traduisant une situation de sous-peuplement. Cette densité de population se situe à 5,8 habitants au km² en 1984 ; encore plus faible, elle n'a été que de 3,8 habitants au km² dix ans auparavant.

La faiblesse de l'effectif de la population, ainsi que le sous-peuplement consécutif constitue l'un des problèmes majeurs de population au Congo, notamment en rapport avec la production agro-économique nationale. Cela d'autant plus que la répartition de cet effectif par âge révèle l'importance élevée des personnes jeunes d'âges inactifs, impliquant un niveau important de dépendance socio-économique, le tout dû à une fécondité encore élevée. Les personnes de moins de 15 ans représentent en effet 44,9% de l'effectif global de population du Congo en 1984 ; leur proportion varie de 44,8% dans les zones urbaines à 45,0% dans les zones rurales (CNSEE, 1992 :32).

Cependant, la proportion des vieux de 60 ans et plus est très faible traduisant une forte mortalité ; elle est seulement de 5,3% de l'effectif global de la population du pays en 1984. Les personnes âgées représentent seulement 2,5% de cette population dans les zones rurales contre 2,3% dans les zones urbaines (CNSEE, 1992 :32). L'espérance de vie à la naissance qui est de 51,7 ans (PNUD, 1995 :4) traduit également le niveau élevé de la mortalité (soit un taux de mortalité infantile de 125 décès pour 1.000 naissances en 1984.), agissant comme un des facteurs de pauvreté aussi bien au niveau individuel que national.

Les niveaux élevés de la fécondité (avec un indice synthétique de 6,3) et de la mortalité justifient une croissance très rapide de la population.

Il résulte de cette croissance rapide de la population, entre autres, l'alourdissement des charges sociales et économiques par actif qui contribuent à la baisse du niveau de vie et à la misère dans les familles. Elle accroît aussi de façon géométrique les besoins d'éducation, de santé, etc..

Dans le domaine de l'éducation en effet, les effectifs scolaires ont connu une forte élévation, ce qui a eu pour conséquence d'élever le ratio élève/maître et le ratio élève/classe, alors que les ressources disponibles n'ont pas permis de former les maîtres et de construire les salles de classe nécessaires à la résorption du trop plein d'élèves.

Conséquemment à l'augmentation des effectifs scolaires, il y a eu le grand boom des effectifs universitaires (localement et à l'étranger), qui a nécessité une grande part dans le budget

national pour soutenir l'effort de formation des ressources humaines de haut niveau, du fait de la politique marxiste et centralisée à outrance fondée sur la planification socialiste. Cela a eu de conséquences graves notamment dans le secteur de l'emploi, essentiellement représenté par la fonction publique, qui n'a pu suivre la demande en croissance rapide.

Mais cette croissance démographique pose en réalité des problèmes à cause de la faible valorisation des ressources du pays (Congo) et d'une distribution spatiale inégale des infrastructures socio-économiques et culturelles existantes, ce à quoi s'associe une inégale répartition spatiale de la population.

En effet, la population du Congo est très inégalement répartie sur l'ensemble du territoire national. C'est l'un des problèmes de population cruciaux pour le Congo. Cette inégale distribution spatiale de la population peut se voir à trois niveaux :

- entre les villes et les campagnes ;
- entre les zones agro-écologiques nord et sud ;
- à l'intérieur des régions.

A cause de la forte concentration urbaine de sa population, le Congo se trouve parmi les pays les plus urbanisés d'Afrique. Selon les données du RGPH-84, les six communes urbaines comptaient près de 50% de la population, dont 30% à Brazzaville et 15% à Pointe Noire (tableau 39). Le taux de croissance démographique dans les villes, qui influence le taux national, se situe à environ 6%. Il se pose, en termes quantitatifs et qualitatifs, de nombreux problèmes liés à l'insertion des populations aux services socio-urbains de première nécessité dont le logement, l'emploi, les soins de santé, l'accès à l'eau potable et aux ressources énergétiques, etc. Ces problèmes sont dus à une urbanisation anarchique avec la création des quartiers périphériques, mais aussi à une absence de politique urbaine suivie et intégrée dans le cadre d'un développement cohérent. Le dépeuplement des campagnes induit par l'exode rural engendre un faible niveau de production nationale, notamment dans le domaine de l'agro-pastoral. Car l'agglutination des populations dans les villes crée un vide dans les campagnes en termes de ressources productives.

En considérant l'ensemble du territoire national, on distingue globalement deux grandes zones de peuplements au Congo qui justifient une distribution inégale de la population du pays :

- d'une part les régions du Nord, très peu peuplées, où le tissu industriel est très peu développé, et où les voies et moyens de communication sont très difficiles et peu développés,
- et d'autre part les régions du Sud dont la voie ferrée qui relie Brazzaville (capitale politique) à Pointe Noire (capitale économique) constitue une épine dorsale qui renferme près de 80% de la population totale et qui dispose d'axes routiers, de moyens de communication et d'infrastructures importantes.

Enfin, de nombreuses disparités sont observées à l'intérieur des régions du Congo, qui révèlent également à ce niveau une inégale distribution spatiale de la population. L'existence des grands espaces vides dans les régions du nord et le centre du pays, et dans une certaine mesure à l'intérieur des régions du sud-ouest crée des îlots de populations plus ou moins isolées. Cet état de chose constitue un handicap à la conception et la mise en œuvre d'un processus de développement efficace ; il ne permet pas, en l'absence des ressources naturelles viables, d'engager un programme d'équipement de certaines de ces zones sous-peuplées.

IV.1.1.2 Absence de politique de population

Pendant longtemps, le Congo avait nié être confronté à des problèmes graves de population, vu que ceux-ci étaient posés en termes de surpopulation et de croissance. Seuls quelques aspects liés à la population étaient intégrés, mais de façon isolée, comme éléments de la politique économique et sociale à travers les plans et programmes de développement du pays. Cette perception non globale et non prospective de la question démographique n'a pas permis d'élaborer et d'adopter une politique de population explicite au Congo. Cet état de chose pourrait être relié à une maîtrise peu développée en rapport avec la compréhension des termes dans lesquels se posent les problèmes de population au Congo. C'est ainsi que certaines actions sociales sectorielles ont dû faire foi de la prise en compte des variables démographiques dans les domaines aussi divers que la santé, le logement ou les équipements sociaux collectifs. Ces actions étaient entreprises soit dans le cadre des ministères spécifiques, soit dans le cadre des directions centrales. Il va de soi que ceci n'a pas permis d'élaborer des modèles de développement qui prennent en compte les besoins et priorités des populations, car fondés sur le paradigme de la prééminence de l'économie, voire de son inéluctabilité. Ce qui a contribué à la dégradation de la situation sociale de larges couches de population, aussi bien dans les villes que dans les campagnes.

IV.1.1.3 Structures et gestion de l'économie

Structure de l'économie

Le système productif du Congo est faible et peu diversifié. Il a pendant très longtemps subi les effets d'une intervention outrancière de l'Etat, en raison de l'idéologie marxiste-léniniste, visant la ruine du secteur privé.

En 1988, le revenu par habitant était estimé à 930 dollars. Le Congo était placé parmi les pays au sud du Sahara ayant un revenu par habitant le plus élevé. Jusqu'à l'Indépendance du pays, la foresterie était le secteur le plus dynamique de l'économie et cette activité représentait plus de 60% des exportations. Au cours des années 70 et 80, le pétrole est devenu la clé de la croissance économique. En 1985, il comptait pour la moitié du PIB et représentait plus de 90% des exportations. La part du secteur pétrolier était d'environ 70% du budget de l'Etat.

La croissance du PIB s'est accéléré de 9% en moyenne en 1974-1975, à 14% en 1980-82. Mais en 1983, la croissance économique s'est ralentie : le taux de croissance n'a été que de 3,5% ; en 1985, la chute s'est accélérée pour atteindre un taux de croissance de 2,5%. L'expansion des recettes d'exportation, due à une hausse des quantités et du prix du baril (279 millions de dollars en 1975, 1,17 milliard de dollars en 1985) s'est accompagnée d'une expansion plus rapide des importations (324 millions en 1975 à 1,38 milliard de dollars en 1985) entraînant un déficit de la balance des paiements. Le financement du plan quinquennal (1982-1986) en était la cause principale.

A la fin de l'année 85, le Congo n'était plus en mesure d'assurer le service de la dette qui s'élevait à plus de 1,8 milliard. Cette crise conduit le pays à lancer son propre Programme d'Ajustement Structurel (PAS). Ce programme visait à adopter un nouveau cadre politique, pour rétablir les équilibres et jeter les bases d'une croissance soutenue mettant l'accent sur le secteur rural. Ces mesures se révèlent inadéquates et en 1986, le Gouvernement demande l'aide du FMI. En dépit de ces efforts, la dégradation s'est poursuivie. Les nouveaux programmes d'ajustement sont engagés en 1991 et en 1994.

La diminution des effectifs qu'a connue la fonction publique en 1994 est nette puisqu'elle fait état de 70.754 fonctionnaires alors qu'ils étaient 78.254 agents en Août 1993, soit une baisse de 9,5 %; ce qui ramène les effectifs des fonctionnaires au niveau atteint en 1990. Cette diminution sensible des effectifs résulte, d'après les données disponibles, pour 3/4 des radiations et pour 1/4 de la mise à la retraite et de décès, l'impact financier des mises en retraite étant deux fois plus important⁴.

Bien qu'étant classé jusqu'alors dans la catégorie des pays à revenu intermédiaire, le Congo devient en 1994, par dérogation, éligible à l'Association Internationale de Développement (AID), qui prête aux pays pauvres. Il est également éligible à la facilité d'ajustement structurel renforcé (FASR) du Fonds Monétaire International (FMI).

Après avoir enregistré une récession de 5,5% en 1994, due essentiellement aux effets de la dévaluation, le PIB s'est redressé légèrement (1%) en 1995. La situation de guerre n'a pas permis de poursuivre les effets de redressement escomptés. Le PIB du Congo est fourni à hauteur de 33% par le secteur pétrolier. Le reste se répartit entre 10% pour le secteur manufacturé, 11% pour le secteur agricole et 47% pour les services.

Le secteur pétrolier continue à jouer un rôle prépondérant dans l'économie congolaise. Il fournit 85% des exportations du pays et 53% des recettes de l'Etat. La production pétrolière est passée de 9,3 millions de tonnes en 1995 à 10,3 millions de tonnes en 1996 avec la mise en exploitation du gisement de Nkossa. Ses projections prévoient 13 millions de tonnes en 1998 avec l'entrée en scène du gisement de Kitina.

Le secteur primaire est peu dynamique. Bien que jouissant des potentialités extraordinaires, le Congo a marginalisé son agriculture, son élevage, sa pêche, sa chasse et sa foresterie. Le secteur agricole contribue pour 11,28% au PIB en 1993, mais il occupe 40% de la population active.

Les contraintes identifiées sont : la faiblesse de la productivité, la défaillance des circuits de collecte et de commercialisation des produits agricoles, la détérioration des infrastructures de transport et l'exode rural.

L'agriculture Congolaise est loin de soutenir la demande alimentaire nationale. Les importations alimentaires sont évaluées à 59 milliards, soit 26,5% des importations totales (viande, riz, poissons, huile, etc.).

Les exportations agricoles et forestières ont chuté depuis les années 70 de 805.215m3 de bois en 1989, les exportations sont tombées à 517.658 m3 en 1993.

Le secteur secondaire est essentiellement constitué des entreprises publiques inefficaces. Ce secteur comprend surtout des industries extractives.

Le secteur manufacturier est concentré à Pointe-Noire, Brazzaville et Nkayi. Elle participe au PIB pour 10%. Les activités de ce secteur concernent le raffinage du pétrole, le sciage du bois, la production de ciment, la production agro-industrielle (sucre, boissons, farine, huile, etc.).

⁴ Cf Note de conjoncture de l'économie congolaise, n°14, Premier et deuxième semestre 1994, p. 27

Le secteur tertiaire est dominé par les administrations et organismes publics. Les Administrations publiques semblent être un frein au développement.

Le commerce participe pour 12% au PIB, les transports 8%.

La structure de l'économie congolaise montre que l'appareil productif hors pétrole est fragile et peu diversifié. Cet appareil se heurte aux contraintes structurelles énormes : inefficacité des entreprises publiques, faiblesse du marché national et dépendance de l'extérieur.

Gestion de l'économie

Après la « Révolution de 1963 », le pays avait adopté une stratégie de développement qui mettait l'accent sur le contrôle par le Gouvernement des activités économiques principales. Il fallait favoriser l'essor d'un vaste secteur d'entreprises publiques (105 au total pour 28.000 salariés) gérées de manière centralisée par le Parti-Etat. Dans les années 1975-85, l'augmentation des revenus fournis par le pétrole avait permis au Gouvernement d'octroyer de subventions importantes aux entreprises d'Etat, de créer de nombreux emplois publics et à fournir de services sociaux gratuits.

En outre le népotisme dans le choix des dirigeants des entreprises publiques avait fini par jeter un discrédit définitif sur le mode de gestion centralisé de l'Etat socialiste, qui du reste n'a pas permis l'émergence d'un secteur privé dynamique.

La Conférence Nationale Souveraine de 1991 a retracé un cadre de gestion libérale. Les initiatives sont libérées et l'entrepreneuriat congolais est invité désormais à s'impliquer dans la gestion de l'économie nationale. Le rôle de l'Etat consiste désormais à définir tout simplement un cadre de référence.

L'outil de coordination des actions ministérielles reste la programmation. Celle-ci laisse la place à la prospective et à la régulation de l'économie.

IV.1.1.4 Répartition des richesses nationales

La répartition des richesses nationales peut être suivie à travers l'évolution des budgets de l'Etat depuis les années 80 . La plupart de ces budgets ont été déficitaires. Les déséquilibres prennent de l'ampleur, surtout en 1991, suite à l'augmentation des effectifs de la Fonction publique, au relèvement des salaires moyens des fonctionnaires de près de la moitié.

Le déficit budgétaire qui était de 2,9% du PIB en 1990, atteint 12,9% du PIB en 1991. L'aggravation des déficits s'accroît avec la baisse des recettes pétrolières. En 1993, le déficit atteint un record : 22,6%.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution de cette situation de 1993 à 1995 :

Tableau 37b : Evolution du budget de l'Etat 1993-1995 (en milliards de FCFA).

RUBRIQUES	Années		
	1993	1994	1995
Recettes totales	183,1	220,2	249,2
Dépenses totales	279,1	360,6	346,6
			-97,4

Déficit global (base engagement)	-96,0	-140,4	
----------------------------------	-------	--------	--

Source : CNSEE, cadre macro-économique 1995, octobre 1996.

En ce qui concerne les recettes, la part des ressources pétrolières représente respectivement pour les 3 années 66,1% ; 52,2% et 63%.

Malgré la tendance à la hausse des recettes, le budget de l'Etat fait apparaître le maintien du déficit au cours de cette période, même si le niveau de celui-ci est en réduction en 1995, par rapport à 1994.

Du point de vue des dépenses, deux postes, absorbent la plus grande part de ce budget :

1. les salaires et traitements de la fonction publique qui représentent respectivement au cours de ces trois années, 49% ; 36,2% et 32%.
2. les intérêts sur la dette dont la proportion est de 23% en 1993 ; 33% en 1994 et 43% en 1995. Ainsi le poids de la dette publique par rapport au PIB est passé de 1971% en 1993 à 295% en 1995⁵

Le poids exorbitant de la masse salariale et de l'endettement extérieur constituent un fardeau responsable de la baisse des investissements publics, de la détérioration des infrastructures sociales et économiques.

IV.1.1.5 Etat des infrastructures de communication

Le Congo dispose d'un potentiel de développement important en matière de transport ferroviaire, fluvial, routier et aéronautique.

L'Etat a en effet déployé pendant le Plan Quinquennal 1982-1986 des efforts appréciables dans ces différents domaines.

Globalement, 545 milliards de FCFA ont été alloués aux infrastructures de communication, soit 50% de l'enveloppe du plan. La réalisation des projets du Ministère chargé du Bâtiment et des Travaux Publics a coûté environ 209 milliards de FCFA, correspond à 113% des prévisions⁶.

La priorité au cours du plan a été accordée à l'aménagement des routes, en raison de l'état chaotique des 11000 km de routes composant le réseau national.

La structure de ces travaux, se présente comme suit :

- bitumage des routes : 8 projets réalisés sur 11 projets prévus, dont le coût de réalisation s'est élevé à 156 milliards de FCFA. La crise économique, notamment celle des finances publiques et de l'endettement intervenue à partir de la 3^{ème} année de l'exécution du plan (1984) a eu pour conséquence le ralentissement de la réalisation des projets, ou l'arrêt pur et simple de leur exécution;
- l'entretien routier a bénéficié d'un financement substantiel du Congo et de la Banque Mondiale (20 millions de \$ U.S. alloués au 3^{ème} projet routier) qui a permis l'acquisition d'un important matériel, ayant permis des actions massives d'entretien et l'amélioration des voies carrossables ;
- la construction des ponts et bacs : Plus de 20 ouvrages d'art ont été réalisés au cours de la période 1982-1986. Ce qui a permis d'ouvrir à la circulation pour une longueur totale de 1800 m linéaires ;

⁵ CNSEE, Cadre Macro-économique de 1995, Octobre 1996.

⁶ Ministère du Plan et des Finances, Bilan de clôture du Plan Quinquennal 1982-1986: Résumé, 1986.

- les pistes agricoles : quelques travaux de reprofilage et de réfection des pistes ont été réalisés dans toutes les régions du pays. Lesdits travaux ont coûté 2,8 milliards de FCFA⁷.

Mais l'entretien routier a connu une détérioration progressive du fait de la gestion défailante des services publics. Aujourd'hui la plupart de routes sont dégradées ; les routes de dessertes rurales ne sont pas entretenues. Ce qui isole un bon nombre de villages et rend difficile la collecte des produits agricoles en souffrance dans ces localités pour leur commercialisation.

Le Chemin de Fer Congo Océan (CFCO) construit entre 1921 et 1939 a bénéficié des travaux de réaligement BILINGA-DOLISIE et de l'acquisition du matériel de transport. La réalisation de ces travaux a été financée (Plan Quinquennal 1982-1986), à concurrence de 1.303.808,4 millions FCFA. Cet effort de modernisation n'ayant pas été poursuivi, ce chemin de fer se trouve aujourd'hui en très mauvais état. La seconde voie ferrée du pays, celle de la COMILOG est tombée presque en ruine, faute d'exploitation et d'entretien. La gestion est scabreuse. Les délais d'acheminement des produits se sont allongés. Les populations établies le long de cet axe ferroviaire commercialisant difficilement leurs productions.

Le réseau fluvial, très approprié pour la partie nord du pays, constitue ce qui est couramment appelé « l'épine dorsale » du système de transport lourd à longue distance de la « chaîne ATC ».

Pour renforcer la capacité de transport et reconquérir la compétitivité de ce réseau de transport, plus de 6.873,9 millions FCFA ont été décaissés dans le cadre du Plan Quinquennal 1982-1986⁸.

Aujourd'hui, ce réseau de transport s'est également dégradé. Cette dégradation du réseau de transport fluvial a pour conséquence, entre autres, la régression du trafic général dans les ports fluviaux.

D'une façon générale, la dégradation des voies de communication a contribué à l'appauvrissement des populations devenues incapables de commercialiser leur production. Cette situation contribue à justifier les coûts élevés de commercialisation (45 à 70% du prix de vente des produits agricoles sur Brazzaville)⁹.

En effet ceux-ci s'expliquent essentiellement par :

- des coûts élevés du transport routier (60 FT/km à 750 FT/km)
- des conditions de stockage, de transport et de conservation peu satisfaisantes (taux de perte estimé à 30-50% pour les produits périssables et/ou fragiles) ;
- des modalités de vente : la vente à crédit entraîne de faibles rotations de stock et des taux de recouvrement des créances peu élevés (60 à 75%) ;
- de l'absence de véritables grossistes sur les marchés terminaux. Les « grossistes » pour diverses raisons ont de fortes marges bénéficiaires, cela surtout au niveau des grossistes commerçants transporteurs (30 à 60%).

⁷ Ministère du Plan et des Finances, *Bilan de clôture du Plan Quinquennal 1982-1986*, op. cit.

⁸ Ministère du Plan et des Finances, op. cit.

⁹ *Enquête menée dans le cadre de la préparation du schéma directeur de l'agriculture*, 1995.

Bien plus cette situation renforce la dépendance alimentaire qui atteint des seuils incompatibles avec toute perspective de développement économique du pays. On observe ainsi, qu'aucune lueur d'espoir dans le court terme n'apparaît, si des mesures énergétiques n'infléchissent pas les tendances actuelles¹⁰.

En tout état de cause, les populations enquêtées ont cité le mauvais état des routes, pour ne pas dire des voies de communication, comme la cause principale de la pauvreté.

IV.1.1.6 Offre des services sociaux

Pendant très longtemps, l'investissement est resté stable en valeur absolue et représentait une proportion sans cesse décroissante du PIB. A partir de 1980, cette part s'est fortement accrue, en particulier grâce à l'augmentation des dépenses d'investissement public. Le renchérissement du pétrole offrant à l'Etat de larges possibilités d'emprunt, a permis d'investir plus de 975 milliards FCFA entre 1980 et 1990, auxquels se sont ajoutés 160 milliards FCFA d'investissements des entreprises publiques¹¹.

L'effort important ainsi réalisé a permis de doter le pays des infrastructures de base dans le domaine de la valorisation de ressources humaines. Parmi ces réalisations, on peut citer :

- la construction, l'équipement ou la réfection des formations sanitaires, combinés avec des actions de santé primaire et de médecine préventive ;
- la construction, l'équipement ou la réfection des structures d'encadrement, d'éducation ou de formation de la jeunesse ;
- des travaux d'assainissement, d'hygiène et de prévention de l'environnement, notamment en milieu urbain.

La mise en oeuvre, à compter de 1987 des Programmes d'ajustement structurels a cependant conduit à réduire ou à reporter certains des projets prévus¹².

C'est surtout à partir de 1993 que les problèmes budgétaires du Congo ont pris une dimension de crise profonde : la situation des finances publiques a empiré et les retards de paiements se sont allongés et multipliés¹³. Dans cette conjoncture de crise financière, l'activité économique des branches d'activités non pétrolières s'est contractée : la production du secteur forestier a baissé de 40%, celle de la branche bâtiment et des travaux publics de 35%. La récession a gagné l'industrie, le commerce, les transports et communications et s'est aggravée¹⁴.

Cette tendance à la contraction des investissements et de la production dans la sphère réelle d'activité, s'est traduite par une stagnation des agrégats monétaires et par un véritable désengagement de l'Etat dans le domaine de la réalisation des investissements sociaux (santé, éducation, etc...) pendant la même période. En effet, l'investissement sanitaire de l'Etat est passé de 170 millions de FCFA en 1984 à 36 millions en 1989, le fonctionnement (hors

¹⁰ *Etudes sur la commercialisation des produits vivriers réalisée par le CREP, 1992-1994.*

¹¹ *Message du Gouvernement sur l'état de la Nation à la Conférence Nationale Souveraine, Février 1991.*

¹² *Message du Gouvernement sur l'état de la Nation à la Conférence Nationale Souveraine, Février 199, p 16.*

¹³ *Aide-mémoire de politique économique et financière 01/31/94 Drafts/Eq/Km/Cona D93A.FRE.*

¹⁴ *Aide-mémoire de politique économique et financière 01/31/94 Drafts/Eq/Km/Cona D93A.FRE*

personnel) de 1.4 millions à 9,8 millions au cours de la même période. Ce recul du processus de valorisation des ressources humaines a entraîné une augmentation de la pauvreté dans les villes comme dans les zones rurales. Cette situation ayant contribué à l'augmentation des charges sociales au niveau des ménages, qui doivent désormais supporter totalement ou presque les coûts des services y afférents. Ce faisant, leur niveau de vie déjà fragile a parallèlement baissé davantage.

Santé

Au cours de la période 1982-1986, 22,2 milliards de FCFA ont été alloués au secteur santé¹⁵. Le rapport d'évaluation du Plan Quinquennal 1982-1986, indique que même si financièrement le taux de réalisation semble satisfaisant (105,5% par rapport aux prévisions), par contre, les investissements réalisés n'ont pas pu améliorer le taux de morbidité des populations qui restent sujettes à de nombreuses endémies et épidémies traditionnelles en résurgence (tuberculose, diarrhées, choléra, etc...). Comme le souligne le rapport du Gouvernement préparé pour la tenue de la Table Ronde des partenaires de développement à Genève, les normes de santé du Congo, autrefois enviées, ont enregistré une dégradation rapide, la plus part des indicateurs sont tombés à peu près au niveaux moyens de l'Afrique au Sud du Sahara¹⁶.

En 1996, la situation de quelques indicateurs est la suivante :

- espérance de vie : 51 ans (inférieure à la moyenne de 52 ans pour l'Afrique subsaharienne), inférieure à 54 ans niveau qu'elle avait atteint au milieu des années quatre vingt ;
- mortalité infantile : 83,8 pour 1.000 (proche de la moyenne de 93 pour 1.0000 pour l'Afrique subsaharienne).

Parmi les autres conséquences de la contraction des investissements dans le domaine de la santé, est l'inadéquation entre l'offre et la demande sociale grandissante. Le nombre de lits qui était de 3,7 pour 1.000 habitants en 1986 (année horizon de l'exécution du Plan Quinquennal 1982-1986) est tombé à 2,9 lits pour 1.000 habitants en 1991¹⁷ puis à 2,5 lits pour 1.000 environ en 1995. Actuellement, en tenant compte des conséquences destructrices de la guerre du 5 Juin 1997, cette capacité s'est sans nul doute réduite considérablement.

A cela s'ajoutent le problème de la gestion du personnel et celui de la distribution spatiale des infrastructures fortement concentrées dans trois grandes villes : Brazzaville, Pointe-noire et Dolisie. Par ailleurs les infrastructures disponibles relèvent essentiellement de la médecine curative à raison de :

- 49 hôpitaux, soit 9,2% des structures (du total des structures sanitaires curatives)
- 482 dispensaires, correspondant à 90,7%.

Les structures sanitaires du secteur d'activités préventives ne sont qu'au nombre de 125 et comprennent 8% seulement de centres d'hygiène et 8% également de secteurs opérationnels spécialisés dans le dépistage et la lutte contre les grandes endémies.

¹⁵ Ministère du Plan et des Finances, Bilan de clôture du Plan Quinquennal 1982-1986.

¹⁶ République du Congo, Conférence de Table Ronde, Document Cadre de politique économique, Avril 1996 - Mars 1999, Genève, Novembre 1996.

¹⁷ Normes calculées à partir des données du CNSEE relatives à la population et celles de la Direction des Etudes et de la Planification du Ministère de la Santé relatives à la capacité d'accueil.

En ce qui concerne les structures pharmaceutiques ou biologiques, la situation en 1995 est la suivante :

- 183 officines dont :
 - * 62,2% sont localisés à Brazzaville
 - * 21,3% implantés à Pointe-Noire.
- 6 dépôts et laboratoires pour l'essentiel basés à Brazzaville (83,3%) ;
- 7 laboratoires cliniques implantés presque en totalité dans les 2 principales villes (Brazzaville 3 et Pointe-Noire également).

On constate encore ici :

- l'insuffisance notoire des structures pharmaceutiques (laboratoires et cliniques)
- l'inégale répartition de ces structures sur le territoire national : l'essentiel est concentré dans les 2 principales villes du pays (Brazzaville et Pointe-Noire) au détriment des régions.

Ayant constaté, à l'issue de l'exécution du Plan Quinquennal 1982-1986 que les résultats qualitatifs du Plan traduisaient encore la persistance d'une situation sanitaire préoccupante, le Président de la République avait lancé le mot d'ordre : « Santé pour tous d'ici à l'an 2000 ». A cette fin, l'accent devait surtout être mis sur les soins de santé primaire.

En 1992, le Gouvernement a adopté un Programme National de Développement Sanitaire (PNDS), créant ainsi le cadre pour rétablir un système de soins de santé reposant sur des bases solides¹⁸. Les principaux objectifs du PNDS, sont en effet les suivants¹⁹ :

- réaliser un changement fondamental dans l'orientation de la politique de santé, l'accent devant être mis sur la prévention plutôt que de privilégier les soins secondaires ou tertiaires ;
- assurer la réhabilitation du réseau des centres de santé primaire existants et le renouvellement de leur personnel ;
- parvenir à l'amélioration de l'administration et des mécanismes de prise de décisions aux niveaux central, régional et réaliser la réforme de la gestion du personnel de façon à le redéployer conformément aux besoins et à la capacité d'absorption de la structure souhaitée ;
- assurer le rétablissement du système d'orientation et l'amélioration de la gestion et des moyens en personnel et en matériel des centres d'accueil ;
- favoriser la libéralisation des importations des médicaments, y compris les produits pharmaceutiques génériques ;
- impliquer les bénéficiaires dans la gestion des centres de santé.

La mise en œuvre de ce Programme repose fondamentalement sur quatre conditions dont la réalisation implique une ferme volonté de l'Etat :

¹⁸ Conférence de Table Ronde, Document Cadre de Politique Economique, op cit.

¹⁹ *Ibidem*.

- assurer ou garantir l'autorité de l'Etat et le pouvoir de sanctionner les agents qui refusent de se plier aux décisions de mutation vers des postes de travail spécifiques, notamment en milieu rural ;
- augmenter fortement, à compter du budget de l'Etat de 1997, les crédits budgétaires destinés au matériel et aux fournitures du secteur de la santé ;
- développer un système d'enveloppes budgétaires trimestrielles pour les transferts en direction des centres de santé locaux ;
- mettre au point un programme de diffusion au niveau du système scolaire des méthodes de prévention du SIDA

Six ans après l'adoption du PNDS, on constate que les objectifs visés n'ont pas connu de réalisation effective, faute d'exécution par le Gouvernement, des conditions jugées préalables à la mise en oeuvre du Programme. Lorsqu'on sait qu'au cours de la période 1992-1997, le pays a connu deux guerres civiles, particulièrement marquées par une utilisation d'importants moyens militaires très coûteux, on peut se permettre de croire que les priorités entre la santé et la guerre, ont été inversées et que les ressources ont été allouées au détriment des politiques sociales, notamment de la santé.

Education

Comme dans le domaine de la santé, le Plan Quinquennal 1982-1986, s'est fixé comme l'un des objectifs, le redressement du système éducatif. A cet effet, une enveloppe financière de 10,5537 milliards de FCFA, était prévue pour réaliser tous les projets du secteur. Du point de vue de l'exécution du plan, 10,5056 milliards ont été décaissés²⁰

Au-delà des aspects quantitatifs, le bilan de l'exécution du plan met en évidence un problème crucial du système éducatif congolais : celui de la baisse de la qualité de l'enseignement ; tandis que les effectifs scolaires ont connu une très forte croissance passant (tous cycles confondus) de 320.000 en 1972 à 680.000 en 1985, ce qui représente 36% de la population totale du pays. Cette croissance des effectifs scolaires s'accompagne :

- d'une dégradation de la qualité de l'enseignement qui s'explique par l'augmentation du taux de redoublement, l'allongement de la durée des études et l'évolution démographique ;
- d'une inadéquation du produit éducatif aux exigences du développement de l'économie et de la société. Le bilan fait apparaître également la prédominance de l'enseignement général qui s'est attribué l'essentiel de l'explosion scolaire. Alors que l'enseignement technique et professionnel ne représentent à peine que 9% des effectifs de l'enseignement à cet époque (1986). Par ailleurs, au niveau de l'enseignement supérieur, les étudiants qui suivent des disciplines scientifiques et techniques ne représentent que 13% de l'ensemble des étudiants congolais ;
- d'un alourdissement des charges de l'Etat en matière d'éducation.

²⁰ Ministère du Plan, *Bilan de clôture du Plan Quinquennal 1982-1986 op. cit.*

Ce diagnostic a été approfondi en 1991, dans le «message sur l'état de la Nation»²¹, présenté par le Gouvernement à la Conférence Nationale Souveraine.

Par-dessus tout, la crise que traverse le système éducatif congolais est l'un des facteurs explicatifs importants de la pauvreté, à cause notamment de l'inadéquation entre le profil des produits formés et les besoins réels de l'économie et de la société. Cette inadéquation justifie en grande partie le développement d'un chômage grandissant, depuis que la Fonction publique et le secteur économique d'Etat, principaux employeurs pendant la période de prospérité, ont cessé d'embaucher. Or on sait que l'envoi d'un enfant à l'école s'inscrit généralement en Afrique dans le cadre des stratégies familiales de survie, et que dans cette optique le chômage des diplômés est synonyme de l'appauvrissement des familles. A cause de cette situation, l'enseignement primaire, par exemple, connaît de plus en plus un fort taux de déperdition scolaire et des enfants non scolarisés : ceux-ci, prenant conscience du chômage de leurs aînés qui continuent à peser sur les budgets familiaux et de moins en moins encouragés même par les parents, sont de plus en plus désintéressés par les études.

IV.1.2 Facteurs d'aggravation

IV.1.2.1 Endémies et épidémies

L'insuffisance de la couverture sanitaire, la mauvaise qualité de l'eau et les insuffisances en hygiène sont les facteurs qui sont à l'origine des épidémies de diarrhées, fièvre jaune, etc. Celles-ci, associées à la persistance de nombreuses endémies (paludisme, SIDA, etc.), réduisent fortement les efforts de plus en plus maigres fournis par l'Etat dans la santé des populations.

Les diagnostics par ordre de fréquence pour les enfants de 0-4 ans sont en effet : les fièvres, les affections O.R.L, les diarrhées.

Pour la population, les principales causes de morbidité sont :

- le paludisme (47% en hospitalisation)
- les helminthiases intestinales
- les malades diarrhéiques (3%).

Les maladies sexuellement transmissibles constituent une part importante de morbidité. Les affections les plus courantes sont les infections gonococciques, les trichomonoses et les candidoses. Le Sida est un grave problème de santé publique. En 1986, on notait 7.773 cas de SIDA ; en 1996, l'OMS estimait à 25.000 cas de SIDA et à 120.000 séropositifs (taux de prévalence de 3,3%). Quelque 7 à 10% des femmes vivant en zone urbaine sont séro-positives²². Le nombre d'orphelins est estimé à 15.000 suite aux décès des parents sidéens. Ce qui suscite des problèmes sociaux graves, liés à la prise en charge sociale notamment des enfants orphelins.

Ces épidémies et endémies ont, en dernière analyse, pour conséquence l'affaiblissement de la force de travail, qui se traduit par une faible productivité de la main-d'œuvre.

²¹ Message sur l'état de la Nation, prononcé par le Premier Ministre en Février 1991

²² Conférence de Table Ronde, op. cit p.30

IV.1.2.2 Environnement culturel

Les politiques en matière d'éducation mises en oeuvre jusqu'à ce jour n'ont mis l'accent que sur l'enseignement général. Celui-ci n'a pas favorisé le développement des capacités techniques et mécaniciennes capables d'induire l'esprit d'initiative pour donner à la population les opportunités d'assurer les moyens de subsistance.

Il a été noté, dans toutes les localités enquêtées, un fort mouvement de retour des jeunes à la campagne. Ces derniers quittent la ville à cause des difficultés résultant du chômage urbain. Cependant, ces jeunes qui, pour certains ont été scolarisés jusqu'au niveau universitaire, n'apportent aucun changement, ne réalisent aucune innovation technologique par rapport au savoir acquis à l'école. Ces jeunes s'investissent dans les activités agricoles et utilisent les mêmes techniques archaïques que leurs parents restés aux villages. Certains de ces parents rendent responsable l'école d'aujourd'hui, car disent-ils, dans leur temps, l'agriculture s'apprenait dès le jeune âge. On assiste ainsi à une sorte d'abrutissement de cette jeunesse qui ne se documente même plus et qui ne s'instruit plus à l'école des anciens. Cette jeunesse, désarmée, n'entrevoit aucune perspective meilleure et ne semble pas avoir d'idées sur l'amélioration du cadre de vie du village.

IV.1.2.3 Troubles socio-politiques

Les tragiques événements de 1993 et de 1997 ont eu pour conséquence majeure la destruction massive des vies humaines, des biens meubles et immeubles, le détournement des ressources financières massives.

En 1993, on avait recensé plus de 5.000 morts, 15.000 habitations détruites. En 1997, même si le bilan n'est pas encore définitivement établi, on peut déjà indiquer plus de 15.000 morts. Lorsque ce bilan sera achevé, les dégâts seront sans doute plus importants, compte tenu de l'importance des moyens militaires utilisés du point de vue de la puissance du feu et la quantité d'armes. A cela il faut ajouter de nombreux déplacements frisant une errance spatiale de la population déboussolée.

L'appareil productif a également été détruit, ayant occasionné la mise au chômage de nombreux chefs de ménage du secteur privé notamment. Compte tenu de l'importance de la charge sociale par actif économique au Congo, le chômage de nouveaux chefs de ménage a contribué à relever le niveau de paupérisation de la population. Désormais les solidarités familiales sont encore plus interpellées ; malheureusement elles ne pourraient répondre à toute cette pression qui a accéléré l'épuisement des réserves dans les familles d'accueil (stocks des greniers, stocks sous-terre des tubercules ; récoltes d'autres produits et abattage accéléré des cheptel, des élevages avicoles, ovins, porcins et même bovins).

IV.1.2.4 Tendances actuelles du commerce international.

Les prix des produits d'exportation (essentiellement le pétrole et le bois) étant souvent fixés de l'extérieur et libellés en dollar, une prévision des recettes est presque impossible. En outre, la tendance du commerce international est en général de parvenir à une baisse des produits exportés. Les fluctuations des prix entraînent celles des revenus fréquemment à la baisse au Congo. Mais le commerce international bloque également l'appareil productif national, en termes d'ouverture des marchés.

IV.1.2.5 Mesures des programmes d'ajustement structurel

Confrontées à la détérioration de la situation économique, qui s'est traduite par l'aggravation des déséquilibres financiers et macro-économiques, les autorités congolaises ont entrepris, dès Juillet 1986, des réformes des politiques économiques.

Ces politiques de redressement présentent deux volets essentiels :

- le premier qualifié de programme de stabilisation, a été signé avec le FMI en Juillet 1986. Conformément à la logique générale de ce type de programme, ce premier programme a visé la réduction des déficits de la balance de paiements et des finances publiques. Il s'agit en fait d'une politique de réduction de la demande dans toutes ses composantes (consommation, investissement public, solde des échanges extérieurs commerciaux, par exemple).
- Le deuxième type de programme dénommé, programme d'ajustement structurel (PAS), a été préparé tout juste après le programme de stabilisation. Co-financé par la BAD et la Banque Mondiale, il a porté sur la période 1987-1988. Les objectifs de ce programme étaient les suivants :
 1. réformer la fonction publique ;
 2. promouvoir l'initiative privée dans les secteurs autres que pétroliers ;
 3. réformer les entreprises publiques ;
 4. restructurer le secteur bancaire ;
 5. adopter un cadre de gestion rigoureuse du secteur pétrolier ;
 6. adopter des mesures en vue d'une meilleure mobilisation des ressources et d'une maîtrise des dépenses de l'Etat ;
 7. améliorer la programmation et le suivi des investissements publics²³.

Il s'agit donc là d'une batterie de mesures de libéralisation et de remise en compétitivité de l'appareil productif, incluant un objectif de reprise rapide de l'investissement privé. La logique générale de ce PAS a été ainsi de relancer la croissance de l'offre.

Du point de vue de l'exécution du programme, le rapport d'évaluation du PAS II indique que le bilan est modeste. Toutefois, on peut considérer, comme acquis de ce PAS, le fait d'avoir amorcé le processus de transition structurelle d'une économie centralisée à une économie de marché. D'importantes mesures de libéralisation ont été prises :

- libéralisation du régime du commerce et du système de prix ;
- suppression des restrictions quantitatives aux importations (sauf pour le ciment et le sucre) et
- remplacement du système de licence d'importation par celui de déclaration à posteriori.

En matière de mobilisation des ressources, les mesures suivantes ont été prises :

- remplacement de la taxe conjoncturelle à laquelle était assujettie Hydro-Congo (la compagnie pétrolière d'Etat) par une taxe intérieure de consommation (TIT) sur les produits pétroliers ;

²³ Banque Africaine de Développement, *Rapport d'évaluation du Programme d'Ajustement Structurel II, République du Congo, Septembre 1994*

- mise en oeuvre de la réforme de l'impôt sur le revenu des personnes physiques.

Par contre, l'exécution d'autres importantes composantes du programme s'est heurtée à de sérieuses difficultés :

- effets ou résultats contrastés ou pervers ; c'est le cas de la réforme de la Fonction publique où la masse salariale qui avait été réduite à 77,8 milliards de FCFA en 1990 est passée à 130 milliards de FCFA en 1991. Quant aux effectifs réduits à 54.835 agents en 1990, ils sont passés à 63.859 en 1991, soit une augmentation respective de 67% (pour la masse salariale) et de 16% (pour les effectifs).
- composantes à résultats marginaux : en ce qui concerne la réforme des entreprises publiques :
 - * abolition de plusieurs monopoles commerciaux ;
 - * réduction du nombre des produits soumis aux contrôles des prix ;
 - * réajustement en hausse du tarif des services de certaines entreprises d'Etat (eau, électricité, transport, téléphone par exemple).

Au delà de ces modestes résultats obtenus, la poursuite de l'objectif central de cette composante à savoir la rationalisation ou la restructuration du portefeuille de l'Etat a rencontré des difficultés de grande ampleur :

- sur près de 100 entreprises d'Etat environ, 10 ont été liquidées et l'Etat s'est désengagé totalement de 3 entreprises et partiellement de 8 autres ;
- le schéma de rationalisation des liens entre l'Etat et les entreprises publiques n'a pas été mis en place ;
- la restructuration du secteur bancaire n'a pas abouti ;
- la politique d'utilisation des excédents pétroliers n'a pas été élaborée ; de même, il n'a pas été défini une politique de diversification de la base économique du pays.

Naturellement, ces mesures, surtout celles qui touchent directement les conditions de vie de la population (mesures de libéralisation du régime du commerce et du système des prix, mesures de rationalisation du portefeuille de l'Etat) ont constitué de véritables facteurs d'aggravation faute de mesures d'accompagnement prenant en compte la dimension sociale ou humaine de l'ajustement et constituant de véritables garde-fous (mesures de contrôle des prix).

Après les 2 programmes ci-dessus présentés, le processus d'ajustement s'est interrompu en 1990 et 1993, en raison de l'ampleur des problèmes posés par la libéralisation politique et ses conséquences (Conférence Nationale Souveraine, première guerre civile de 1993, etc...). En effet, en 1990, la préparation du deuxième programme d'ajustement structurel par le groupe de la BAD et la Banque Mondiale, ainsi que la signature de l'accord de confirmation avec le FMI ont été suspendues, en raison des mesures budgétaires contraires au programme prises par le Gouvernement sous les pressions socio-politiques. De même, le Plan d'Action Economique et Sociale (PAES 1990-1994) préparé en 1989, a été rendu caduc pour les mêmes raisons.

En 1992, le plan de stabilisation et de relance économique élaboré par le Gouvernement de transition n'a pas été mis en oeuvre.

Interrompu depuis 1990, le soutien des bailleurs de fonds internationaux à ce programme, a été renoué en 1994 à la faveur du Programme d'Action et de Relance Economique et Sociale

(PARESO) qui a permis tant soit peu de remettre l'économie congolaise sur les rails. Le PARESO qui définit les grandes orientations de la nouvelle politique de développement, a pour objectifs principaux de :

- restaurer les équilibres budgétaires par une gestion saine des finances publiques ;
- relancer les activités économiques et commerciales par une diversification de l'économie ;
- améliorer la qualité de la vie de la population en assurant un accès équitable à l'enseignement et aux soins médicaux.

Le bilan de ce PARESO²⁴ ne s'est pas traduit par des résultats vraiment probants. Il y a eu plutôt un accroissement de la pauvreté du fait de la réduction des revenus des fonctionnaires (30%) et de la radiation d'un grand nombre d'entre eux de la fonction publique (13.000). En effet, en 1994, devant les recommandations sévères de la Banque mondiale et du FMI qui proposent un soutien financier pour la relance de l'économie, il est opéré une réduction drastique des effectifs de la fonction publique qui sont ramenés de près de 80.000 à 70.000 en 1995, puis à 67.490 en 1996. L'objectif affiché est d'atteindre la barre de 61.000 en l'an 2.000.

Malgré cet effort important, le ratio demeure de 1 fonctionnaire pour 36 habitants alors qu'il est de 1 pour 100 pour l'ensemble de l'Afrique au Sud du Sahara. Ces mesures ont par ailleurs eu une incidence financière significative, car avec la baisse de près de 21% des salaires des agents de la fonction publique survenue en 1992, la masse salariale a été ramenée de 136 milliards de FCFA avant le PARESO à 106 milliards de FCFA en 1996 ; avec l'objectif de la ramener à 95 milliards de FCFA en 1998.

Il n'est pas question de nier la nécessité des mesures d'ajustement pour le pays. Cependant, la pauvreté qui accompagne ces politiques d'ajustement devrait susciter la mise en place des plans sociaux et d'une croissance dans l'équité.

IV.1.2.6 Dévaluation du FCFA

La dévaluation du FCFA intervenue en 1994, n'a pas produit au Congo les effets escomptés, bien au contraire. Faute de disposer des produits à offrir en échange sur le marché international afin d'augmenter les recettes au niveau de l'Etat et au niveau des producteurs, la dévaluation a déclenché au Congo une inflation importante.

Elle est venu plutôt ajouter plusieurs degrés supplémentaires aux difficultés du pays. En même temps, la pression de cette mesure sur la consommation des ménages est immédiate et importante.

La plupart des denrées de base ont vu leurs prix être augmentés de 50%, ce qui a entraîné un appauvrissement généralisé de la population.

Le PNB par habitant estimé à plus de 1.000 dollars en 1993 est tombé à 563 dollars après la dévaluation. Aucune compensation du pouvoir d'achat n'a cependant accompagné cette dévaluation.

²⁴ Conférence de la Table Ronde, Document Cadre de politique économique, Avril 1996 Mars 1999, op. cit;

IV.2- EFFETS DES CARACTERISTIQUES SOCIO-DEMOGRAPHIQUES

Les facteurs démographiques, culturels et économiques influencent directement les opportunités offertes à la population dans la satisfaction des différents besoins de base. Cette satisfaction est liée aux possibilités de revenu monétaire qui s'offrent. Or ces possibilités de revenu sont déterminés dans une large mesure par le milieu de résidence, l'âge, l'instruction accomplie, le type d'emploi occupé et la qualité de l'activité exercée, ainsi que le secteur d'activité, la taille du ménage et la situation matrimoniale.

Il est entendu que ces facteurs ne jouent pas isolément les uns des autres, mais ils interviennent tous en parfaite conjonction pour créer des conditions et des contraintes qui déterminent l'accès des populations aux services de base. Par ailleurs, le climat social et politique joue aussi un rôle primordial pour qu'à un moment déterminé, certains couches de population qui avaient des possibilités de revenu certaines pour accéder à des services de base de grande qualité, soient tombés dans la zone de pauvreté.

Dans ce contexte, la présente étude a été réalisée trois ans après les troubles socio-politiques de 1993-1994 et quatre à cinq mois (Janvier - Février) avant le déclenchement de la dernière guerre civile de Juin à Octobre 1997. Les conséquences de ces derniers événements ont contribué à détériorer de manière significative les conditions de vie des populations particulièrement à Brazzaville, et par ricochet dans les localités de l'intérieur. En effet compte tenu du rôle important que joue la capitale dans l'approvisionnement de l'intérieur en produits importés de première nécessité, la destruction du tissu économique de Brazzaville s'est répercutée sur la qualité de la vie des populations de l'intérieur du pays.

Les indicateurs présentés ici sont donc des niveaux de pauvreté en période de post-conflit. Il est certain qu'après la guerre de 1997, la nouvelle situation de post-conflit à Brazzaville est significativement différente de la situation étudiée.

Ainsi, à l'aide des analyses bivariées, on procédera à l'examen des variations du niveau de vie en fonction de quelques caractéristiques socio-démographiques des chefs de ménages étudiés

QUI EST PAUVRE?

L'hypothèse de base est que les caractéristiques socio-démographiques des chefs de ménages sont des facteurs déterminants (dans une large mesure) de la qualité du bien-être dont jouissent les membres des ménages concernés.

Que peut-on dire alors? Les différences entre villes et zones rurales sont-elles maintenues? Les aînés sont-ils plus touchés que les jeunes par la pauvreté? L'instruction élevée permet-elle réellement de donner de plus grandes chances d'échapper à la pauvreté? Quel est en réalité l'impact de la situation dans l'exercice de l'activité, la source de revenu principal sur la classification des ménages selon le niveau de vie? Le fait d'avoir appris un métier et celui d'exercer le métier appris sont-ils significatifs pour échapper à la pauvreté? Quel est l'impact du poids démographique (taille du ménage) et de la situation matrimoniale sur le niveau de vie?

IV.2.1- Selon la strate de résidence

L'influence du milieu de vie, en particulier de la strate de résidence, a un pouvoir très discriminant sur le niveau de vie. La strate rurale est caractérisée par la conservation des normes traditionnelles de la vie sociale et culturelle. Elle est de plus en plus déstabilisée par l'avancée de nouvelles cultures du fait de l'instruction véhiculée par l'école moderne. Le milieu urbain est un lieu de fort brassage des différentes cultures nationales (ethniques) et étrangères. Il est caractérisé par l'implantation des comportements du mode de vie moderne du fait de la forte implantation des cultures étrangères qui sont imposées par la modernisation de la vie sociale et économique.

Tableau. 38: Proportions de ménages pauvres selon la strate de résidence

	Brazzaville		rural	
	Eff.	P.100	Eff.	P.100
TRES PAUVRE	43	8.1%	98	28.6%
PAUVRE	192	36.0%	116	33.8%
ENSEMBLE PAUVRE	235	44.1%	214	62.4%
NON PAUVRE	298	55.9%	129	37.6%
Total	533	100.0%	343	100.0%

Source: Enquête RPSA-Congo 1997

De ce fait, les différences entre les proportions de ménages pauvres sont très significatives selon la localité étudiée au seuil de 0.000001 ($\chi^2=105.80$)

IV.2.2. Incidence de la pauvreté selon le sexe du chef de ménage

Il est généralement admis que la pauvreté touche plutôt les couches féminines : la pauvreté se féminise. Cela se vérifie tant en ville qu'en milieu rural. Tandis qu'en ville les écarts sont faibles entre hommes et femmes, en milieu rural les disparités sont plutôt accentuées ; c'est ainsi qu'à Lékana 62,5% de femmes sont très pauvres pour seulement 37,7% d'hommes .

Cependant, au regard de la robustesse des hypothèses émises pour arriver à la catégorisation des ménages selon le niveau de vie, hypothèses basées essentiellement sur le montant de la dépense alimentaire journalière déclarée par chaque chef de ménage (homme ou femme), on peut dire que :

- Les hommes, occupés à une seule activité pour assurer la survie de leurs ménages ont tendance à donner un chiffre qui se rapproche de la réalité.
- Tandis que les femmes, étant au coeur de la survie alimentaire du ménage, participent plus qu'elles ne déclarent et ne pensent, aux coûts nécessaires pour assurer la vie du ménage ; leurs déclarations, comparativement à celles des hommes, tendent à sous-estimer la dépense journalière.

Tableau 39: Proportion de ménages pauvres selon le sexe du Chef de ménage

Niveau de vie	Brazzaville	Mouyondzi	Vinza	Lékana
Hommes				

très pauvre	7,4	17,8	34,6	37,7
pauvre	36,2	32,6	23,1	43,1
Femmes				
très pauvre	9,1	23,3	14,3	62,5
pauvre	35,1	30,2	0	0

Source : Enquête RPSA-Congo 1997

Dans ces conditions, l'analyse de la pauvreté selon le genre ne repose pas sur des données homogènes. Cette analyse convient quand on a suivi les ménages jour par jour dans les conditions réelles de leur vie (enquêtes budget-consommation).

En ville, compte tenu de la prédominance du secteur public et de la présence du secteur informel, les hommes s'approprient le gros des emplois modernes et informels (67,5% des emplois pour les groupes d'âge de 25 à 39 ans et 69% pour les groupes d'âge de 40 à 54 ans), laissant aux femmes le petit commerce et quelques emplois de bureau dans la fonction publique (CERSERH, 1992 :19).

En milieu rural, les populations accordent une grande importance à la « terre » comme source de création des richesses. Ainsi, la possession de ce bien est *ipso facto* un critère de prospérité. Dans cette optique, une femme ne peut pas être plus riche qu'un homme parce qu'elle ne peut ni posséder ni hériter de la terre. Elle n'y accède que pour usufruit au travers de son époux ou son père, à qui il revient de gérer les fruits de son travail.

Trois possibilités s'offrent en tout état de cause à la femme pour avoir accès à la terre :

- elle peut exploiter les terres de son propre clan, paternel ou maternel selon la filiation parentale ;
- elle peut bénéficier de l'hospitalité d'une amie qui lui concède un petit lopin de terre pour ses activités agricoles ;
- elle peut accéder à la terre par le mariage. Dans ce cas, elle exploite les terres du clan de son époux. En cas de décès de son mari, elle peut continuer à exploiter ces terres si elle est acceptée à demeurer dans le village de sa belle famille (URSPA, 1993a :17).

A Lékana, la condition de la femme Kukuya ne paraît pas avoir évolué avec le temps. Ceci pourrait certainement s'expliquer par le peu d'influence extérieure subi par le plateau Kukuya sur le plan culturel.

Le statut de la femme chez le Kukuya relève d'un asservissement qui dispose la femme à la merci de l'homme. Les hommes interrogés affirment, sans exception, « qu'on se marie pour l'agriculture ». Cette vision semble se perpétuer au fil des générations puisque cette justification est reprise par les jeunes. Cette perception du rôle de la femme chez le Kukuya semble la reléguer au statut de bête de somme.

Cet état de dépendance et de soumission de la femme à son mari se caractérise par sa non participation à la prise de décision ; elle ne participe pas aux réunions de groupe. En matière d'agriculture, il ne serait pas exagéré de dire que la femme est au centre de l'activité bien qu'elle n'en contrôle pas les revenus. Les hommes ont déclaré : « je l'ai épousé pour qu'elle travaille pour moi ». La femme prépare tout le champ pour son homme au risque pour la femme de voir son homme refuser de manger son manioc. Un tel incident est considéré comme très fâcheux. Il cache en vérité la séparation de corps. Il ne peut se résoudre que par une réunion de

famille à l'issue de laquelle la femme est couramment obligée de verser des dommages et intérêts à l'homme pour restaurer son autorité bafouée.

L'homme contrôle les revenus du foyer en ne laissant à la femme que les cultures qui n'ont pas de réelles valeurs marchandes sur les plateaux, c'est-à-dire celles qui se commercialisent difficilement (URSPA :1993b : 16).

Dans d'autres localités par contre, on note une évolution du statut de la femme dictée par le fait qu'elle acquiert un pouvoir économique. C'est le cas de la femme Béembé dans le district de Mouyondzi, où les femmes comme les hommes interviennent dans le procès de travail et de production de certaines cultures vivrières qui sont devenues rentables. La forte monétarisation de l'agriculture a fait que les hommes pratiquent les mêmes cultures que les femmes. Par exemple la culture du manioc qui était exclusivement féminine se pratique actuellement autant par les femmes que par les hommes. Ceux-ci interviennent jusque dans les activités de transformation et de commercialisation. Cependant, la femme contrôle les revenus tirés de son champ individuel.

IV.2.3- Selon l'âge

Entre les aînés et les cadets, fortunes sont diverses. Dans les deux groupes de génération, certains s'en sortent bien, tandis que d'autres sont touchés de plein fouet. Dans les ménages étudiés, la prévalence de la pauvreté augmente avec l'âge à Brazzaville, tandis que dans les localités de la zone rurale, la tendance est en dents de scie. A Brazzaville, les ménages dont le chef est âgé de 20 à 30 ans sont pauvres dans trois cas sur dix, alors pour les chefs de ménage âgés de 60 ans et plus, cela arrive dans six cas sur dix. Dans la zone rurale, ces proportions sont respectivement de six cas sur dix et sept cas sur dix, en passant à huit cas sur dix entre 50 et 59 ans.

Tableau.40: Proportions de ménages pauvres selon l'âge du Chef de ménage

	Brazzaville		rural	
	Eff.	P.100	Eff.	P.100
ENSEMBLE				
20-24 ans	8	50.0%	4	44.4%
25-29 ans	16	25.8%	28	62.2%
30-34 ans	29	38.2%	21	44.7%
35-39 ans	35	42.2%	25	58.1%
40-44 ans	30	34.9%	16	51.6%
45-49 ans	33	53.2%	17	68.0%
50-54 ans	19	42.2%	21	70.0%
55-59 ans	18	60.0%	33	82.5%
60 ans et +	47	64.4%	49	67.1%
Hommes				
20-24 ans	2	50.0%	4	50.0%
25-29 ans	9	21.4%	27	69.2%
30-34 ans	18	36.7%	18	43.9%
35-39 ans	25	45.5%	23	59.0%
40-44 ans	19	34.5%	13	52.0%
45-49 ans	18	47.4%	15	68.2%
50-54 ans	10	37.0%	17	68.0%

	55-59 ans		11		55.0%		28		87.5%	
	60 ans et +		35		72.9%		40		72.7%	
+-----+-----+-----+-----+-----+										
	Femmes									
	20-24 ans		6		50.0%					
	25-29 ans		7		35.0%		1		16.7%	
	30-34 ans		11		40.7%		3		50.0%	
	35-39 ans		10		35.7%		2		50.0%	
	40-44 ans		11		35.5%		3		50.0%	
	45-49 ans		15		62.5%		2		66.7%	
	50-54 ans		9		50.0%		4		80.0%	
	55-59 ans		7		70.0%		5		62.5%	
	60 ans et +		12		48.0%		9		50.0%	
+-----+-----+-----+-----+-----+										

Source: Enquête RPSA-Congo 1997

Au seuil de signification de 0.001, à Brazzaville ($\chi^2=30.24$) et de 0.05 dans la zone rurale étudiée ($\chi^2=18.05$), les proportions de ménages pauvres sont significativement différentes selon l'âge du chef de ménage.

Les personnes des vieilles générations ont été dans une certaine proportion moins instruites que celles des jeunes générations. Mais les premières ont vécu des années d'économie plus prospères et terminent leur vie dans la période de récession économique. Les cadets ont commencé leur vie active dans la zone de tourment économique depuis que le pays est engagé dans les programmes successifs d'ajustement structurel avec leur cortège de mesures anti-sociales.

Quand on introduit le sexe comme variable de contrôle, les différences des proportions des ménages selon l'âge ne restent significatives que parmi les hommes à Brazzaville ($\chi^2=29.85$ au seuil de 0.002) et dans la strate rurale ($\chi^2=20.26$ au seuil de 0.01).

IV.2.4- Selon l'instruction

Le niveau d'instruction atteint est un facteur très discriminant de la pauvreté. En effet, au seuil de 0.00001 à Brazzaville ($\chi^2=30.54$) et dans les localités de la zone rurale ($\chi^2=30.55$), les différences dans les proportions de ménages pauvres sont significatives selon l'instruction du chef de ménage.

- Les ménages dirigés par des chefs sans instruction sont pauvres dans près de sept cas sur dix tant à Brazzaville, que dans la zone rurale.
- Quand le chef de ménage a une instruction équivalente à celle du niveau primaire, le ménage est pauvre dans six cas sur dix à Brazzaville et dans huit cas sur dix dans les localités rurales étudiées.
- Pour les niveaux relatifs au lycée et au supérieur, la proportion de ménages pauvres est alors de trois ménages sur dix.

Tableau. 41: Proportions de ménages pauvres selon l'instruction du chef de ménage

	Brazzaville		rural	
	Eff.	P.100	Eff.	P.100
ENSEMBLE				
sans niveau	6	66.7%	32	71.1%
primaire	65	62.5%	79	78.2%
collège	70	42.4%	50	61.0%
lycée	54	39.1%	20	36.4%
supérieur	16	22.9%	2	33.3%
Hommes				
sans niveau	2	50.0%	24	75.0%
primaire	44	66.7%	75	78.1%
collège	37	43.0%	47	62.7%
lycée	39	40.2%	15	35.7%
supérieur	15	23.4%	2	33.3%
Femmes				
instruction				
sans niveau	4	80.0%	8	61.5%
primaire	21	55.3%	4	80.0%
collège	33	41.8%	3	42.9%
lycée	15	36.6%	5	38.5%
supérieur	1	16.7%		

Source: Enquête RPSA-Congo 1997

En fait, après un certain nombre d'années, les personnes du niveau primaire sont en général autant moins qualifiées que les personnes sans instruction. Ces deux catégories sont donc réduites à occuper des emplois précaires et moins rémunérateurs. Tandis que les niveaux de collège et lycée sont ceux d'une certaine qualification dans l'apprentissage de métiers et sur le plan du travail salarié.

Le contrôle de l'effet différentiel selon le sexe, conserve les différences significatives chez les hommes de Brazzaville ($\chi^2=25.43$) et ceux de la strate rurale ($\chi^2=27.31$) au seuil de 0.001.

IV.2.5- Selon la situation professionnelle

Comme le critère de classification retenu pour le niveau de vie est de nature économique, le niveau de la pauvreté est bien mise en évidence par la situation professionnelle du chef de ménage. En effet, outre l'âge, l'instruction et la qualification, la situation professionnelle joue un rôle important dans les atouts qui assurent le revenu indispensable à la réalisation de la vie du ménage.

Tab. 42: Proportions de ménages pauvres selon la situation professionnelle du chef de ménage

	Brazzaville		rural	
	Eff.	P.100	Eff.	P.100
ENSEMBLE				
salarié public	63	37.1%	12	28.6%
salarié privé	10	23.8%	6	40.0%
indépendant	48	42.9%	164	70.1%
chomeur	26	56.5%	8	53.3%
inactif	88	54.0%	23	65.7%
Hommes				
salarié public	50	40.7%	12	30.0%
salarié privé	9	25.7%	5	45.5%
indépendant	19	32.2%	140	71.8%
chomeur	15	60.0%	7	58.3%
inactif	54	56.3%	21	77.8%
Femmes				
salarié public	13	27.7%		
salarié privé	1	14.3%	1	25.0%
indépendant	29	54.7%	24	61.5%
chomeur	11	52.4%	1	33.3%
inactif	34	50.7%	2	25.0%

Source: Enquête RPSA-Congo 1997

En général, dans toutes les localités étudiées, les ménages de chômeurs, d'inactifs et d'indépendants sont les catégories les plus touchées par la pauvreté à Brazzaville (42% à 56%) et dans la zone rurale (53% à 70%).

Les agents du secteur public viennent en second à Brazzaville (37%) et ceux du secteur privé en zone rurale (40%).

Au seuil de 0.001 à Brazzaville et de 0.000001 dans la zone rurale ($\chi^2=30.29$), le statut dans la profession est aussi un facteur discriminant du niveau de vie.

En éclatant selon le sexe, les différences demeurent significatives parmi les hommes de Brazzaville ($\chi^2=17.09$ au seuil de 0.002), et de la strate rurale ($\chi^2=29.88$ au seuil de 0.0001), ainsi que parmi les femmes de Brazzaville ($\chi^2=11.75$ au seuil de 0.05).

Cette observation pour Brazzaville vient corroborer celle faite par Jean Pierre LACHAUD²⁵ (1992) pour Ouagadougou et Dakar (1992) d'une part et à Yaoundé et Conakry (1991) d'autre part.

IV.2.6- Selon la source de revenu principal

²⁵ Jean Pierre LACHAUD: "Pauvreté et marché de travail urbain en Afrique au Sud du Sahara",

Les revenus tirés principalement du travail agricole sont insuffisants pour permettre une subsistance minimale. Dans six cas sur dix à Brazzaville et 7 cas sur dix dans la zone rurale, les chefs de ménage œuvrant dans le secteur agricole sont touchés par la pauvreté. Parmi les travailleurs salariés la pauvreté touche près de trois ménages sur dix à Brazzaville et un ménage sur trois dans la zone rurale.

Tab. 43: Proportions de ménages pauvres selon la source de revenu principal

	Brazzaville		rural	
	Eff.	P.100	Eff.	P.100
ENSEMBLE				
travail salarié	38	38.0%	13	38.2%
entreprises	176	44.6%	47	46.5%
travail agricole	6	60.0%	148	73.3%
Bourses, pension, loyer	15	53.6%	6	100.0%
Hommes				
travail salarié	32	39.5%	13	41.9%
entreprises	102	43.6%	36	47.4%
travail agricole	3	60.0%	130	75.1%
Bourses, pension, loyer	10	55.6%	6	100.0%
Femmes				
travail salarié	6	31.6%		
entreprises	74	46.0%	11	44.0%
travail agricole	3	60.0%	18	62.1%
Bourses, pension, loyer	5	50.0%		

Source: Enquête RPSA-Congo 1997

Cependant il apparaît que l'association entre la source de revenu principale et le niveau de vie ne soit pas du tout forte à Brazzaville ($\chi^2=3.59$ et $p=0.31$) même au seuil de 0.10. Tandis que pour la zone rurale, la source de revenu principale produit des différences significatives sur les proportions de ménages pauvres ($\chi^2=33.08$) au seuil de 0.00001.

Selon le sexe, les différences ne sont significatives que parmi les hommes ruraux ($\chi^2=28.56$) au seuil de 0.00001.

IV.2.7- Selon la situation familiale

IV2.7.2.1- Selon l'état matrimonial

On observe à Brazzaville comme dans les localités de la zone rurale que la pauvreté domine parmi les ménages de mariés (ou de personnes en union de fait) touchés dans sept cas sur dix, suivis des ménages de veufs ou divorcés concernés par le phénomène dans six cas et cinq cas sur dix respectivement. Les ménages de célibataires sont de loin les moins touchés dans les deux strates avec 3 ménages sur dix. Cette situation peut trouver son explication par la charge que représente la taille du ménage

Tab. 44: Proportions de ménages pauvres selon l'état matrimonial du chef de ménage

	Brazzaville		rural	
	Eff.	P.100	Eff.	P.100
ENSEMBLE				
célibataire	33	31.4%	8	30.8%
marié, en union	158	45.0%	186	67.1%
veuf, divorcé	44	57.1%	20	50.0%
Hommes				
célibataire	11	27.5%	3	21.4%
marié, en union	131	45.5%	176	67.4%
veuf, divorcé	5	50.0%	6	54.5%
Femmes				
célibataire	22	33.8%	5	41.7%
marié, en union	27	42.9%	10	62.5%
veuf, divorcé	39	58.2%	14	48.3%

Source: Enquête RPSA-Congo 1997

Au seuil de 0.005 à Brazzaville ($\chi^2=12.27$) et de 0.0001 dans la zone rurale ($\chi^2=16.37$), les proportions de ménages pauvres sont significativement différentes selon l'état matrimonial.

IV.2.7.2- La taille du ménage

Il est généralement admis que le poids démographique est une caractéristique qui intervient avec force pour déterminer le niveau de vie des populations. Dans les ménages étudiés, l'étude a permis de relever la taille des ménages observés. La mise en relation de l'effectif du ménage avec le niveau de vie des ménages montre une forte association. Au seuil de 0.00001 tant à Brazzaville ($\chi^2=132.98$) que dans la zone rurale ($\chi^2=83.96$), les différences entre les proportions de ménages pauvres sont significatives selon la taille du ménage.

Tab.45: Proportions de ménages pauvres selon la taille du ménage

	Brazzaville		rural	
	Eff.	P.100	Eff.	P.100
ENSEMBLE				
1-3 pers	12	7.7%	25	26.0%
4-6 pers	87	48.3%	82	67.2%
7 pers & +	136	68.7%	107	85.6%
Hommes				
1-3 pers	7	7.6%	24	32.0%
4-6 pers	49	44.1%	65	66.3%
7 pers & +	91	67.4%	96	85.0%
Femmes				
1-3 pers	5	7.9%	1	4.8%
4-6 pers	38	55.1%	17	70.8%
7 pers & +	45	71.4%	11	91.7%

Source: Enquête RPSA-Congo 1997

A Brazzaville les ménages de petite taille (1 à 3 personnes) sont touchés dans deux cas sur vingt cinq, alors qu'un ménage de taille moyenne (4 à 6 personnes) sur deux et sept ménages de grande taille (7 personnes et plus) sur 10 sont pauvres.

Dans les localités de la strate rurale, ces proportions de ménages pauvres selon la taille du ménage sont respectivement de sept ménages de petite taille sur vingt, de sept ménages moyens sur dix et de près de neuf ménages de grande taille sur dix.

IV.2.7.3- Selon la situation familiale

En combinant l'état matrimonial et la taille du ménage, nous construisons la situation familiale de chaque ménage étudié. Ces deux caractéristiques sont fortement associées tant à Brazzaville ($\chi^2=63.90$) que dans les localités de la zone rurale ($\chi^2=58.38$) au seuil de 0.00001. En retenant par hypothèse que l'état matrimonial est déterminant de la taille du ménage, les répartitions des ménages selon leur effectif sont significativement différentes entre les ménages de chefs mariés et ceux des chefs non mariés. A Brazzaville comme dans les localités rurales étudiées, alors que la proportion des ménages décroît avec la taille chez les chefs non mariés, cette proportion augmente avec la taille parmi les chefs de ménages mariés.

Tableau. 46: Répartition des ménages enquêtés selon l'état matrimonial du chef et la taille du ménage

	Brazzaville		rural	
	Eff.	P.100	Eff.	P.100
Divers non mariés				
Taille de ménage				
1-3 pers	90	40.4%	72	58.5%
4-6 pers	74	33.2%	37	30.1%
7 pers & +	59	26.5%	14	11.4%
Total	223	100.0%	123	100.0%
marié, en union				
Taille de ménage				
1-3 pers	97	23.4%	90	24.2%
4-6 pers	145	35.0%	135	36.3%
7 pers & +	172	41.5%	147	39.5%
Total	414	100.0%	372	100.0%

Source: Enquête RPSA-Congo 1997

Ainsi, selon le niveau de vie, tant parmi les chefs de ménages non mariés que parmi les chefs de ménage mariés, les proportions de ménages pauvres sont alors très significativement différentes selon la taille du ménage. Ces portions augmentent avec la taille du ménage.

- A Brazzaville, chez les chefs de ménages non mariés ($\chi^2=47.57$) au seuil de 0.00001, la pauvreté touche un ménage de petite taille sur dix, cinq ménage moyen

sur dix et sept grands ménages sur dix. Chez les chefs de ménages mariés ($\chi^2=88.36$), un ménage de petite taille sur vingt est touché par la pauvreté, tandis qu'elle concerne près de neuf ménages moyens sur vingt et 17 grands ménages sur vingt.

- Dans les localités de la zone rurale, parmi les chefs de non mariés ($\chi^2=33.14$) les petits ménages sont touchés par la pauvreté dans 1 cas sur dix, les ménages moyens dans 7 cas sur dix les grands ménages dans 10 cas sur dix. Parmi les chefs de ménage mariés ($\chi^2=43.92$) trois ménages de petite taille sur dix, 7 ménages moyens sur dix et 8 grands ménages sur dix sont pauvres.

Tableau. 47: Proportions de ménages pauvres selon la situation familiale du chef de ménage (état matrimonial + taille du ménage)

	Brazzaville		rural	
	Eff.	P.100	Eff.	P.100
ENSEMBLE				
Divers non mariés				
Taille de ménage				
1-3 pers	8	11.3%	5	13.2%
4-6 pers	34	56.7%	14	73.7%
7 pers & +	35	68.6%	9	100.0%
marié, en union				
Taille de ménage				
1-3 pers	4	4.8%	20	34.5%
4-6 pers	53	44.2%	68	66.0%
7 pers & +	101	68.7%	98	84.5%
DIVERS NON MARIÉS				
Hommes				
Taille de ménage				
1-3 pers	3	11.1%	5	25.0%
4-6 pers	5	41.7%	3	75.0%
7 pers & +	8	72.7%	1	100.0%
Femmes				
Taille de ménage				
1-3 pers	5	11.4%		
4-6 pers	29	60.4%	11	73.3%
7 pers & +	27	67.5%	8	100.0%
MARIE, EN UNION				
Hommes				
Taille de ménage				
1-3 pers	4	6.2%	19	34.5%
4-6 pers	44	44.4%	62	66.0%

7 pers & +	83	66.9%	95	84.8%
Total	131	45.5%	176	67.4%
Femmes				
Taille de ménage				
1-3 pers			1	33.3%
4-6 pers	9	42.9%	6	66.7%
7 pers & +	18	78.3%	3	75.0%

Source: Enquête RPSA-Congo 1997

IV.3. DIMENSIONS CULTURELLES DE LA PAUVRETE

IV.3.1 Culture de pauvreté

La valeur et l'efficacité des stratégies de lutte contre la pauvreté reposent aussi et surtout sur la compréhension et la maîtrise de tous les attributs notionnels du phénomène. Ceux-ci intègrent les indicateurs macro-économiques et socio-démographiques et les différentes facettes des discours construits, des images de la pauvreté qui induisent des comportements ou des attitudes qui permettent de reconnaître et de classifier les formes de pauvreté. La perception et la conception de la pauvreté au Congo renvoient à des considérations et des schémas à la fois matériels et culturels contenus dans des discours intériorisés par la conscience collective et variant sensiblement selon le milieu.

La culture de pauvreté est l'ensemble d'images définies sur la base d'un certain nombre d'éléments repérables (indicateurs) par la conscience collective, de valeurs légitimées par celle-ci et du discours construit et tenu par elle sur la pauvreté.

Ainsi définie, la culture de pauvreté pourrait conditionner les comportements de la population en rapport avec la perception et les possibilités de lutte contre la pauvreté. Mais elle est fonction du milieu, du niveau d'instruction scolaire, et de bien d'autres caractéristiques individuelles de la population étudiée.

Les résultats de l'enquête révèlent par exemple une grande différence d'appréciation de l'état de pauvre entre les citadins et les ruraux, entre les fonctionnaires et les paysans résidant dans une même localité. Ainsi, 80,5% des très pauvres identifiés à Brazzaville se reconnaissent effectivement comme étant pauvres, alors que la plupart des paysans enquêtés dans les localités rurales ne s'estiment pas pauvres quel que soit leur niveau de revenu dépassant très rarement 40.000 FCFA par mois. Tandis que 56,5% des personnes relativement aisées à Brazzaville d'une part et, d'autre part les quelques fonctionnaires résidant dans les localités rurales avec un salaire mensuel d'environ 150.000 FCFA, se considèrent plutôt pauvres. Ceci montre bien que les critères d'appréciation du statut de pauvre sont aussi externes qu'internes, et fonction des aspirations individuelles, personnelles.

IV.3.2 Contenu du discours sur la pauvreté

La tradition regorge de repères. Tout le discours construit sur le comportement et l'attitude du pauvre est révélateur. D'une manière générale, en effet, le pauvre est discret, humble, replié sur soi. Il est bon à tout faire ; c'est l'homme de toutes les commissions. Par contre le riche est arrogant, a un comportement ostentatoire (on dit même que « l'argent donne les ailes »). Pour subvenir à ses besoins, le pauvre recourt à l'entraide, à l'emprunt. Pour sortir de l'état de

pauvreté, l'africain s'insère dans les réseaux familiaux et extra-familiaux de protection sociale et d'assistance mutuelle qu'il est tenu d'entretenir.

En somme, la multiplicité des frontières retenues et des méthodes utilisées pour analyser la pauvreté montre la complexité et la relativité de cette notion. Au-delà des considérations multiformes, on peut admettre que la pauvreté est un « cumul de handicaps dont la connaissance permet d'accéder aux causes réelles du phénomène » (Valtriani, 1994).

A l'évidence, on est pauvre par opposition à une autre personne qui est sensée être mieux lotie, plus nantie. Or, cette limite est du ressort de l'homme lui-même, en tant qu'être pensant, doté d'une intelligence et de sensibilité, limite qu'on forge et/ou se forge dans un contexte précis, dans un environnement immédiat d'abord, puis de plus en plus large, de plus en plus complexe. C'est ce que révèle cette enquête.

A la question « *Vous considérez-vous comme pauvre ?* », les réponses sont assez révélatrices de l'élasticité et/ou du degré de subjectivité émotionnelle des populations visitées.

Tableau 48 : Perception de la pauvreté suivant les différentes catégories de personnes

Localités	Très pauvres (%)		Pauvres (%)		Non pauvres (%)		χ^2
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	
Brazzaville	80,5	19,5	64,4	35,6	56,5	43,5	0,00685
Mouyondzi	69,7	30,3	64,9	35,1	60,5	39,5	0,62573
Vinza	55,6	44,4	66,7	33,3	43,8	56,3	0,60758
Lékana	74,1	25,9	81,5	18,5	71,4	28,6	0,5164

Source : Enquêtes RPSA-Congo 1997

Les discours construits sur la pauvreté au Congo ont donc aussi un fondement culturel. Ils puisent à la fois dans les croyances séculaires transmises de générations en générations et dans des analyses scientifiques qui définissent des lignes ou échelles de pauvreté. En effet, si les analyses économiques en termes de seuils n'admettent qu'une frontière monétaire, la société traditionnelle avait défini d'autres « frontières » susceptibles de rendre compte de la composition sociale dans les zones rurales congolaises.

« On n'est pas pauvre par hasard ».

Ce postulat tient d'une certaine culture susceptible de régir les comportements individuels et collectifs dans les milieux « perméables ». Les entretiens de groupe ont révélé certaines croyances ancrées dans la mémoire collective. Souvent, il apparaît dans le discours que « la prospérité est un don de Dieu », elle ne relève pas de la seule volonté humaine. Autrement dit, on naît pauvre ou prospère. C'est un destin. La pauvreté est un sort.

L'incidence de ce discours sur le mental et sur les comportements des hommes peut être néfaste. On croit, par exemple, que seul le riche peut réussir tout ce qu'il entreprend, alors que le pauvre échoue à tous les coups. Sortir de la pauvreté est presque un effort vain. Ainsi est entretenue une certaine fatalité. Il s'opère en outre une stratification sociale qui reconnaît une catégorie de personnes inéluctablement pauvres mais qui ont leur place dans le village. « Dans un village il faut aussi qu'il y ait des pauvres », dit un dicton populaire.

Fort heureusement, certaines sociétés rurales considèrent que cette frontière culturelle de la pauvreté n'est pas infranchissable. Le pauvre n'est jamais condamné pour toujours. Les Béembé

disent « *mu wel', kende-kende ku mankul' busina* », ce qui signifie : « pourvu qu'il persévère, le pauvre devient riche ». L'acceptation de cette dialectique peut véhiculer une idéologie du travail libérateur, gage des mutations certaines.

La dimension culturelle de la pauvreté, oblige à passer de l'aspect biologique à l'aspect social du phénomène. Ainsi la pauvreté qui se donne à entendre comme l'absence de satisfaction totale des besoins vitaux pour la survie présuppose la conscience de la pauvreté. Celle-ci peut amener les individus soit à réagir pour surmonter la pauvreté, soit à adopter une attitude de résignation, de refus face à l'état de pauvreté.

Par ailleurs le croisement pour ces trois localités rurales de plusieurs variables, à savoir le faible taux de chômage, le fort taux de travailleurs agricoles permet de conclure au fait que le profil de la pauvreté en milieu rural est inversement moins dramatique que celui en milieu urbain Brazzavillois. Les éléments de confort ou les conditions de vie ne reflètent pas toujours la réalité de la prospérité des individus dans le milieu rural. A la suite de la mesure prise par la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC) de retirer de la circulation les billets de banque de 5.000 FCFA et de 10.000 FCFA portant mention République Populaire du Congo, une paysanne âgée de 70 ans environ est venue échanger une somme de 10.000.000 FCFA à la Banque sans que la vitrine de son confort ne laisse percevoir un tel niveau d'épargne. La pauvreté est donc multidimensionnelle et ne peut se réduire au manque d'argent (Gazier, 1981)

Les enquêtes quantitatives et qualitatives révèlent deux choses.

- Premièrement, que le fait de la dominance de la logique sociale communautaire dans ces localités rurales, le groupe familial élargi tend à constituer un des lieux stratégiques où les individus s'emploient, à travers leurs pratiques économiques, sociales et symboliques, à résoudre tous les problèmes d'existence et de prestige social ; ceci dans la mesure où le groupe familial ou clanique assure l'intégration de l'individu à la société rurale. Par conséquent le groupe familial apparaît ici comme une catégorie déterminante réductrice et/ou occultante de la perception du profil de la pauvreté en milieu rural.
- Deuxièmement, de l'effet intégrateur des relations de parenté, de par l'attribution tacite à travers celles d'un statut socio-économique aux individus membres de ce système et des représentations imaginaires que les individus se font de ces pratiques collectives dynamiques d'assistance et d'intégration, le groupe familial peut devenir - à condition d'en respecter le mode de fonctionnement et de régulation - un cadre social et économique opératoire et approprié de promotion des individus. De telles conclusions tirées de l'observation participante ruinent littéralement les paradigmes tradition/modernité, ruralité/urbanité, sans que l'on généralise outre mesure.

La perception ainsi décrite suit le même profil aussi bien dans les localités rurales qu'à Brazzaville. Le test d'homogénéité du χ^2 est parfaitement significatif au seuil de 5% ($\chi^2=125$ avec une signification de 0,000).

On peut par exemple remarquer que l'enclavement (manque des routes pour l'écoulement des produits agricoles) dans les localités rurales, est un indicateur de pauvreté pour un certain nombre d'enquêtés. Cependant que les croyances religieuses sous influence judéo-chrétienne, semblent plus fortes à Brazzaville que dans les localités rurales étudiées.

Tableau 49 : Indicateurs endogènes de pauvreté selon les chefs des ménages étudiés

Indicateurs	Brazzaville		Localités rurales étudiées		Ensemble	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Etre démuné	325	50,6	171	36,6	496	44,5
Manquer d'argent	90	14,0	169	35,7	259	23,2
Souffrir	116	18,1	42	8,9	158	14,2
Manquer de famille	1	0,2	8	1,7	9	0,8
Etre paresseux	20	3,1	17	3,6	37	3,3
Manquer de maison	2	0,3	3	0,6	5	0,4
Manquer de travail	24	3,7	22	4,7	46	4,2
Moyens limités	6	0,9	5	1,1	11	1,0
Attendre tout des autres	26	4,0	5	1,3	32	2,9
Manquer de soutien	8	1,2	2	0,4	10	0,9
Etre enclavé	0	0,0	14	3,0	14	1,3
Ne pas croire en Dieu	3	0,5	0	0,0	3	0,3
Pauvreté n'existe pas	7	1,1	4	0,8	11	1,0
Autre	14	2,2	10	2,1	24	2,2
Total	642	100,0	473	100,0	1115	100,0

Source : Enquêtes RPSA-Congo 1997

IV.3.3 Images de la pauvreté.

L'élément culturel explicatif de la prise de position ainsi que le système de représentations des paysans reposent sur d'autres critères qui renvoient en général :

- au statut foncier qui définit l'accès à la terre
- au nombre de femmes et d'enfants qui constituent la force de travail et une richesse en soi;
- au pouvoir magico-religieux
- aux biens possédés, dont la case, le champ, le bétail, etc.

Mais parmi ces éléments, la terre paraît constituer le critère central.

IV.3.3.1 Accès à la terre

Si en milieu urbain les déterminants immédiats de la pauvreté sont d'abord l'insuffisance des emplois et des revenus familiaux, dans la société traditionnelle, posséder des terres est signe de richesse, dans la mesure où l'agriculture et l'élevage sont les sources essentielles de la richesse. Etre maître d'une partie du fleuve, de rivière, de forêt, de plaine, etc. c'est assurer une sécurité sociale, car la richesse se mesure ici en nombre de pieds de safoutiers, de manguiers, d'avocatières, etc. ; en nombre de têtes de bétail, etc. le tout installé sur une partie de terre dont l'accès détermine l'ascension sociale.

Bonafé a bien décrit le système de représentations en rapport avec la terre dans l'aire téké kukuya, que partagent les localités de Lékana et de Vindza. Les paysans y adhèrent encore aux

valeurs culturelles communes qui renvoient de façon générale à celles des « seigneurs de la terre » (*mfumu ntsi*) (Bonafé, 1987 : 41).

Il existait une relation entre la terre concrète, siège des hameaux et la terre conçue comme ensemble de lignages (*nzo*). Chaque lignage s'inscrivait au milieu de la savane sous la forme d'un bosquet (*musuru*) ou d'une forêt (Bonafé, 1987 : 42). Tous les lignages matrilineaires (*nzo*), précise-t-il, étaient compris au sein d'une seule et même partie de terre. Une expression courante les désignait et les désigne encore comme « parents de la terre ». Cependant cette parenté par la terre (*oburu ntsié*) comportait des interdits matrimoniaux sauf l'exogamie. Cette parenté donnait à ses membres le droit de résidence de tout membre chez un parent de ce type. Ainsi les lignages dépendants du seigneur se considéraient comme ses subordonnés (*nkani*). Un esprit d'égalité régnait parmi eux, à tel point que si l'un des lignages était en voie d'extinction démographique, ses derniers membres cherchaient refuge auprès du seigneur qui disposait pratiquement de leurs droits lignagers.

Comme on peut le voir, l'accès à la terre se faisait dans le strict respect des hiérarchies sociales. Cette mise en rapport du système d'organisation sociale et de la possession d'un « capital économique » que constitue la possession de la terre modèle jusqu'à nos jours le système de représentations des paysans de ces localités rurales.

Elle dessine entre autres la ligne de partage qui est moins prononcée du fait de la permanence en milieu rural d'un mode de fonctionnement social relationnel communautaire selon la logique sociale aînés/cadets sociaux.

Par ailleurs, la relative facilité d'accès à la terre en fonction du statut des individus dans le lignage, soit comme descendant d'un seigneur de la terre, soit comme descendant d'un lignage subordonné permet de comprendre dans une certaine mesure les résultats d'enquête exprimés au tableau 21 où la proportion des propriétaires de logement est élevée à Lékana et à Vinza.

Dans la localité rurale de Mouyondzi, de même que dans celle de Vinza, pour une part où vivent en majorité des populations appartenant au groupe ethnique Kongo, le mode d'accès à la terre s'inscrivait dans une tradition historique ayant pour origine le royaume Kongo avec pour capitale Kongo Dia Ntotéla, appelé San Salvador par les portugais (R.P. Van Wing, 1921).

Les Kongo de Mouyondzi appelés « Kongo nord occidentaux » (Soret, 1959 et Dupré), ou Kongo de la vallée du Niari (Ngoï Ngalla, 1981) bien qu'appartenant à des groupements différenciés de migrations, ont une même parenté culturelle et linguistique avec les douze clans primordiaux décrits d'abord par le R.P. Van Wing, puis par Georges Balandier (1971 : 289).

Plus que dans les autres ethnies du Congo, le Béembé est très jaloux de sa terre. Le droit à la terre se fait par le principe d'antériorité, c'est-à-dire que la terre appartient au premier occupant. C'est le lignage qui a occupé le premier les terres qui en est devenu le propriétaire (URSPA, 1993a : 17). Généralement, les lignages qui ont migré pour venir rejoindre le village situé sur la voie carrossable, à la suite de l'opération regroupement des villages, sont obligés de repartir sur les terres de leurs villages d'origine pour exercer les activités agricoles.

L'accès à la terre se fait donc sur autorisation du chef du lignage propriétaire. Enfreindre cette règle entraîne des conflits. En cas d'autorisation à un allochtone de jouir de la terre pendant quelques temps, la durée de l'exploitation excède rarement deux cycles. En tout état de cause, il

ne peut y planter des cultures pérennes ni pratiquer un certain type d'élevage (porcin, ovin, caprin, bovin).

Le mode d'accès à la terre ne peut se comprendre sans une appréhension préalable du système social et du système de parenté. En effet, élément essentiel du système social, le *nkânda*, le clan se singularisait par un nom particulier (repérable par le préfixe **KI**) ; l'adoption d'une devise prononcée à l'occasion de grands événements ; la référence à un animal emblème, particulièrement le léopard, *ngo* ; et l'énumération d'un certain nombre d'interdits alimentaires (*nlôgo*). Par ailleurs, en tant qu'élément constitutif des groupements résidentiels, le clan, note Balandier « impose l'exogamie (...) crée un champ de forces où vivants et « ancêtres » sont vitalement associés et à l'intérieur duquel l'individu est censé trouver équilibre et santé ». Le fait d'être membre du clan (*musi kânda*) prend d'autant plus d'importance qu'il distingue l'homme libre (*muntu a kânda ou mfumu*) de l'homme dit esclave (*muntu a mbôgo* ou *mwana gâta* = enfant du village et non de la parenté). Etre né « dans le clan » confère, dans les limites de la société ancienne, une supériorité immédiate » (Balandier, 1971 : 305). Au sein du clan, c'est le chef couronné (*mfumu mpu*), homme libre et détenteur de puissance, qui assurait la liaison entre les forces des défunts et celles des vivants ; mais il était aussi *mfumu a nsi*, le seigneur de la terre qui exerçait son droit sur la terre et sur laquelle s'étendait son pouvoir. Ici également comme chez les populations rurales Téké de Lékana, l'accès à la terre tenait compte de la place qu'occupait chaque individu dans le système de parenté où le primat du groupe ou de la parenté sur l'individu imposait à celui-ci respect des normes et observations des rites.

Aujourd'hui encore à Mouyondzi comme à Lékana et à Vinza, le télescopage des logiques sociales individuelles avec des logiques sociales communautaires n'a nullement dilué l'importance et la place du groupe familial ou du groupe ethnique dans l'accès à la terre.

IV.3.3.2 Représentations de la force de travail

Il convient de noter toutefois que, selon les résultats des enquêtes individuelles menées auprès des chefs de ménages, les indicateurs endogènes de définition de la pauvreté évoluent dans le contexte actuel du Congo. Ils subissent les effets de la mondialisation de l'économie. Dans l'ensemble des localités étudiées, la plus grande proportion (près de 68%) des chefs de ménages abordés est constituée de ceux qui pensent que « être pauvre », c'est « être démuné » ou manquer de l'argent (tableau 24). Le non travail ainsi que le manque d'une famille (famille au sens large et nucléaire : femme et/ou enfants) et d'une maison gardent une importance non négligeable. L'absence d'une famille au sens large peut être palliée par la présence d'une femme ou des enfants, qui, comme on le sait, constituent une assurance-vie pour les africains en général. C'est sous cet angle que l'on peut comprendre, du moins en partie, que pour un certain nombre de chefs de ménages enquêtés, « être pauvre », c'est « manquer de soutien ». Le capital familial ou relationnel constitue une richesse dont le défaut entraîne une situation de pauvreté.

Le non travail est attribué aux personnes sans initiatives ou aux paresseux, s'il n'est pas défini par rapport au manque de travail salarié du secteur moderne (public ou privé). Car selon les chefs de ménages interviewés individuellement, c'est le travail qui permet de produire les richesses. Cette perception conduit finalement à nier l'existence même de la notion de pauvreté, pour la reléguer à une espèce de paresse ou d'invalidité ; tout homme, dans la mesure où il peut travailler, peut devenir riche. Ce qui fait dire à quelques chefs de ménages que la pauvreté n'existe pas. Car si on peut travailler, on peut disposer d'une maison, d'un champ, et manger tous les jours. Le travail est donc la condition essentielle, à la portée de toute personne physiquement et intellectuellement valide.

Il convient de noter toutefois que, selon les résultats des enquêtes individuelles menées auprès des chefs de ménages, les indicateurs endogènes de définition de la pauvreté évoluent dans le contexte actuel du Congo. Ils subissent les effets de la mondialisation de l'économie. Dans l'ensemble des localités étudiées, la plus grande proportion (près de 68%) des chefs de ménages abordés est constituée de ceux qui pensent que « être pauvre », c'est « être démuné » ou manquer de l'argent (tableau 24). Le non travail ainsi que le manque d'une famille (famille au sens large et nucléaire : femme et/ou enfants) et d'une maison gardent une importance non négligeable. L'absence d'une famille au sens large peut être palliée par la présence d'une femme ou des enfants, qui, comme on le sait, constituent une assurance-vie pour les africains en général. C'est sous cet angle que l'on peut comprendre, du moins en partie, que pour un certain nombre de chefs de ménages enquêtés, « être pauvre », c'est « manquer de soutien ». Le capital familial ou relationnel constitue une richesse dont le défaut entraîne une situation de pauvreté.

Le non travail est attribué aux personnes sans initiatives ou aux paresseux, s'il n'est pas défini par rapport au manque de travail salarié du secteur moderne (public ou privé). Car selon les chefs de ménages interviewés individuellement, c'est le travail qui permet de produire les richesses. Cette perception conduit finalement à nier l'existence même de la notion de pauvreté, pour la reléguer à une espèce de paresse ou d'invalidité ; tout homme, dans la mesure où il peut travailler, peut devenir riche. Ce qui fait dire à quelques chefs de ménages que la pauvreté n'existe pas. Car si on peut travailler, on peut disposer d'une maison, d'un champ, et manger tous les jours. Le travail est donc la condition essentielle, à la portée de toute personne physiquement et intellectuellement valide.

Le pauvre n'a ni terre, ni femme, ni enfant. La société traditionnelle accorde une place importante au mariage, ceci pour deux raisons essentielles : le mariage d'une fille permet au père d'obtenir un fusil et des cochons (chez les Béembé) ; être marié à plusieurs femmes c'est disposer d'une force de travail importante, créatrice des richesses. C'est ici que l'attribut « posséder des terres » est relativisé : posséder des terres et ne pas avoir des frères est fatal à la longue. La cristallisation de la pauvreté et de la richesse passe par le nombre de femmes et d'enfants, et de la force de travail.

IV.3.3.3 Logiques de comportement antisocial

Un autre phénomène de société est l'exclusion des personnes inadaptées, marginales asociales, en raison d'une infirmité physique, mais surtout mentale, de son comportement psychologique ou de son absence de formation. Ce sont des gens, à tout le moins, qui sont considérés comme en état de déprivation, c'est-à-dire qu'ils n'ont pas le type de régime alimentaire, vêtements, habit, environnement, éducation, conditions de travail et conditions sociales, activités et distractions qui sont habituels, ou du moins largement encouragés et approuvés par la société dans laquelle ils vivent. Ce phénomène doit être appréhendé également comme facteur aggravant la pauvreté.

IV.3.3.4 Représentation du pouvoir magico-religieux

On peut aussi relever les influences dues aux croyances religieuses, à savoir que d'autres chefs de ménages pensent que « être pauvre », c'est « ne pas croire en Dieu ». Car certainement pensent-ils que Dieu étant abondance, tout homme qui croit en lui prospère. Ici la notion de prospérité peut être aussi bien spirituelle que matérielle.

Dans la société traditionnelle, le pouvoir magico-religieux constitue aussi un facteur de richesse car les personnes riches étaient des féticheurs et guérisseurs. Leurs prestations permettaient d'obtenir en échange soit du bétail (moutons, cabris, poules, cochons, etc.), soit une jeune fille (qui deviendra sa n^{ième} épouse) ou un jeune homme qui travaillera comme serf.

Le succès du magico-religieux en milieu rural et en milieu urbain des zones enquêtées ne s'explique pas seulement par le fait que celui-ci touche en majorité et pas uniquement les catégories des pauvres, mais aussi par la capacité des « *nganga* », des prophètes et des pasteurs d'églises dans leurs discours de « construction des différentes catégories de pauvres autour de l'émotion des pauvres » (Corten, 1995 : 11). En effet, face aux problèmes de la maladie, de la pauvreté, du chômage, des agressions sorcières, des échecs conjugaux et scolaires, en un mot face aux problèmes de l'infortune et du malheur, les églises et mouvements religieux proposent des réponses reconfortantes axées autour de la pauvreté et « royaume de Dieu », à travers les expériences émotionnelles des individus et des ménages.

IV.3.3.5 Représentations des recours thérapeutiques

Les chefs des ménages enquêtés accordent une grande importance à la consultation d'un tradithérapeute, aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural.

Mais la pauvreté pousse à un glissement des comportements face aux soins de santé. On a souvent recours au féticheur (*nganga*) pour des raisons de santé. Mais, une autre catégorie de praticien ou de pratiques s'est installée. Les ménages enquêtés recourent à la prière à Vinza comme à Brazzaville.

Dans un travail mené en 1993 par Joseph Tonda et Abel Kouvouama sur *Nature des recours thérapeutiques et modalité de recherche de la guérison au Congo*, il a été noté que depuis la fin de la Conférence Nationale Souveraine de Février à Juin 1991, le Congo, Brazzaville en particulier, est devenu un champ complètement livré à l'entreprise religieuse. Les religions, en particulier les prophétismes ont fait de la « guérison » leur activité principale, ce au moyen des délivrances, des prières, des transes, des messages du Saint Esprit, des plantes révélées, de l'eau bénite qui sont en même temps des moyens de lutte contre la sorcellerie, les fétiches, la magie, les mauvais esprits. « Ces mouvements ont fini par s'imposer dans l'espace que désertait en même temps qu'elle le créait, la bio-médecine de plus en plus onéreuse, de plus en plus faillite, de plus en plus inadaptée » (Tonda, 1993 : 33).

On a aussi remarqué que la crise économique et financière, (y compris la pauvreté), ne produit pas seulement de la désespérance. Elle produit aussi « un espace ouvert à plusieurs possibilités d'interprétation de la désespérance et de la souffrance individuelle et collective en termes religieux ». Aussi pour la majorité d'enquêtés, deux dimensions justifient l'efficacité de la religion dans la guérison : en ce que les paroles et les pratiques (rituelles) des spécialistes religieux amènent leurs adeptes ou les « malades » à reprendre confiance en eux-mêmes, à se « surpasser ». La dimension divine est celle qui célèbre dans tous les propos la toute puissance de Dieu et qui font de la bio-médecine une création de Dieu (Tonda, 1993 : 36).

C'est pourquoi les représentations de la maladie en milieu urbain et rural intègrent non seulement celles du corps souffrant, mais également celles de la croissance à la sorcellerie dont le corps serait le lieu propice de l'activité dévorante du sorcier. Or le corps souffrant, souligne Tonda, c'est celui qui non seulement redoute ou soupçonne l'agression en sorcellerie (au sens large de « fétichisme » et de « sorcellerie du ventre » à la fois, soit witchcraft et sorcery) tout en

allant à l'hôpital, mais aussi celui qui exprime sa souffrance avec les mots du corps pris ici à la fois comme la métonymie de la personne et comme une de ses composantes (...). Ainsi, pense-t-il, aussi bien le *nganga* que le prêtre, le médecin ou le prophète traitent tous des « corps souffrants » de rhumatismes, de diabète, de paludisme, etc., susceptibles d'être provoqués par des sorciers ou des mauvais esprits, mais des corps souffrant aussi de chômage, de célibat, d'échecs scolaires, etc. : les premiers pouvant être traités à la fois à l'hôpital et dans le secteur hors bio-médical, les seconds ne pouvant être traités que dans ce dernier recours (Tonda, 1993 : 61).

En outre, lors d'une enquête que Abel Kouvouama a menée auprès de l'Eglise Evangélique, le Pasteur a magnifié, en ces termes, la valeur et la puissance de la prière d'intercession devant une communauté des croyants réunis :

« Il y a des frères et sœurs qui sont embêtés par certains esprits, ils n'ont pas la paix du cœur et le Seigneur demande à des frères et sœurs de prier pour eux (...). Au nom du Christ et du Saint Esprit, même si vous avez des maladies physiques qui ne se font pas voir par les médecins et s'il y a des gens qui souffrent de rhumatisme, de maux de ventre, de maux de tête, s'il y a des gens qui ont leur sang empoisonné par des microbes, je demande même pour vous qui êtes assis, soyez bénis par la puissance de Jésus Christ » (Kouvouama, 1993 : 82)

IV.3.3.6 Sorcellerie

Les sociétés rurales sont relativement plus « homogènes ». En plus, la censure sociale exercée par la sorcellerie est un élément qui interdit aux habitants de faire étalage de leur prospérité.

La sorcellerie est une contrainte sociale évoquée surtout par les paysans. Ils disent qu'ils sont obligés de limiter leurs investissements fussent-ils en force de travail pour ne pas s'attirer de la jalousie. Ainsi, à Vinza, centre rural, 43,8% de personnes non pauvres se considèrent comme pauvres.

D'aucuns pensent que toute société humaine fonctionne selon certaines règles et certaines normes. L'individu doit se conformer autant que possible à la norme du groupe. S'il s'en écarte, il s'expose aux dangers d'agressions symboliques et de sanctions sociales.

Dans ce contexte, la sorcellerie est à la fois un moyen de pression et de sanction sociale. Elle fonctionne comme un moyen de régulation sociale, du nivellement par le bas. C'est un mode d'explication du social, car elle constitue un système d'interprétation de causalités. C'est un système ambivalent qui permet, au choix, d'exercer des pressions sur des individus ou des groupes, ou de sanctionner des comportements qui s'écartent des normes. Cela se traduit par des agressions symboliques auxquelles peut s'exposer un individu qui se met en avant ou qui excite l'envie par sa réussite.

C'est la face cachée de la société dont les gens ne parlent pas aisément, mais qui reste à l'état latent omniprésent dans les mentalités car elle sous-tend bien des comportements individuels et collectifs. Toute opération qui met en jeu la société villageoise doit prendre en compte cette part maudite du social qui peut se manifester au travers de blocages et d'incidents divers (Doulou 1995 :110).

A Mouyondzi, dans tous les villages, les jeunes sont unanimes pour accuser la sorcellerie comme un facteur limitant les capacités d'investissement physique et financière dans les

différentes activités. Ils affirment être victimes de la jalousie des aînés voire de leurs propres parents. En effet, dans les villages, il y a un adage qui dit que « les oreilles ne peuvent pas dépasser la tête » ; en d'autres termes, les cadets ne doivent pas faire plus que les aînés. Un tel fait de société n'incite pas au développement. Certains jeunes par contre, bien que reconnaissant l'existence de ce problème, ne désarment pas.

On dit dans ce cas qu'un jeune pour réussir, doit avoir un « parapluie », c'est-à-dire être soutenu mystiquement par les vieux, ce qui implique qu'il signe une alliance mystique avec eux.

TROISIEME PARTIE

LES STRATEGIES ALTERNATIVES DE LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETE

CHAPITRE V : EFFORTS D'ATTENUATION DE LA PAUVRETE

V.1 EFFORTS DU GOUVERNEMENT A TRAVERS LES DIFFERENTES POLITIQUES MISES EN OEUVRE

Depuis son accession à l'indépendance politique en 1960, la République du Congo a adopté et/ou exécuté près de six programmes ou plans de développement économique et social. A cet effet, des efforts considérables ont été déployés dans le financement des investissements publics. Cela a été permis par une conjoncture favorable à la mobilisation des ressources provenant en grande partie de la rente pétrolière.

Cependant, malgré l'importance des ressources financières consenties, les performances réalisées du point de vue du développement économique et social, sont médiocres. Il en a résulté un accroissement incessant de la pauvreté. Cette situation a été aggravée par les effets pervers des programmes d'ajustement structurel et de la dévaluation du FCFA. Ainsi, la tension sociale résultant à la fois de la diminution des emplois et des revenus directs, ainsi que la détérioration des services sociaux essentiels s'est progressivement installée dans le pays.

Les programmes d'ajustement structurels et le Programme d'Action et de Relance Economique et Sociale (PARESO) n'offraient pas de perspectives pour les politiques sociales. A la suite d'une critique formulée par l'Assemblée Nationale, et à la faveur du Forum national sur les recherches en politiques sociales, le Gouvernement a été amené à mettre en oeuvre un programme d'actions sociales d'urgence (P.A.S.U) en 1996, en attendant les effets durables des réformes structurelles.

V.1.1 Enoncé du Programme d'Actions Sociales d'Urgence

Le PASU repose sur les cinq principes suivants :

1. la priorité donnée aux actions permettant un ciblage précis des pauvres et ayant un impact rapide sur les revenus monétaires directs et/ou les revenus « sociaux des groupes défavorisés » ;
2. le recours, à côté des aides publiques au développement, aux financements privés, notamment pour le traitement social de la pauvreté ;
3. le choix pour certains volets du programme, de structures de gestion de droit privé, concrétisant ainsi le désengagement de l'Etat et stimulant l'esprit d'entreprise ;
4. la formation des acteurs du développement par un meilleur engagement de l'Etat ;
5. l'exclusion d'actions conduisant à la création de nouveaux postes de fonctionnaires (sauf exception) et à l'accroissement des charges récurrentes de l'Etat.

Le P.A.S.U repose sur trois grands groupes de sous programmes articulés autour :

- du ciblage précis des pauvres
- de l'identification des secteurs sociaux spécifiques, santé, éducation de base, eau potable, assainissement, habitat
- de la décentralisation à travers un appui pour la concrétisation de la démocratie locale.

Certains programmes sont ciblés sur des groupes spécifiques :

- le programme « THIMO » (Travaux à Haute Intensité de Main d'Oeuvre) permet de donner du travail et des revenus à des personnes sans emploi. Une association de droit privé,

l'AGETUR, a été constituée, pour réaliser, comme maître d'ouvrage délégué, les travaux d'intérêt public prioritaires.

- le programme « Développement du potentiel économique des femmes » vise la promotion des femmes surtout du milieu rural. A cet effet, un fonds social de promotion des femmes sera créé. Ce fonds sera géré par une association de droit privé.
- Le programme pour les handicapés et les enfants en déshérence font peu appel à l'Etat.

Le PASU propose la création d'une fondation internationale pour financer des projets spécifiques aux handicapés, réalisés par des ONG grâce à des revenus de placement.

- Pour les enfants de la rue, le PASU inclut la réalisation des études débouchant sur des propositions concrètes d'actions.
- Pour les sinistrés, le PASU appuiera les institutions religieuses chargées officiellement de gérer les programmes d'assistance au relogement de ces personnes, à travers une dotation en équipements.

Dans le secteur de la santé, le gouvernement s'appuie sur le programme UNICEF-OMS et prévoit un volet sur la médecine ambulatoire.

Pour l'eau potable et l'assainissement, d'importants programmes sont à l'étude.

Pour l'habitat, le PASU propose la réalisation d'une étude de pré-faisabilité centrée autour de la création d'un fonds pour la réhabilitation de l'habitat dégradé des villes.

Ce fonds serait alimenté par différents moyens (affectation des bénéfices sur la vente par l'Etat des parcelles viabilisées, taxes sur les transactions foncières, etc.).

Le PASU appuiera le secteur de l'éducation à travers plusieurs volets :

- la réhabilitation et la construction des classes
- le renforcement des capacités pédagogiques des enseignants
- l'acquisition de matériel pédagogique
- le recyclage et la formation de ceux qui encadrent les maîtres
- la formation de 300 animateurs d'alphabétisation.

Enfin, pour consolider la décentralisation et la démocratie locale, le PASU propose un projet pilote d'assistance aux collectivités centrées sur deux régions et reposant sur une unité technique d'appui.

Cette unité aurait notamment pour fonction d'aider les régions à la formation des plans et des programmes de développement à vocation exclusivement régionale, et aussi de former le personnel local à la mobilisation et à la gestion des ressources, au suivi et au contrôle des projets d'investissement.

V.1.2 Cynisme du Gouvernement

La réflexion sur les moyens d'éradiquer la pauvreté pose, très sérieusement le problème de l'effort individuel et/ou collectif, de la capacité individuelle et/ou collective à satisfaire les besoins fondamentaux de la couche des déshérités. Aujourd'hui plus qu'hier, la notion de participation populaire ou communautaire à la réalisation des projets d'intérêt commun est plus qu'un slogan, c'est une nécessité. L'urgence et la gravité des problèmes de pauvreté, d'exclusion ou de précarité s'inscrivent comme une exigence pour le développement national. A ce sujet, les collectivités locales et les chefs traditionnels ne tarissent pas d'idées, à côté des efforts multiformes déployés par le Gouvernement.

Ce faisant, pour emporter l'adhésion de la communauté internationale dans l'effort d'atténuation de la pauvreté, le Gouvernement a organisé à Genève en Novembre 1996 une Conférence de Table Ronde des partenaires au développement du Congo. Ce processus de dialogue et de concertation sur les stratégies et politiques de développement devait aboutir à la mobilisation des ressources et à sensibiliser les bailleurs de fonds aux défis que devait relever le Congo : rétablissement des capacités de financement public du développement ; réorganisation et relance de l'appareil productif ; lutte contre la pauvreté et garantie d'une couverture des besoins sociaux essentiels ; réforme des organisations par la mise en place d'une administration publique tournée vers le développement et laissant une large place aux instances élues des collectivités locales.

Cependant, étant proche des élections présidentielles, les pouvoirs publics ont détourné les objectifs de ce plan pour en faire une opération de campagne. Une somme de 6 milliards de FCFA a été dégagée et des centaines de millions de ces francs ont été remis à chaque Membre du Gouvernement pour aller « battre campagne » dans sa localité d'origine sous le thème de la lutte contre la pauvreté. Ainsi, au mépris des élus des collectivités décentralisées et des Responsables locaux, les Ministres se sont érigés en opérateurs sociaux. Sans associer ces Responsables, quelques boîtes de conserve, quelques boissons et des lots de médicaments ont été saupoudrés par les Membres du Gouvernement dans quelques localités. La part la plus importante de la dotation financière et en médicament a échoué vers des destinations inconnues.

Cette opération qui relève d'un simple cynisme du pouvoir politique a été ressentie par les populations comme une moquerie à leur pauvreté.

V.2 STRATEGIES AU NIVEAU DES COLLECTIVITES LOCALES

Le développement d'un pays ou d'une région suppose non seulement la transformation des structures, en particulier celles de la production/consommation et des institutions de base, mais aussi de façon prosaïque, la satisfaction des besoins humains fondamentaux .

A tous les niveaux, des efforts d'atténuation sont développés, qu'il s'agisse au niveau des administrateurs qu'à celui des ONG, confessions religieuses et comités des villages.

En général, parmi les administrateurs, les stratégies mises en oeuvre varient, tout en étant complémentaires, du Maire au Préfet ou sous préfet. Les maires sont préoccupés par :

- l'emploi ou le travail à donner aux citoyens ; ils préconisent pour ce faire le développement des coopératives. Dans la plupart des cas, des groupements ont été formés, mais le plus souvent ils ont été bloqués dans leur fonctionnement faute

d'encadrement technique. L'absence des compétences techniques requises à la base est un facteur limitatif très important dans la lutte contre la pauvreté

- l'abandon progressif de l'enseignement général au profit de l'enseignement technique vise ainsi à corriger cette faiblesse des capacités à la base. A Mouyondzi par exemple, le Maire est préoccupé par la transformation du Lycée de la ville en une école supérieure des métiers pour créer des corps des métiers techniques d'exercice libéral. Cette stratégie vise autant à renforcer les compétences techniques à la base qu'à relever la production de la localité.
- le contrôle des prix des denrées de première nécessité sur le marché local, dominé essentiellement par les expatriés.
- le renforcement du personnel de santé, pour mieux soigner la population et la rendre plus productive.

Des discussions dans les sous-préfectures des localités étudiées, il ressort que ceux-ci pensent à :

- renforcer les institutions gouvernementales et collectivités décentralisées en leur donnant des moyens matériels et financiers qui leur permettrait d'élaborer avec le concours des autres structures le programme de développement économique et social de leur localité. Cela revient à rétablir au préalable les institutions mises en place dans leurs prérogatives et donc à les rendre fonctionnelles ;
- développer la communication physique et intellectuelle ;
- rétablir l'autorité des agents des collectivités locales afin qu'ils puissent décider sans se référer à chaque fois à la tutelle ;
- développer l'école pour la transmission du savoir ;
- redynamiser les structures de santé pour un meilleur accès aux soins ;
- transformer l'habitat actuel.

Dans leur approche, les Sous-préfets se mettent à l'écoute des populations afin de prendre en compte les préoccupations élémentaires en termes de logements, de santé, de communication.

Ce que l'on peut remarquer cependant, c'est que le discours au niveau des administrateurs rapporte des rêves ou des intentions, qui sont dans l'ensemble très loin des réalisations.

En ce qui concerne les Comités de village, composés par les Sages et les Représentants de l'Etat, la seule stratégie de lutte envisagée semble essentiellement être le travail ; car pour eux, c'est par le travail qu'on peut sortir de la pauvreté. C'est en faisant les champs qu'on peut vivre. Ainsi, pour les Sages de MBounou 2 dans le district de Mouyondzi, pour lutter contre la pauvreté, il faut « suivre les conseils des sages et travailler ; écouter les conseils des anciens qui montrent les voies à suivre, notamment se débrouiller ».

Quelques ONGs d'installation locale ou extérieure s'activent dans une certaine mesure, notamment depuis l'avènement de l'ère démocratique en 1991. Mais leur action est encore inefficace à cause du caractère embryonnaire du mouvement au Congo.

Les Confessions religieuses présentes depuis de longues dates dans toutes les localités, n'ont pas encore pu s'imposer véritablement en matière de développement économique et social. Seules quelques actions isolées dans le domaine social sont développées ; par exemple :

- mise en place des brigades d'oeuvre sociale, qui s'occupent aussi bien des orphelins, des veuves et des handicapés ;
- construction de quelques hospices pour personnes de 3^{ème} âge et enfants orphelins.

Les projets de développement économique et social sont rendus inopérants par le manque notoire de moyens financiers qui caractériserait les principales confessions religieuses étudiées (Armée du salut, Eglises protestantes, etc.)

V.3 STRATEGIES ENDOGENES DE RESISTANCE

V.3.1- Exercice des activités secondaires (emplois parallèles)

Face à la persistance de la crise économique, les populations sont amenées à entreprendre des initiatives pour assurer leur survie. L'exercice des activités secondaires est l'une des stratégies développée par les chefs de ménage pour contrer cette situation. C'est ainsi que d'une manière générale, 1 chef de ménage sur 5 de l'ensemble de l'échantillon exerce des activités secondaires. Ces chefs de ménage sont plus localisés dans les ménages pauvres en milieu rural, soit, 2 chefs de ménage sur 5 contre 3 sur 25 à Brazzaville. Dans les ménages non pauvres ces proportions sont de 1 chef de ménage sur 3 en milieu rural contre 4 sur 25 en milieu urbain.

La répartition des chefs de ménage par sexe et par localité révèle que dans les ménages pauvres 2 chefs de ménage hommes sur 5 exercent une activité secondaire en milieu rural contre 4 sur 25 en milieu urbain. En ce qui concerne les chefs de ménage femme, 1 sur 5 l'exerce en milieu rural contre 2 sur 25 en zone urbaine. En revanche, dans les ménages non pauvres, la proportion est de 3 chefs de ménage homme sur 10 en zone rurale contre 3 sur 25 en milieu urbain. Au niveau des femmes, ces activités sont exercées dans une grande mesure par les chefs de ménage non pauvres.

Ces résultats montrent, dans l'ensemble, que quelque soit la situation étudiée, c'est en milieu rural que les chefs de ménage exercent plus d'activités secondaires pour faire face à leurs besoins quotidiens. Cependant, l'examen de l'exercice d'une activité secondaire appelle quelques observations. En premier lieu, l'analyse comparative ne met pas en évidence une association très étroite entre l'incidence de la pauvreté et l'exercice d'une activité secondaire. En second lieu, ces résultats doivent être reliés au faible revenu en cette période d'ajustement structurel de l'économie congolaise où la majorité des ménages a connu une baisse importante de leur pouvoir d'achat.

La pratique d'emplois parallèles est surtout développée par les employés du secteur public. Cela est, entre autre, à l'origine de l'absentéisme des lieux du travail et de la baisse de rendement de ces travailleurs dans leurs services.

Au cours des interviews individuelles, 67,4% des chefs de ménages se sont déclarés avoir une activité parallèle dans les secteurs public, privé moderne et informel. L'importance du secteur d'activité varie selon la zone de résidence ; ainsi à Brazzaville, c'est le secteur public (30,5% du total des chefs de ménages étudiés) qui est le plus important, suivi du secteur informel (21,4%)

essentiellement occupé par les indépendants et, enfin, le secteur privé moderne (8,2%). Dans les localités rurales, c'est par contre le secteur informel (63,2% des chefs de ménages), qui se confond avec le secteur de petits exploitants agricoles, qui est le plus important. Les secteurs public et privé moderne ne représentent, respectivement, que 10,3% et 3,4%. Cette situation est normale, car dans les localités rurales les personnes ont essentiellement des activités agricoles.

Cependant, au total, 24,9% des chefs de ménages enquêtés se sont déclarés inactifs et 7,7% comme chômeurs. Ces proportions sont de 30,8% à Brazzaville et 17,1% dans les localités rurales pour les inactifs ; de 9,1% à Brazzaville et 6% en milieu rural pour les chômeurs. A Brazzaville les chefs de ménage exerçant dans le secteur privé moderne paraissent économiquement plus en sécurité que les autres. En effet, les chefs de ménages évoluant dans les secteurs public et informel, sont obligés de compter sur d'autres stratégies socio-économiques parallèles telles que l'aide, la débrouille, le petit commerce, la rente immobilière et la pension, etc. La situation est davantage difficile pour les chômeurs et les inactifs qui vivent dans une proportion importante, grâce à l'aide et à la débrouille. La rente immobilière et la pension représentent cependant une proportion plus importante chez les inactifs.

Tableau 50 : Stratégies de survie selon la situation dans l'activité économique des chefs de ménages à Brazzaville (%)

Stratégie de survie	Situation dans l'activité économique			
	Salarié secteur public	Indépendant	Chômeur	Inactifs
Grâce à la femme	11,1	0,0	3,6	1,9
Grâce au conjoint/mari	3,7	7,0	20,0	28,8
Activités agricoles	7,4	5,3	5,5	4,4
Bricoles/débrouille	22,2	1,8	0,0	3,1
Rente immobilière/pension	22,2	19,3	38,2	16,3
Petit commerce	22,2	3,5	10,9	33,8
Volonté de Dieu	0,0	50,9	12,7	11,3
Autres	11,1	7,0	1,8	0,6
		5,3	7,3	0,0

Source : Enquêtes RPSA-Congo 1997

En milieu rural, les stratégies de survie reposent essentiellement sur la pratique des activités agricoles (48,8% des chefs de ménage), l'aide (17,1%) et la débrouille (10,6%). En rapport avec la situation dans l'activité économique, la pratique des activités agricoles conservent une importance élevée aussi bien chez les indépendants (64,7%) que chez les chômeurs (50,0%) et inactifs (32,7%). Mais les indépendants comptent aussi beaucoup (17,6% des cas) sur l'aide sociale ou familiale.

Chez les chômeurs, la débrouille ou l'exercice des bricoles est la deuxième stratégie importante avec 37,3% de citations. Dans l'ensemble, l'agriculture est le type d'activité parallèle le plus important (25,5% des cas), suivie de l'artisanat (vannerie, maçonnerie, sculpture, etc.) avec 19,7% des cas et du commerce (18,1%). La chasse représente une proportion non négligeable de 9,8% des ménages enquêtés.

L'aide sociale et/ou familiale conserve la même importance en ce qui concerne les inactifs ; on peut toutefois noter chez eux le niveau de l'aide de la femme (12,7% des chefs de ménage) ainsi que la proportion (12,7%) des chefs de ménage qui vivent grâce à la rente immobilière et la pension.

Tableau 51 : Répartition (%) des chefs de ménage selon le type d'activité parallèle

Types d'activités parallèles	Zones de résidence	
	Brazzaville	Localités rurales
Chasse	0,0	14,1
Agriculture	14,5	29,6
Petit commerce	29,0	13,4
Artisanat	21,0	19,0
Elevage	1,6	7,7
Vacation	4,8	0,0
Pêche	1,6	4,9
Prière	4,8	0,7
Autre	22,6	10,6

Source : Enquêtes RPSA-Congo 1997

En fonction de la zone de résidence, le commerce, suivi de l'artisanat, sont les activités parallèles les plus importantes à Brazzaville, avec respectivement 29% et 21% des chefs de ménage ; tandis que, en milieu rural ce sont plutôt l'agriculture, l'artisanat puis la chasse et dans une certaine mesure le petit commerce qui sont les activités les plus importantes.

Le caractère précaire des activités exercées, ou considérées telles par les acteurs eux-mêmes, explique la multiplicité des stratégies parallèles développées dans les localités. En effet, plus de 95% des chefs de ménages sont obligés d'exercer au moins une activité parallèle à Brazzaville à cause des difficultés de joindre les deux bouts ; cette proportion se situe à au moins 80% en milieu rural. Les stratégies économiques ainsi développées en termes d'activité reposent sur le travail individuel, considéré dans les localités étudiées comme le seul moyen à la disposition de chaque individu de pouvoir sortir de la pauvreté. Ce postulat instaure une espèce de compétition entre les populations au plan individuel qui doivent se battre pour ne pas se faire écraser.

V.3.5 Migrations

Beaucoup de jeunes retrouvent le chemin de la campagne pour échapper à la crise qui sévit dans le milieu urbain. Les motivations sont différentes : certains viennent au village pour s'y installer définitivement ; d'autres par contre ne viennent que pour se « préparer ». Pour cette dernière catégorie, il s'agit d'accumuler pour repartir encore « tenter » sa chance en ville.

Quelle que soit la catégorie, ces jeunes sont très vite rattrapés par la pauvreté. Faute de ne pouvoir écouler les produits agricoles, ils sont gagnés par le désespoir et finissent par ne plus pratiquer, que l'agriculture d'auto-subsistance.

La migration vers l'Europe de l'Ouest, et plus particulièrement la France, est souvent au centre des préoccupations des jeunes dans les villes. Ceux qui arrivent à sortir du pays, s'organisent pour envoyer des flux de marchandises ou d'argent auprès des parents restés au pays.

V.3.6 Réseaux de solidarité

V.3.6.1- Participation aux réseaux de solidarité

Les réseaux de solidarité interpersonnelles sont multiples, sur les 860 personnes ayant répondu à cette question près de 1 chef de ménage sur 2 en milieu urbain est membre d'une association chez les pauvres alors que la proportion est de 6 sur 10 en milieu rural. Lorsqu'on

observe les non pauvres , leur nombre est légèrement inférieur aux pauvres dans les deux strates.

Tableau 52: Pauvreté et Réseaux de solidarité

	Brazzaville		rural	
	PAUVRE	NON PAUVRE	PAUVRE	NON PAUVRE
	Eff.	Eff.	Eff.	Eff.
membre d'associations?				
Oui				
Hommes	69 47.6%	77 40.7%	115 63.2%	49 50.5%
Femmes	44 50.6%	50 46.7%	11 39.3%	11 42.3%
Total	113 48.7%	127 42.9%	126 60.0%	60 48.8%

Source : Enquêtes RPSA-Congo 1997

Au regard des résultats, on note également qu'il y a un peu plus de femmes qui appartiennent à une association chez les pauvres à Brazzaville. Tandis qu'on observe une situation inverse dans la zone rurale chez les non pauvres.

Comparativement aux chefs de ménage hommes, les chefs de ménage femmes à Brazzaville aussi bien chez les pauvres que les non pauvres participent un peu plus à la vie associative. Dans la zone rurale, ce sont les hommes qui prédominent.

L'aide sociale et/ou familiale est aussi un élément important pour la survie des ménages au Congo. Ainsi, l'aide est considérée comme quelque chose de très important pour les chefs de ménage enquêtés à Brazzaville dans une proportion de 41,2% et importante dans 36% des cas. Elle y est peu importante pour 22,8% des chefs de ménages.

L'aide est davantage jugée très importante en milieu rural, soit une proportion de 66,7%. En tout état de cause, seulement 7,4% parmi eux considèrent qu'elle est peu importante dans les localités rurales étudiées. Les populations comptent donc beaucoup sur l'aide sociale ou familiale comme stratégie de survie. D'où l'importance des réseaux de solidarités associatives.

L'un des traits caractéristiques de la société traditionnelle en Afrique, c'est l'existence des réseaux de solidarités interpersonnelles (réseaux familiaux et extra-familiaux) de protection sociale et d'assistance mutuelle. Ils relèvent d'une logique de l'entretien du capital social où l'individu n'est pas rejeté, marginalisé. Par exemple, entre « promotionnaires » (camardes d'école, de lycée, de faculté) se tissent et s'entretiennent des liens d'assistance mutuelle. Les solidarités nées de l'appartenance à une même association, à une même église ou confrérie, à un même parti, ou à une même association d'originaires permettent au congolais de résister aux agressions de la société, de l'environnement social.

C'est ainsi que parmi les chefs de ménage pauvres, un (1) sur deux (2) à Brazzaville et trois (3) sur cinq (5) en milieu rural font partie d'une association. Pour les chefs de ménage non pauvres, ces propositions sont respectivement de deux (2) sur cinq (5) à Brazzaville et un (1) sur deux (2) en milieu rural.

V.3.6.2- Les types d'associations

Le niveau de participation associative ainsi observé est une réponse au relâchement des solidarités familiales traditionnelles, notamment dans les villes. Mais le mouvement associatif intégrant les aspects de développement ou de lutte durable contre la pauvreté est d'émergence récente ; les ONG en particulier datent de 1991 au Congo.

Tableau 53 : Types d'association

	<i>Brazzaville</i>		<i>Zone rurale</i>	
	<i>Pauvres</i>	<i>Non pauvres</i>	<i>Pauvres</i>	<i>Non pauvres</i>
Associations d'origine	18.4	11.9	2.2	9.3
Associations religieuses	34.7	27.4	7.8	4.7
Mutuelles, Muziki	30.6	28.6	43.3	44.2
Tontine	2.0	13.1	7.8	25.6
Associations sportives	4.1	7.1	35.6	11.6

Source : Enquête RPSA - Congo

En effet à Brazzaville, comme dans la zone rurale, les associations d'entraide (originaires, religieuses, mutuelles, tontines) sont les plus pratiquées par toutes les catégories de chefs de ménage. Mais en particulier, la tontine qui est une sorte d'épargne concerne de loin les chefs de ménage non pauvres. En effet, ne peuvent épargner que les populations qui dégagent un surplus sur leur production, étant entendu que la plupart des chefs de ménage pauvres produisent pour subsister.

Ces résultats traduisent bien les effets de l'accumulation des causes de précarité qui ont touchés les populations de notre pays, particulièrement au cours des cinq dernières années. En effet, à la dévaluation du FCFA en 1994, il faut ajouter les conséquences sociales de la guerre civile de 1993/1994, la mise en oeuvre des mesures du programme d'ajustement structurel (dégraissage des effectifs de la fonction publique, réduction des salaires des agents de l'Etat, privatisation et plan de restructuration des entreprises publiques,). Aujourd'hui, avec la guerre politico-militaire de 1997, la situation s'est aggravée de plus belle.

Les chefs de ménage sont surtout membres des associations d'entraide de type: associations religieuses, d'originaires, de mutuelles et muziki. C'est ainsi qu'on observe que les chefs de ménage pauvres, à Brazzaville, sont surtout membres des associations religieuses, soit 7 sur 20, ensuite, 3 chefs de ménage sur 10 appartiennent à des mutuelles et muziki et près de 1 sur 5 est membre des associations d'originaires, tandis que 2 chefs de ménage seulement sur 25 sont dans les ONG. Quant aux non pauvres, on relève que 7 chefs de ménage sur 25 appartiennent à des mutuelles et muziki, et des associations religieuses, 3 sur 25 sont dans des tontines et des associations d'originaires.

En zone urbaine, 1 chef de ménage femme pauvre sur 2 est membre des associations religieuses, tandis que 1 sur 4 appartient à des mutuelles et muziki. On observe également le même comportement chez les femmes non pauvres, avec respectivement 9 chefs de ménage sur 20 et 3 sur 10. En revanche, on note la présence de 1 chef de ménage femme non pauvre sur 5 dans les tontines, cette proportion est de 2 sur 25 chez les pauvres. Quant aux hommes,

1 chef de ménage sur 3 est membre des mutuelles et muziki, près de 1 sur 4 appartient à des associations religieuses et associations d'originaires. Aucun chef de ménage homme pauvre n'appartient à une tontine alors qu'on compte près de 1 homme sur 10 parmi les non pauvres.

Dans un contexte difficile caractérisé par la crise de l'appareil de l'Etat et de la rareté dramatique des ressources, les chefs de ménage s'insèrent de plus en plus dans des réseaux, dont chacun est porteur de solidarité. Cette solidarité comporte une obligation morale d'assistance mutuelle.

V.3.6.3- l'aide reçue

Dans l'ensemble, 3 chefs de ménage pauvre sur 10 ont reçu des aides contre 8 sur 25 chez les non pauvres à Brazzaville. En zone rurale, ces proportions sont de l'ordre de 1 chef de ménage sur 4 chez les pauvres et les non pauvres. Quelque soit les zones et les catégories, les chefs de ménage femme ont reçu plus d'aide et cette aide est plus marquée chez les non pauvres.

Tableau 54: Pauvreté et aide au cours des trois derniers mois

	Brazzaville		rural	
	PAUVRE	NON PAUVRE	PAUVRE	NON PAUVRE
	Eff.	Eff.	Eff.	Eff.
Reçoit de l'aide?				
Oui				
Hommes	35 24.6%	42 23.0%	39 22.2%	16 17.4%
Femmes	32 39.0%	50 50.0%	10 38.5%	12 48.0%
Total	67 29.9%	92 32.5%	49 24.3%	28 23.9%
Non				
Hommes	107 75.4%	141 77.0%	137 77.8%	76 82.6%
Femmes	50 61.0%	50 50.0%	16 61.5%	13 52.0%
Total	157 70.1%	191 67.5%	153 75.7%	89 76.1%

Source : Enquêtes RPSA-Congo 1997

On peut dire dans l'ensemble que les aides reçues ne dépendent pas du statut de ceux qui le reçoivent, c'est ainsi que les pauvres et les non pauvres ont reçu des aides. Toutefois, l'aide reçue est un élément important dans la survie des ménages.

V.3.6-4. Nature dernière aide

La nature de la dernière aide reçue consiste surtout à de l'argent liquide et en produits alimentaires. A Brazzaville 7 chefs de ménage pauvres sur 10 et près de 6 sur 10 chez les non pauvres ont reçu cette nature d'aide. Les produits alimentaires arrivent en deuxième position dans les deux zones. La répartition par sexe et par localité montre que les femmes pauvres et non pauvres n'ont reçu que deux natures d'aide: d'abord en argent (69,7% chez les pauvres et 76,0% chez les non pauvres) et ensuite en produits alimentaires (30,3% chez les pauvres et 24,0% chez les non pauvres) à Brazzaville. Quant aux hommes, les pauvres ont surtout reçu de l'argent liquide (71,4%), suivi de produits alimentaires (25,7%) tandis que chez les non pauvres, il s'agit en premier de produits alimentaires (54,8%), suivi de l'argent (38,1). Contrairement aux femmes, les hommes ont reçu aussi les vêtements (2,9% chez les pauvres et 4,8% chez les non pauvres) et les marchandises à vendre 2,4% chez les non pauvres.

L'âpreté de la crise amène les populations à entreprendre un certain nombre d'initiatives pour survivre. Ces stratégies de résistance s'inscrivent exclusivement dans des activités qui échappent à la comptabilité nationale et qui relèvent surtout du petit commerce.

V.3.7 Encadrement financier

La nature des activités entreprises et les conditions exigées par les établissements financiers conventionnelles ne permettent pas aux pauvres de bénéficier d'un encadrement financier par le système de crédit. De plus en plus, les tontines sont très sollicitées comme moyen de crédit. Dans les marchés, les femmes sont presque toutes sociétaires dans une tontine. Pour les petites bourses, les tontines peuvent réunir 100 femmes qui font chacune une mise de 2.000 FCFA par jour de façon à opérer une rotation quotidienne de 200.000 FCFA.

Dans les villages, la pratique de la tontine est très courante surtout chez les jeunes. Les sommes mobilisées ne sont pas très importantes et l'utilisation de ces fonds ne contribuent malheureusement pas à améliorer les capacités de production. Cette épargne est beaucoup plus investie dans la construction de maison et à la satisfaction d'autres désirs (boissons, pagne pour les femmes etc.) [URSPA, 1993a : 35].

Pour mieux canaliser cette épargne, les pouvoirs publics ont mis en place des structures formelles d'épargne dont la Mutuelle Congolaise d'Epargne et de Crédit (MUCODEC) qui a des bureaux dans la quasi totalité des localités. L'examen de la situation de la MUCODEC révèle que l'épargne gérée est très nettement plus élevée que l'encours prêt. Ceci montre que, pour la plupart des sociétaires, particulièrement les paysans, la MUCODEC fonctionne beaucoup plus comme une institution d'épargne que de crédit (Doulou, 1995 : 39). L'analyse du cumul des prêts par type de crédit depuis l'origine (1992) jusqu'en 1994, montre que la plupart des crédits accordés par les MUCODEC servent à financer les activités commerciales (32,5%) suivi de l'habitation (23,92%) et les problèmes de famille (24%). Les activités agricoles n'interviennent qu'à hauteur de 6,28% et l'artisanat pour 3,90% (Doulou, 1995 :41).

Alors qu'en ville les MUCODEC emportent la confiance des épargnants, les paysans eux par contre sont très réservés pour en être sociétaires. En fait, ils sont très réticents à cause des malversations financières dont ils ont été victimes avec les expériences antérieures de la Caisse Nationale d'Epargne et de la Coopérative d'Epargne et de Crédit qui, en faisant faillites, n'ont pas été en mesure de rembourser l'épargne des paysans. Ceux-ci préfèrent en conséquence thésauriser.

Sur la base de l'expérience de la MUCODEC, il a été créé en 1993, avec l'aide catalytique du PNUD, une Caisse Féminine d'Epargne et de Crédit Mutuel (CFCM) pour soutenir les activités des femmes du secteur formel. Il s'agit de contribuer à la mise en place d'un système de crédit adapté aux besoins des femmes « micro-entrepreneurs » en zone rurale ou urbaine. Au 31 Décembre 1994, le nombre de sociétaires était de 351 personnes. L'épargne totale gérée était de 7.933.600 FCFA pour l'épargne individuelle et de 9.420.000 FCFA pour l'épargne « préalable prêt ». L'encours prêt était de 28.260.000 FCFA dont 11.235.000 FCFA déjà remboursés. Les prêts accordés ont servi à financer l'installation de petites unités économiques (coiffure, poterie, restauration, pâtisserie, fabrication de jus de fruits et produits dérivés), le petit commerce et l'agriculture (cultures vivrières et maraîchères). Le petit commerce reçoit la part de prêt la plus importante (60 à 70%) suivi de l'agriculture (15 à 20%) (Doulou, 1995 : 41).

CHAPITRE VI : STRATEGIES ALTERNATIVES DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE

VI.1 STRATEGIES AU NIVEAU DE L'ETAT

Les axes stratégiques dont les éléments sont présentés ici, reposent sur trois principes fondamentaux :

- la promotion d'un type de croissance ancrée dans la sphère socio-économique des pauvres ;
- la promotion de la participation populaire au processus de développement ;
- la valorisation des ressources humaines.

Le Congo a adopté et exécuté plusieurs programmes ou plans de développement économique et social. On peut citer parmi les plus importants, le Plan Intérimaire de Développement (1964-1968) et le premier Plan Quinquennal 1982-1986.

Les objectifs visés étaient la liquidation des déséquilibres fondamentaux de l'économie nationale, à savoir : faiblesse de l'appareil productif national, inadéquation de la politique formation-emploi, disparité des revenus entre la ville et le milieu rural, poids excessif de la Fonction publique notamment.

Les perspectives d'une rente pétrolière substantielle sur les années 1980 et 1990 notamment, ont pu laisser espérer que l'on disposerait de quelques délais pour les résoudre. Une importante accumulation de capital permettrait d'engendrer la croissance nécessaire pour un rééquilibrage de l'économie nationale, sans heurts, ni tensions dans les secteurs sociaux.

Les rapports d'évaluation des tranches annuelles du Plan Quinquennal 1982-1986, par exemple, montrent qu'effectivement l'économie nationale a connu une croissance soutenue durant les 5 premières années de la décennie. Ainsi, le PIB hors pétrole est passé de 239 milliards de FCFA en 1980 à 544 milliards en 1984, soit un taux de croissance moyen de 22% par an en franc courants et 8% environ en termes réels.

Mais ainsi que le soulignent les mêmes rapports d'évaluation, cette croissance a surtout concerné les secteurs des services et des bâtiments et des travaux publics, dont l'activité a été entraînée par l'expansion des dépenses publiques. Les secteurs directement productif sont quelque peu restés à l'écart de ce mouvement. Par ailleurs, cette croissance, basée essentiellement sur l'évolution de l'investissement public, a présenté un caractère précaire et déséquilibré. En 1980, l'agriculture proclamée « priorité des priorités », la filière bois et les industries manufacturières représentaient 20% du PIB. En 1985, ces secteurs n'en représentent plus que 14%. De plus, le ralentissement de cette croissance économique a pu être observé dès 1983 et de 1984 à 1985, le PIB a connu une diminution en termes réels.

C'est sans doute au niveau du développement rural ou agricole, sphère d'activité intéressant une grande proportion des pauvres, les paysans, que l'impact de ces plans a été le plus limité. De nombreux projets inscrits concernant directement la production paysanne, n'ont pas été menés à terme alors qu'ils ne représentent qu'une quinzaine de milliards de FCFA.

Les structures d'appui, multipliées et mal dotées en crédit, se sont plus gênées qu'épaulées et leur efficacité est restée limitée.

Au niveau de l'emploi, il est apparu une perte de près de 5% des effectifs. En ce qui concerne l'amélioration des conditions de vie, l'approvisionnement en eau potable et l'électrification décisifs à la fois pour la libération des femmes et pour la santé, par exemple, n'ont guère progressé dans les villages.

En fait, le problème de la relance économique et du développement durable, s'est posé tout autant en terme de politique économique qu'en celui d'accroissement des dépenses d'investissements publics. L'accroissement indifférencié des dépenses publiques dans le cadre d'une planification rigide et basée sur la prépondérance de l'intervention directe de l'Etat dans tous les secteurs de l'activité économique et sur la gestion publique, a marginalisé des acteurs aussi importants comme les couches populaires les plus défavorisées.

Ces stratégies ont finalement abouti à un échec saisissant et paradoxal. En effet malgré l'importance des efforts qui ont été déployés dans la mobilisation et l'allocation des ressources financières, les performances du pays en termes de gestion économique, d'efforts pour une croissance équitable, de réduction de la pauvreté, de gestion des ressources naturelles et de l'environnement ont été plutôt décevantes.

Ainsi, les stratégies et politiques fondées sur le rôle central de « l'Etat omniprésent », ont échoué.

Il convient donc d'inscrire dans la durée, deux dimensions essentielles du processus de croissance et du développement :

1. la génération des capacités au sein des couches pauvres, capacités conçues en termes de compétences, de connaissance et d'institution, -(ceci afin d'éviter « la dérive gestionnaire des pauvres »)- en vue de promouvoir la création des ressources naturelles chez les pauvres eux-mêmes par l'amélioration de la productivité de leurs emplois existants et par la création d'emplois et les revenus nouveaux dans les secteurs d'activité où les pauvres constituent la majorité de la population.
2. la bonne compréhension du rôle respectif des différents appareils de production et formes d'activité économique, en particulier le poids ou prédominance de la petite production populaire urbaine et rurale (artisanat urbain et petite production paysanne agricole).

Ces constats justifient la nécessité des stratégies alternatives de développement ayant pour objectifs principaux le développement durable et la lutte contre la pauvreté.

Le point de départ obligé est la remise en question des pratiques et théories économiques et sociales de support aux politiques économiques qui ont abouti au mal développement et à la généralisation de la pauvreté au Congo.

Au delà de l'intégrisme des programmes d'ajustement structurel et de leur crispation autour des questions de l'équilibre financier à court terme qui occultent les vrais problèmes du développement durable, la problématique véritable se situe dans les changements à opérer aux

niveaux des structures politiques, de l'appareil de production, des infrastructures de base indispensables, des échanges et de l'organisation économique et sociales dans son ensemble.

VI.1.1 Stratégies liées aux réformes des politiques

Le désengagement de l'Etat a créé un espace où les communautés rurales, les organisations populaires et les ONGs s'engagent dans des activités visant à améliorer concrètement les conditions de protection et de vie. Une nouvelle dynamique émerge qui, à travers échecs et succès, interpelle l'Etat afin qu'il redéfinisse un nouveau rôle de soutien, de protection, de formation et de politique économique pour son renforcement.

VI.1.1.1 Réforme de l'Etat

Il importe d'entreprendre une réforme de l'Etat afin de redonner l'initiative aux populations et assurer ainsi leur participation active et consciente à la construction nationale. Dans cette perspective, la restructuration de l'Etat porte sur la mise en place d'un "Etat modeste" qui passe par la redéfinition du rôle de celui-ci dans la nation et son recentrage progressif sur ses activités traditionnelles que sont la défense, la sécurité publique, l'éducation, la santé et la justice auxquelles il faut ajouter un rôle nouveau d'impulsion et de coordination de l'activité économique nationale, et aboutir à un « mieux Etat ».

Cette restructuration de l'Etat qui est plus une réforme qu'un désengagement de la puissance publique exige d'entreprendre un train de réformes devant aboutir à :

- un Etat dynamique parce que devenu souple dans ses interventions et animé par un personnel administratif compétent, motivé et opérationnel;
- un Etat efficace car rationalisant tous ses choix et recherchant pour un coût d'intervention minimum la meilleure performance ou la charge minimale possible pour un rendement donné;
- un Etat de plus en plus démocratique dans ses mécanismes de promotion et dans la mise en place de structures de dialogue et de concertation avec tous ceux qui ont la charge de la faire fonctionner;
- un Etat de moins en moins parasitaire pour les finances publiques et surtout moins paralysant pour l'activité économique car devenu moins bureaucratique.

VI.1.1.2 Décentralisation

Les enquêtes auprès des collectivités décentralisées ont montré que les stratégies évoquées par les collectivités locales relèvent tout simplement des chimères. Le fait est que depuis 1972 on parle de décentralisation au Congo sans lui donner le contenu et sans l'accompagner de moyens d'action. Plusieurs lois ont été adoptées en faveur de la décentralisation sans qu'elles soient réellement appliquées au Congo.

La décentralisation implique un partage de pouvoir, de rôles et de responsabilité entre l'Etat et les autres acteurs sociaux de développement pris individuellement ou collectivement au sein des collectivités locales : ONGs et associations, société civile, communauté de base, population elle-même. Les collectivités locales s'entendent comme des entités qui :

- sont gérées par des autorités élues par les populations elles-mêmes ;
- disposent des matières et d'affaires propres, distinctes de celles de l'Etat ;

- disposent des ressources propres grâce à la fiscalité locale pour financer le développement local.

La décentralisation implique la participation des communautés de base à la formulation, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques et/ou stratégies au niveau de la collectivité décentralisée. Dans ce cas, l'Etat n'assure que les grands équilibres au niveau de l'ensemble de l'Etat. Ainsi, le succès de la décentralisation dépend non seulement de la volonté politique des décideurs de dialoguer avec les autres acteurs sociaux de développement, mais aussi des ressources financières et des ressources humaines capables d'influencer la décision.

VI.1.1.3 Gouvernance

Le Congo, du fait de ses richesses, était classé, il y a encore quelques années comme pays à revenu intermédiaire. Mais en raison du mal gouvernement, de la gabegie financière, du détournement des deniers publics, le pays s'est retrouvé très lourdement endetté. Le fardeau de la dette par tête d'habitant est le plus élevé d'Afrique. En effet, les emprunts massifs contractés pour financer les programmes d'investissement ont entraîné une dette publique évaluée au 30 Juin 1995 à 3.065 milliards de FCFA²⁶.

Alors que depuis 1985, le niveau de vie ne cesse de se détériorer, les dépenses publiques connaissent une flambée spectaculaire notamment avec l'augmentation de la masse salariale représentant 49% des dépenses de fonctionnement.

Les dépenses d'investissement ne représentent plus qu'une maigre fraction des dépenses de l'Etat. Le niveau de gabegie des finances de l'Etat est tel que l'on ne voit plus de lois de règlement dans le pays. Le budget présenté au Parlement par le dernier Gouvernement présentait une impasse de 100 milliards de FCFA. Le pays s'est mis à genoux devant les institutions internationales pour être classé parmi les pays pauvres.

Il est aisé de comprendre que l'origine de la pauvreté au Congo, au-delà des effets des PAS et de la dévaluation, s'explique par les problèmes de mauvaise gouvernance. La crise que connaît le Congo n'est pas une fatalité. Il est possible d'en sortir. Il est donc capital d'instaurer la bonne gouvernance qui se définit comme l'usage rationnel, efficace et transparente des biens publics et des ressources humaines; et l'obligation pour les gouvernements de rendre compte de leur gestion et d'être responsables devant la loi. Selon la Coalition Mondiale pour l'Afrique (PNUD, 1997:131) la gouvernance s'appuie sur un ensemble de 7 facteurs qui sont :

1. l'existence des dispositions constitutionnelles qui consacrent les droits fondamentaux;
2. la primauté de la loi
3. la transparence des pouvoirs publics
4. la cohérence des institutions administratives
5. l'esprit d'ouverture et de tolérance du système politique
6. la participation des citoyens au processus de gouvernement par un système de communication à double sens
7. l'existence d'un climat favorable au secteur privé.

La bonne gouvernance renvoie en fait aux principes cardinaux qui sont:

²⁶ *Source : Caisse Congolaise d'Amortissement (CCA)*

- la légitimité du pouvoir
- le respect du bien public
- la bonne gestion
- le professionnalisme qui lui-même obéit aux critères suivants : la compétence, l'intégrité, l'incorruptibilité, la responsabilité, la transparence dans la gestion.

VI.1.1.4 Privatisation

Depuis de longues dates, l'économie du pays est sinistrée du fait des mauvais choix des politiques économiques qui avaient instauré un Etat producteur et gestionnaire des entreprises. Ces entreprises d'Etat qui ont plutôt un caractère social qu'économique, constitue un lourd fardeau pour les finances publiques. Non seulement elles sont improductives, l'Etat doit continuer à les soutenir comme des tonneaux de danaïde.

Depuis 15 ans le discours sur la privatisation est devenu un refrain quotidien sans qu'aucune procédure n'est aboutie. Jusqu'en 1994, les conditions d'une mise en œuvre garantissant la réussite du programme de privatisation et sa réussite n'ont pu être réunies. En effet, le programme de privatisation s'attaque de manière prioritaire aux secteurs clés de l'économie, ce qui confère aux réformes envisagées, un impact direct et majeur sur la relance de l'économie du pays. Malgré l'existence du cadre législatif et réglementaire représenté par la loi n°21-94 du 10 Août 1994 et le décret présidentiel n°94-294 du 1 Septembre 1994, ce programme n'a pas abouti jusqu'à ce jour.

Par ailleurs, un grand nombre d'entreprises d'Etat à liquider ou qui ont été liquidées ont rejeté sur le pavé de la pauvreté leurs anciens travailleurs sans paiement ni des arriérés de salaires dus ni des droits de licenciement. Cette situation a encore aggravé le nombre et la situation des pauvres.

C'est pourquoi, dans le cadre de la stratégie de lutte contre la pauvreté, les programmes de redressement des entreprises publiques ou de leur privatisation, devraient intégrer des mesures ou actions tenant compte de la dimension sociale ou humaine. Dans cette perspective, des mesures et des ressources d'accompagnement devraient être réallouées ou mises en œuvre pour réduire ou supprimer l'impact négatif ou pervers des politiques de privatisation et de liquidation des entreprises publiques. A cet effet, des fonds spéciaux de réinsertion ou de reconversion des travailleurs licenciés pourraient être mis en place. De même, des formules de capitalisation des droits de licenciement payés aux travailleurs pourraient être expérimentées puis développées. Une telle expérience constituerait une bonne opportunité de maintien de l'emploi, mais aussi de responsabilisation des travailleurs qui, de simples employés salariés qu'ils étaient, deviendraient désormais des employeurs ou des travailleurs-propriétaires indépendants.

VI.1.1.5 Approche par une politique de population

L'examen de la situation montre que l'écart entre la croissance démographique et la croissance économique ou le développement se creuse sans cesse. Ce qui aggrave en profondeur la situation des pauvres. En conséquence, il est nécessaire et urgent de définir une stratégie globale de développement, intégrant une politique nationale dont l'objectif fondamentale est l'amélioration des conditions de vie à travers l'éducation, la culture, la santé, l'habitation ou le logement, l'alimentation et la nutrition, l'environnement et l'emploi.

La politique démographique nécessaire à la mise en oeuvre de la stratégie de développement devrait contenir les objectifs spécifiques et stratégiques ci après :

- l'allocation des ressources vers les pauvres devrait être appuyée par une série d'actions visant une maîtrise réelle de la croissance de la population. Il s'agit beaucoup des actions de sensibilisation et d'information.
- la réduction de la morbidité et de la mortalité générale dont le taux de mortalité générale est de 14,63 pour 1.000 (10,9 pour 1.000 en milieu urbain et 18,79 pour 1.000 en milieu rural) ; celui de la mortalité infantile est de 124 pour 1.000 (104,0 en milieu urbain et 145 en milieu rural)
- la redistribution spatiale de la population. En effet, l'une des caractéristiques majeures de la population du Congo est son inégale répartition spatiale : la densité de la population est d'environ 6h/km². Mais dans la réalité, cette moyenne cache des disparités régionales, puisque plus de la moitié de cette population se trouve au sud du pays, le long d'une bande de 10 à 20 km de large qui va de Pointe-Noire à Brazzaville.
- La promotion de la contribution de la femme au développement. La femme constitue en effet la pourvoyeuse d'enfants, mais aussi la mère nourricière. C'est elle en effet qui supporte le plus le poids et les conséquences de la pauvreté.

Cette stratégie doit également comprendre des politiques et actions permettant l'amélioration de la couverture sanitaire, des conditions de vie des enfants et des jeunes, la valorisation des ressources humaines, la couverture des besoins alimentaires et nutritionnels, la protection et la préservation des ressources renouvelables. A cet effet, les petites exploitations paysannes en foresterie pour la production du bois de chauffe pourraient être implantées à la périphérie des villes.

Compte tenu du déséquilibre dans la redistribution spatiale de la population, il est nécessaire d'orienter la mobilité des hommes. Il s'agira d'offrir aux migrants dans les centres secondaires des opportunités de fixation par l'octroi des moyens de développement et des conditions de vie.

L'absence d'une carte socio-démographique indiquant l'importance de la population et des principaux problèmes sociaux rencontrés, rend difficile l'appréciation correcte de la situation sociale du pays. Toutes les régions n'ont pas les mêmes types de problèmes sociaux (santé, éducation, manque d'eau, d'électricité, habitat, etc.). Une meilleure connaissance socio-démographique permet un meilleur redéploiement des ressources de l'Etat.

VI.1.1.6 Intégration de la migration internationale à la stratégie du développement

Le Congo est un pays d'immigration. En 10 ans, le nombre d'expatriés est passé de 59.753 personnes en 1974 à 91 148 personnes en 1984 soit une progression de 3.139 expatriés par an. On y recense surtout des ressortissants du Congo Kinshasa suivis de ceux de l'Afrique de l'ouest et des européens. Le Congo est l'un des rares pays au monde où le commerce est détenu presque exclusivement par les expatriés, y compris le commerce de détail. Les industries existantes ont tendance à privilégier les cadres expatriés.

Il n'est pas certainement mauvais de bénéficier du concours des étrangers pour le fonctionnement de l'économie nationale. Mais très souvent les expatriés ne s'intègrent pas aux

objectifs du développement du pays et renvoient l'essentiel des revenus tirés dans le pays dans leurs pays d'origine.

Il est donc nécessaire de mettre en place des mécanismes obligeant la migration internationale à s'intégrer à la stratégie nationale du développement.

VI.1.1.7 Promotion des ressources humaines

La capacité gestionnaire de l'Etat ne peut se faire qu'avec des ressources humaines sûres, préalablement formées. Le développement des capacités des ressources humaines est l'option stratégique cardinale. Comme l'on ne peut édifier une société sans les hommes faits, c'est la qualité de ceux-ci qui détermine la nature même de cette société qui peut être active ou passive, inventive ou apathique, digne ou vile, compétente ou médiocre, consciencieuse ou irrespectueuse des choses et des lois.

L'état de délabrement du système éducatif actuel est tel que des efforts doivent y être consacrés. Le système actuel crée trop de rebuts et cultive l'exclusion. On se réjouit d'obtenir un très faible pourcentage d'admission aux examens alors que cela traduit l'inefficacité du système de formation.

Le système à mettre en place doit promouvoir la pédagogie du succès en considérant que le système de formation doit honorer un contrat social avec le citoyen à former. Le système doit non seulement mettre l'accent sur le savoir mais surtout sur la savoir-faire de sorte que l'élève qui sort à un niveau donné soit capable de faire quelque chose. Pour cela il est capital et impératif de sortir du système de l'enseignement général pour renverser la tendance. Il faut pour ce faire changer de référentiel. Une expérience prometteuse PRIMTAF est entrain d'être tentée dans le pays avec le concours de la coopération canadienne.

L'école devra garantir les mêmes chances à tous, quelque soit le rang social, la localisation régionale, le sexe, la religion ou la tribu. Elle doit être la première expression de la répartition équitable des richesses nationales. Pour cela, elle devra :

- exister partout où il y a des enfants et d'autres personnes à éduquer ou à former ;
- être de qualité irréprochable, dans ce sens que les élèves et les enseignants devront s'y sentir à l'aise ;
- prendre l'enfant en charge très tôt, notamment dès l'âge de trois ans ;
- permettre aux moins instruits de parfaire leur éducation ;
- proposer des programmes bien conçus préparant sérieusement à l'insertion dans la vie active ;
- permettre un épanouissement de l'esprit tout en donnant des savoir-faire préfigurant l'exercice d'un métier ou d'une formation professionnelle ;
- donner à tous l'occasion de choisir ou de s'orienter vers un métier correspondant aux aptitudes personnelles, sans pour autant que les apprenants soient hiérarchisés en couches de valeur intrinsèque.

VI.1.1.8 Protection et préservation des ressources non renouvelables

Le Congo bénéficie d'un contexte géographique favorable. De nombreuses études effectuées depuis l'époque coloniale ont attesté l'existence de nombreux gisements. Cependant, aucune politique de promotion, d'exploitation, de protection et de préservation des ressources non renouvelables n'a été entreprise par les différentes autorités qui se sont succédées au pays.

La protection et la préservation des ressources non renouvelable passe par l'inventaire de ces ressources. En outre, l'élaboration d'un fichier détaillé de chaque type de minéralisation et d'une banque de données permettant une gestion rationnelle des ressources non renouvelables du pays.

VI.1.2 Stratégies liées à la création des richesses

VI.1.2.1 Création des emplois productifs

La vague de criminalité, les vols à mains armées et les pillages de ces derniers temps résultent du désœuvrement des jeunes qui, suite à des promesses non tenues, ont été « abandonnés sur le bord de la route ». Dès lors, la création des emplois est un objectif majeur et stratégique. Il s'agit d'assurer à la population et particulièrement à la jeunesse, aussi bien les hommes comme les femmes, la sécurité des moyens de subsistance. Pour ce faire il faut favoriser une croissance économique créatrice d'emplois de manière à donner à chacun la possibilité de mieux participer à la vie politique, économique, sociale et culturelle.

La situation actuelle peut prêter au pessimisme. L'horizon est obscur pour les jeunes qui, pour bon nombre sortent des bancs de l'école et de l'université ; structures qui à l'heure actuelle ne forment que des chômeurs étant entendu que les portes de la fonction publique, qui était le principal employeur, sont obstruées. Le type de formation donnée n'offre pas des opportunités ni des capacités d'innovation ni d'esprit d'entreprise. En outre très peu de femmes accèdent à l'emploi.

La situation causée par l'instabilité politique et la guerre civile appelle de l'Etat de créer un cadre favorable à la création d'emplois. Il s'agit de garantir le sécurité et d'offrir des garanties juridiques et sociales pour favoriser l'installation du secteur privé.

Compte tenu de l'étendu du problème, les choix seront orientés vers les industries à haute intensité de main-d'œuvre. Les zones franches qui seront créées favoriseront l'implantation de l'industrie d'exportation.

Cet objectif s'appuie sur une bonne formation professionnelle et un fort investissement dans le développement technologique. Il faudra en effet, préparer les étudiants et les travailleurs à l'emploi avec des programmes de formation à l'entreprise.

VI.1.2.2 Promotion de l'agriculture

Du fait que l'agriculture fournit les moyens de subsistance à plus de 40% de la population rurale, c'est à ce secteur qu'il faudra s'adresser de manière prioritaire pour organiser la croissance économique. L'agriculture congolaise n'est pas performante (taux de croissance négatif, -0,3% entre 1970 et 1992).

La politique agricole adoptée et appliquée naguère par les pouvoirs publics avait non seulement entraîné la paupérisation des producteurs directs mais a eu aussi pour conséquence l'aggravation de la dépendance alimentaire. L'œuf consommé à Brazzaville est importé du

Cameroun ou de l'Afrique du Sud pour ne citer que cet exemple. Plus grave, l'Etat ne contrôle plus la qualité des importations alimentaires, de sorte que l'on importe n'importe quoi (déchets de viande, croupion de dindes, queue de bœuf, côtes de porc décharnées etc.), ce qui a fait dire à un homme politique que le Congo est devenu la poubelle du monde.

La production agricole s'effectue dans des conditions naturelles difficiles et la production alimentaire n'augmente pas au même rythme que la croissance démographique. Si autrefois, l'Etat avait entrepris de s'impliquer dans les fonctions de production, de collecte, de commercialisation, de transformation, avec comme conséquence la fonctionnarisation de l'agriculture ; aujourd'hui l'Etat doit se limiter à encadrer et à orienter l'agriculture en laissant la production aux autres promoteurs.

La priorité sera redonnée effectivement à la production agricole pour satisfaire les besoins alimentaires des congolais essentiellement à partir des ressources nationales. L'effort sera porté sur la production paysanne qui va être encouragée et soutenu par des actions multiformes :

- la réallocation des ressources financières en direction des systèmes agricoles et de la paysannerie ,
- la promotion des filières de production locale au profit des marchés intérieurs et régionaux,
- l'appui technique à la production et la transformation des produits agricoles

La terre congolaise peut fournir de quoi satisfaire les besoins alimentaires de chacun et procurer des revenus nécessaires pour couvrir les autres besoins.

L'appareil d'encadrement agricole présente l'avantage de l'existence des secteurs agricoles dans chaque district. Cependant, ces structures ne bénéficient d'aucun moyen d'intervention. Les secteurs agricoles doivent être redynamisés et être dotés de moyens nécessaires et suffisants pour qu'ils soient de véritables bases opérationnelles pour l'appui, la vulgarisation, la collecte de l'information primaire, de diffusion de l'information et des techniques. L'administration centrale sera décongestionnée pour renforcer les secteurs agricoles. Les chefs de secteurs bénéficieront continuellement des sessions de formation.

La formule de la vulgarisation devrait être la radiation. Elle repose sur une simple observation. Il s'agit d'abord d'identifier, par un diagnostic concerté, les besoins du paysan, aider les paysans à hiérarchiser leurs priorités et au besoin les amener à établir leur plan d'action. Cette vulgarisation doit tenir compte du contexte culturel et social du milieu. Une étude menée par Wadsworth (1990) révèle les insuffisances conceptuelles des stratégies de vulgarisation qui ne prennent pas en compte les importantes interactions entre les activités de vulgarisation et les capacités managériales des producteurs. L'amélioration de la production doit aussi être recherchée par la formation des paysans afin d'augmenter leurs capacités managériales pouvant leur rendre aptes à comprendre et accepter les nouvelles stratégies qui leur seraient proposées.

Les services de distribution des intrants seront rapprochés des producteurs. L'implantation des unités de mécanisation et/ou de machinisme agricoles comme structures de prestation de service seront encouragées.

La recherche agronomique et les structures de production semencière interviendront pour améliorer la qualité de la production.

L'amélioration de ses performances contribuera non seulement à lancer la croissance mais aussi à relever directement les revenus et donc le bien-être des populations.

Dans cette stratégie, le rôle de la femme devait être souligné. L'implication des femmes dans l'agriculture est forte. Cependant, cette importante contribution est obtenue en dépit d'obstacles multiples : entretien et alimentation de la famille, exécution des travaux domestiques, etc.

La femme pauvre en milieu rural est plus pauvre que l'homme pauvre du fait de ces obstacles. Le statut de la femme doit être amélioré en la soulageant du poids d'une certaine servitude. Il est donc nécessaire d'assurer la promotion de la femme en l'aidant à accroître sa productivité et en allégeant ses tâches domestiques. Il y a maintenant des technologies appropriées qui peuvent soulager le travail de la femme.

La stabilisation des villages est aussi un impératif qui doit se faire par l'amélioration de l'habitat et la mise en place des infrastructures socio-culturelles. En effet, les populations ne trouvent pas l'environnement socio-culturel qui permettrait de les retenir en zone rurale. Après s'être livrés à la fonction primaire de production, les paysans sont laissés à l'oisiveté. Il y a une absence manifeste d'une infrastructure culturelle pouvant élever le niveau des jeunes ruraux. Ceux-ci n'ont en fait comme distractions que la drogue, l'alcool et le sexe.

VI.1.2.3 Amélioration des infrastructures de communication

Les communications physiques et intellectuelles sont la clé qui ouvre le coffre du développement. La dégradation du réseau routier congolais est le principal goulot d'étranglement qui empêche d'entreprendre toute action en faveur du développement rural au Congo. A cause de cette dégradation, le Congo a perdu son rôle de pays de transit. Tout le bois produit dans la partie Nord du pays transite maintenant par le Cameroun. « *Faites-nous les routes et vous verrez que nous ne sommes pas pauvres* » ont confessé avec foi les paysans de Vinza.

Le développement de l'agriculture congolaise tout comme les autres compartiments de la vie économique du pays, nécessite au préalable la restauration des communications physiques. Il faut donc ouvrir les pistes agricoles là où elles n'existent pas et entretenir celles qui existent. Le Congo dispose pour cela des ressources pour un programme de réhabilitation de l'infrastructure routière. Il s'agit de créer une unité de fabrication du bitume à partir des sous-produit de l'exploitation pétrolière soit l'exploitation des grès bitumineux du Mayombe dont le gisement, de l'avis des experts, est important et le produit de bonne qualité.

Ce programme prendrait la construction et/ou la réhabilitation de deux axes routiers principaux : Brazzaville-Pointe-Noire et Brazzaville-Makoua-Ouessou-Imfondo. Les autres axes routiers secondaires viendraient comme des vertèbres, se répartir de part et d'autre de cette épine dorsale du Congo. Les propositions énumérées sur la question dans le schéma directeur du développement agricole au Congo restent valables.

VI.1.2.4 Diversification de l'économie

Les hydrocarbures constituent le secteur dominant de l'économie congolaise, fournissant plus de 80% de recettes d'exportation. La contribution au PIB est, selon les statistiques officielles, passée de 102,4 milliards de FCFA en 1990 à 114,8 milliards de FCFA en 1995. Pendant la même période, la part de l'agriculture, de la pêche et de l'élevage a régressé de 42,5 milliards de

FCFA à 37,5 milliards de FCFA. Les prévisions sur l'entrée en production de nouveaux champs ne permettent pas aux autorités de penser à la diversification de l'économie nationale.

Quand on essaie de faire le bilan depuis l'indépendance, on se rend compte que le pétrole a été beaucoup plus un facteur de malheur qu'autre chose et d'appauvrissement. Si le pétrole peut assurer un maximum de revenus à l'Etat pour le financement de l'économie, il convient déjà de bâtir le secteur agro-pastoral, le secteur minier, l'artisanat, le secteur du Tourisme et loisirs, le commerce, les services et les communications.

Secteur agro-pastoral

Peu développé, trente ans après l'indépendance, le Congo, pays totalement vert, au sol fertile, bien arrosé, importe de la nourriture. Après la politique de désengagement de l'Etat, il convient désormais de faire la promotion du paysan en l'aidant à modifier le système de production et en organisant son financement. Grâce à un cadrage macro-économique, l'Etat pourrait assurer la cohérence du secteur grâce à la mise en place des filières (corps gras, sucre, viande, etc.).

Secteur minier

Le contexte géologique congolais est favorable. De nombreux indices de minéralisation existent. Des recherches menées depuis l'ère coloniale (par le bureau minier de Fe et d'outre mer, par le Commissariat à l'énergie atomique français, par le bureau minier congolais et bien d'autres organismes) ont permis la découverte de l'or, du diamant, du nickel, du plomb, du zinc, du fer et du cuivre. Ces études sont vieilles. La maîtrise parfaite des ressources du sous-sol passe par une nouvelle recherche géologique. Un programme stratégique devrait être élaboré favorisant la création des entreprises mixtes ou privées dans ce domaine.

Selon les chiffres officiels, 3.000 emplois, 10 milliards de FCFA et plus de 69.000 milliards de FCFA de recettes peuvent être attendus de ce secteur.

Secteur industriel

Le secteur industriel a été mis en place après la Révolution d'Août 1963. Les tenants de l'idéologie marxiste léniniste ont encouragé les nationalisations. Un vaste secteur industriel s'est constitué ; mais les faillites ont été nombreuses. Il s'agit de redéfinir un cadre juridique, simple, clair, favorisant la création d'entreprises mixtes ou privées. Le désengagement de l'Etat et la disparition progressive des grands monopoles d'Etat devrait favoriser l'essor industriel.

L'agro-industrie, la foresterie, les industries de ciment et de construction et la petite industrie légère devraient être les axes stratégiques de la nouvelle politique industrielle.

Tourisme et loisirs

Toutes les infrastructures existantes sont dans un état de délabrement avancé. Il faut les réhabiliter et favoriser un tourisme international et de masse. De gros efforts doivent être faits pour effacer l'image de « pays en guerre » du Congo à l'extérieur.

Tous les sports sont presque aujourd'hui inexistantes. Aucun stade n'est en mesure d'abriter les grandes compétitions nationales. Il faut relancer le sport.

Services et communication

L'enclavement du pays fait que l'une des grandes priorités devrait être la construction des routes et des voies de communication pour faciliter la libre circulation des produits d'une région à une autre. Ceci serait un facteur de baisse de prix.

VI.1.4 Stratégies liées à l'amélioration des conditions de vie

Le choix de toute stratégie commande que l'on comprenne la nature de la pauvreté pour déterminer la politique à suivre. La préoccupation principale de la population congolaise est de disposer de ressources nécessaires pour jouir de bonnes conditions de vie. En effet, il est couramment reconnu qu'être pauvre c'est avoir faim, ne pas être capable de se soigner, vivre dans des conditions de logement précaires, ne pas avoir accès à la connaissance, vivre un état de non couverture des coûts humains du statut de la vie. Cette conception de la pauvreté renvoie à la notion de survie ou de subsistance, elle-même suggérant la référence à un budget minimum ou à un revenu nécessaire et suffisant pour un minimum vital.

Dans le contexte du Congo, la lutte contre la pauvreté doit d'abord être la satisfaction des besoins vitaux élémentaires. Cet objectif peut être atteint par l'augmentation et la distribution de la production nationale, soit par l'amélioration des revenus des citoyens. On peut donc agir par la diminution du coût de la vie ou par le relèvement du niveau de revenu minimum ou par l'accès à moindre coût des services sociaux.

VI.1.4.1 Service de santé,

La situation de la santé est médiocre avec un accès insuffisant de la population aux services et aux équipements qui eux-mêmes, malgré les effectifs des fonctionnaires importants qui leur sont alloués; se dégradent.

A l'orée du 21^{ème} siècle, il est inadmissible que se soigner reste encore un privilège laissé à une certaine catégorie de personnes justifiant d'un standing de vie élevé au mépris de la majorité de la population. Le taux de mortalité continue de croître contre l'espérance de vie en régression. Il se pose alors un réel problème de santé publique, de la définition et du choix du système de santé et de son financement.

Après une période de soins gratuits, le Congo s'est doté d'un Plan National de Développement Sanitaire (P.N.D.S.). Ce plan appuyé, en partie financé par les organismes internationaux (OMS, UNICEF, GTZ...) par certains pays (la Fe, la Belgique) et les ONGs, vise :

- la couverture du territoire en soins de santé primaire
- la réhabilitation des hôpitaux existants et des centres de santé intégrés
- la participation des communautés de base à la gestion et aux coûts
- la réalisation de la distribution des médicaments génériques sur le territoire à des prix homogènes

Il faut avouer que faute de moyens, la population a tendance à se soigner dans le système traditionnel moins coûteux (guérisseurs, féticheurs) notamment en zones rurales.

L'évaluation et l'expérience actuelles du Plan National de Développement Sanitaire (PNDS) doivent être réalisées en vue d'améliorer, ou de proposer un système de santé prenant en charge les différents paramètres de santé et garantissant son accessibilité aux indigents.

Le système de santé doit appeler la participation de plusieurs acteurs sociaux tant publics que privés mais avec une très forte présence de l'Etat. Le secteur privé doit être encouragé à s'investir dans ce système qui devra être caractérisé par une bonne couverture sanitaire nationale. L'effort de restructuration de ce système devra garantir la disponibilité des services de qualité et la réduction des charges de santé pour les congolais. Cette disponibilité se manifesterait par une allocation adéquate des ressources humaines, matérielles, financières et des médicaments.

La dégradation du pouvoir d'achat, l'apparition des nouveaux fléaux : le SIDA, les guerres civiles avec ses sinistrés et ses orphelins et l'accroissement du chômage exigent, en effet, une vision plus humaine de la question.

Les réformes à engager doivent être soutenues en priorité par les revenus propres de l'Etat. La mise en œuvre des programmes de restructuration des structures de santé (établissements hospitaliers, dispensaires, etc.) permettront d'améliorer les performances du système sanitaire à terme.

Au-delà de la consolidation de la médecine curative, l'accent sera mis sur la protection de la santé. La médecine préventive devra être redynamisée afin qu'elle s'installe sur l'ensemble du territoire (à l'école, dans l'entreprise, dans les villes et les villages).

La lutte contre la malnutrition, l'éducation à l'hygiène du corps et du milieu viendront renforcer les efforts à entreprendre.

La médecine traditionnelle aura droit de cité. Elle devra être soutenue et rationalisée afin de compléter le schéma thérapeutique.

Enfin, pour soulager les populations, une politique de protection sociale adaptée à la situation du Congo doit être élaborée et mise en œuvre.

VI.1.4.2 Alimentation en eau potable

Le Congo, pays abondamment arrosé par des fleuves, des rivières et marigots, manque paradoxalement d'eau dans les robinets des habitations. L'eau potable est un luxe pour le pays. Le taux de desserte est de 50% en milieu urbain contre 7% en milieu rural. La vétusté des équipements qui nécessite une maintenance accrue, fait du Congo un pays dont l'accès à l'eau potable est difficile.

Dans ce domaine, la privatisation de la Société Nationale de Distribution d'Eau (SNDE) et la fin de son monopole pourraient être salutaires.

Il est presque banal d'affirmer que pour résoudre les problèmes de santé, il faut d'abord s'attaquer aux facteurs non médicaux. La pathologie congolaise souligne le rôle important du milieu. L'eau est souvent la principale cause des endémies (bilharziose, tuberculose, filariose, paludisme, etc.). Le milieu est donc peu favorable. Il faut des efforts soutenus pour l'amélioration des conditions hygiéniques. Car le système d'hygiène hérité de la colonisation est

tombé presque en ruine. Les grandes actions d'assainissement ont disparu depuis très longtemps. Il faut repenser le système de santé, en accordant une place importante à l'hygiène.

VI.1.4.3 Habitat

Les enquêtes ont montré que le loyer occupe une grande place dans les budgets des ménages. Les programmes publics de logements n'ont pas permis de répondre aux besoins d'habitat des pauvres. Les surcoûts dans la construction des maisons ont fait grimper les loyers. Ce n'est plus de l'habitat social qui a été fait, mais de l'habitat de luxe.

La plupart des logements construits viennent du secteur informel (auto-construction) ayant souvent recours à des tâcherons au gré des revenus disponibles. En fait, le problème crucial pour ce secteur, est le financement. Il faut rendre le crédit possible par la création d'une banque de l'habitat. Aujourd'hui, il est possible de minimiser les coûts de construction grâce à l'utilisation des matériaux locaux, désormais largement acceptés par la population.

VI.2 STRATEGIES DANS LA SPHERE DES PAUVRES

VI.2.1 Enoncé des axes stratégiques

La stratégie d'une croissance capable d'induire la réduction de la pauvreté repose sur un principe fondamental : l'allocation des ressources vers les pauvres eux-mêmes. Les moyens et/ou formes de la mise en œuvre de ladite stratégie peuvent être énoncées de la manière suivante :

1. Promotion de la capacité de génération des ressources nouvelles chez les pauvres eux-mêmes :
 - en appliquant des mesures et des actions qui visent l'amélioration de la productivité de leurs activités existantes
 - en favorisant la création d'emplois ou de formes d'activités et de revenus nouveaux dans les secteurs où les pauvres constituent la majorité de la population.
2. Accroissement de la capacité de génération et de mobilisation de l'épargne interne en vue de son investissement dans les secteurs de la production populaire ou touchant le plus grand nombre de pauvres (agriculture, commerce, élevage, pêche, foresterie, artisanat et activités de services en milieu urbain et péri-urbain).

Ainsi qu'il a été noté, les objectifs de cette stratégie est de générer un développement et/ou une croissance susceptible de permettre la réduction pour ne pas dire l'éradication de la pauvreté. Etant données les importantes potentialités naturelles et/ou opportunités de l'économie congolaise, la stratégie préconisée devrait s'appuyer sur un vaste mouvement de diversification de domaines d'activités et d'actions.

L'approche de mise en œuvre de la stratégie doit être guidée par le principe de ciblage des groupes de pauvres prioritaires à partir des indicateurs de pauvreté élaborés. Etant donné la complexité ou la difficulté d'identification ou du choix des groupes prioritaires qui doivent accéder aux ressources, combien limitées, il est plus judicieux de confier cette fonction d'identification et de ciblage à des pouvoirs locaux plus proches des couches les plus pauvres de la population (pouvoirs décentralisés, ONGs, organisations des producteurs, etc.), afin d'éviter l'arbitraire des choix des pouvoirs centraux.

En fait, cette question d'identification et de ciblage des zones et des groupes de pauvres pose quant au fond, la question de la capacité et la maîtrise de la gouvernance par les pauvres eux-mêmes. Le succès d'une telle stratégie suppose donc un programme d'accompagnement de renforcement des capacités de gouvernance des pauvres eux-mêmes. En effet, l'expérience d'un grand nombre de projets de développement et donc de lutte contre la pauvreté, au Congo, montre que dans la plupart des cas, les objectifs de croissance et d'éradication de la pauvreté n'ont pas été atteints parce que le ciblage et surtout le pouvoir de gestion ont été assurés de manière bureaucratique et technocratique. Ecartant ainsi de la gouvernance et de l'exécution des projets les premiers intéressés eux-mêmes, les pauvres, les moyens et les objectifs de ces projets ont été purement et simplement détournés.

Une autre condition de succès de ces axes stratégiques de développement durable et de lutte contre la pauvreté est constituée par la manifestation d'une réelle et ferme volonté politique de la part des autorités politiques et de la communauté internationale (partenaires de développement) de cibler réellement les groupes des pauvres et d'affecter effectivement les allocations des ressources vers les domaines d'activités dans lesquels oeuvrent les couches de la population les plus pauvres.

VI.2.2 Promotion du secteur informel

Le secteur informel apporte une contribution inappréciable au développement économique et social de l'Afrique. Il représente plus de 20% du PNB de l'Afrique, tout en fournissant 60 à 70% des emplois. La contribution de ce secteur au PNB se mesure pour les pays africains sur les plans de l'emploi, de revenu et des services sociaux ; il offre aussi un terrain de formation en matière de développement humain. Tous ces facteurs se combinent pour faire du secteur informel un outil capital d'atténuation de la pauvreté (Nations Unies, 1996 : 57).

L'informel est ce secteur non officiel, non structuré. La croissance du secteur informel est liée à l'explosion démographique dans les centres urbains.

Le secteur informel ne paie pas l'impôt. Il fait souvent concurrence de manière déloyale à l'industrie et à l'artisanat formel. Le secteur informel se présente cependant comme le refuge des sans emplois et autres migrants ruraux, mais aussi producteur de biens et services ; intelligente et sans à priori la concurrence s'impose entre ce secteur prometteur et le secteur moderne (Sané 1991 :3).

Il serait cependant inapproprié de supprimer les activités du secteur informel qui fournissent l'essentiel de l'emploi dans les villes, qui, en plus, font montre d'un dynamisme entrepreneurial. Ce secteur demande plutôt à être organisé différemment.

Les actions à mener dans ce domaine pourraient être :

- la formation professionnelle en vue d'améliorer les connaissances techniques et de gestion,
- l'aide à la constitution du capital et à l'achat des équipements de base pour améliorer la productivité,
- aider l'informel à s'organiser en structures capables de collecter les produits de plusieurs artisans et les commercialiser,

- favoriser la sous-traitance avec des industries formelles,
- créer des zones où l'on implanterait des ateliers bénéficiant des équipements en eau ou en électricité.

VI.2.3 Organisation des secteurs de la sphère économique des pauvres

Les stratégies endogènes de résistance contre la pauvreté prennent de plus en plus la forme de développement des initiatives privées et ce plus particulièrement dans le milieu urbain. La réponse est souvent fonction du niveau d'instruction et/ou des capacités financières de l'initiateur.

Ces initiatives sont surtout entreprises par les jeunes diplômés sans emploi qui montent soit individuellement soit collectivement des petites unités de prestation de service notamment dans le domaine de la bureautique et dans la formation scolaire par l'organisation des cours complémentaires pour les candidats aux examens d'Etat.

En ciblant la sphère économique des pauvres, trois secteurs d'activités occupent les congolais en dehors du secteur public. Le commerce et l'artisanat en zone urbaine (Brazzaville) et l'agriculture en zone rurale (tableau 31). L'orientation stratégique et la mobilisation des efforts devraient être orientées vers l'organisation de ces secteurs.

VI.2.3.1 L'agro-alimentaire

Ce secteur est digne d'intérêt dans un pays où la dépendance alimentaire est à son comble. L'organisation des filières dans ce secteur permettrait la valorisation des ressources locales qui aurait pour double effet la réduction de la dépendance alimentaire et la création d'emploi. Elle permettrait aussi de stimuler la production à la base dont l'offre trouverait un débouché certain. La crise a révélé des opportunités de créations d'emplois dans ce secteur avec la fabrication des jus de fruits et des plats cuisinés à partir des produits locaux.

L'organisation de cette filière pourrait prendre la forme de création des unités de production et de transformation des produits locaux.

Pour inciter à la consommation des produits locaux, l'Etat peut subventionner la production nationale en jouant sur les mécanismes fiscaux et douaniers qui favorisent l'importation des intrants à des taux réduits.

Il est vrai que le budget est essentiellement fiscal, mais il est possible à l'Etat de faire le même niveau de recettes sinon plus en réduisant les taxes. Dans cette optique, l'Etat doit donc favoriser les importations afin de retrouver le niveau de recettes par la loi de grand nombre des marchandises importées.

En outre, les mesures fiscales et douanières doivent plutôt favoriser la production nationale. On constate en effet, que certaines dispositions douanières actuelles pénalisent la production nationale. La quotité du tarif extérieur commun (TEC) à la douane, pour la poule congelée importée est de 20% alors que l'aliment du bétail importé qui sert à la production nationale est taxé à 30%. L'Etat doit donc prendre des mesures pour inverser la tendance en faveur de la production nationale.

VI.2.3.2 Le commerce

Au Congo, le commerce, même celui du détail, est presque entièrement détenu par les expatriés qui ont trouvé, devant l'individualisme et le manque d'organisation des nationaux, un terrain favorable d'expression. En matière d'importation par exemple, on constate souvent des femmes qui se déplacent personnellement pour aller acheter, en petites quantités, les mêmes marchandises, ce qui les pénalise en terme de coût de transport et du fret aérien. Pour essayer de récupérer leurs marges, elles sont obligées de proposer leurs produits à des prix prohibitifs.

L'organisation du petit commerce peut aider non seulement à retourner la tendance mais aussi à redistribuer des revenus à l'intérieur du pays. Une organisation de cette filière pourrait les amener à faire de groupage afin d'organiser des centrales d'achat et de constituer des groupes d'import.

VI.2.3.3 L'artisanat

L'artisanat n'a jamais fait l'objet d'une attention particulière de la part des autorités. Les artisans travaillent souvent dans la clandestinité. Leur valeur ajoutée est faible. Tenant compte des ressources naturelles importantes et des ressources humaines de qualité, ce secteur, qui reste encore très sous exploité, offre des perspectives considérables.

L'organisation pourrait aboutir à la création de villages artisanaux qui pourraient être en même temps des produits touristiques.

Des actions de formation sont nécessaires à ce secteur abandonné à lui même. L'organisation des journées de l'artisanat chaque année pourrait contribuer à la valorisation de la production artisanale.

VI.2.4 Information, Education, Communication (IEC)

La pesanteur des populations vis-à-vis des initiatives en faveur de la lutte contre la pauvreté relève parfois du discours inhibiteur entretenu dans la société. Pour éviter pareilles tensions, il faut instaurer un dialogue sérieux et soutenu basé sur une bonne information. Des efforts doivent être entrepris pour informer les populations sur les dangers du caractère aliénant et attardé de certains propos.

L'éducation des populations à la base est absolument indispensable pour élever leur esprit d'initiative et pour assurer la reproductibilité des nouvelles innovations.

La connaissance du milieu socio-culturel et la maîtrise de la langue de communication sont fondamentales dans la conduite des actions d'information. L'implication des leaders d'opinion est un élément capital dans les stratégies de communication de masse. Il s'agit des chefs traditionnels de village ou de quartiers, des notables, des chefs religieux etc...

CONCLUSION

Il n'est pas aisé d'entreprendre une étude sur la pauvreté en raison de l'étroite interrelation des aspects économiques, politiques, psychologiques, culturels, sociaux du phénomène, de la diversité de leur combinaison. Il faut cerner la pauvreté comme une question socio-économique dont les causes et les dimensions sont inséparables du développement de l'économie mondiale dominante : la pauvreté ne peut plus être perçue comme un phénomène pathologique, car elle est devenue fonctionnelle. En effet, les règles de fonctionnement du système dominant exigent une sorte d'équilibre conflictuel entre la nécessité d'assurer la survie et la reproduction de la force de travail à un coût économiquement acceptable, tout en garantissant un niveau de vie minimum qui soit politiquement acceptable, c'est-à-dire suffisant pour minimiser les risques d'explosions sociales.

Richesse et pauvreté, comme pauvreté et sous-développement deviennent ainsi des termes réciproquement indissociables de même que les termes développement et sous-développement.

Les dimensions structurelles de la pauvreté ne peuvent être comprises qu'à travers les mécanismes d'aggravation du sous-développement. Ce qui revient également à dire, que dans le contexte actuel de la mondialisation des économies, une étude sur l'inégalité et la pauvreté dans les pays africains, ne saurait se situer en dehors du contexte général des rapports entre pays développés et pays en voie de développement. De ce qui précède, il découle que la pauvreté apparaît par ses ramifications comme un phénomène totalisant. Il s'ensuit que l'étude de ses causes ainsi que la formulation des stratégies de lutte contre la pauvreté, doivent s'intégrer dans le cadre d'une théorie unifiante du développement.

En ce qui concerne le Congo, il est tout à fait révélateur que la pauvreté est un phénomène structurel historiquement daté. Le Congo ayant choisi à une époque de son histoire l'option politique du socialisme scientifique a bénéficié au cours de la même période de la manne pétrolière. Ce concours de circonstance a permis de renforcer un Etat patrimonial qui redistribuait la rente issue des ressources tirées presque exclusivement du pétrole. Les populations avaient déjà acquis un niveau et des comportements qui ne leurs permettaient pas d'imaginer la pauvreté telle qu'elle est décriée maintenant. En effet, la lecture des indicateurs des figures de la pauvreté n'indiquent presque pas de différences entre les catégories des pauvres et des non pauvres. Dans certains cas (la propriété du logement par exemple), les pauvres paraissent les mieux lotis que les non pauvres. Les mauvais choix des politiques d'investissement publics, les détournements des deniers publics, auxquels sont venus s'ajouter les effets pervers des Programmes d'ajustement structurel, de la dévaluation du FCFA, ont induit la pauvreté dans un pays qui, jusqu'à la décennie 80, était considéré comme pays à revenu intermédiaire mais qui est actuellement tombé dans la catégorie des pays à revenu faible.

Les autorités du Congo ont choisi de définir la pauvreté, non pas uniquement comme un défi économique, mais aussi comme la somme des urgences sociales et politiques qui freinent l'épanouissement de l'individu. Au Congo, on ne meurt pas encore de faim. Cependant, une bonne frange de la population souffre du manque de besoin tout aussi élémentaire que la nourriture : l'accès à l'eau potable, la possibilité de se soigner, de s'éduquer, etc.

La pauvreté affecte de manière différentielle les catégories de la population. A ce titre, les femmes sont les premières victimes. En milieu rural, les femmes sont touchées par des formes particulières de pauvreté qui dérivent de leurs multiples responsabilités dans la création du revenu familial, et la gestion de l'univers domestique. Les enfants abandonnés, phénomène

surtout observé dans les grandes villes, les handicapés physiques, les sinistrés des guerres civiles et politiques, sont aussi de grandes victimes de la pauvreté du Congo.

La limite temporelle de la phase d'enquête proprement dite et l'insuffisance des moyens financiers n'ont pas permis d'approfondir l'investigation sur ce phénomène de pauvreté ; toutefois cette étude a eu le mérite de fixer le seuil de pauvreté au Congo tant en zone rurale qu'en milieu urbain. Le champ d'étude qui est suffisamment représentatif peut donner une indication sur le caractère national du phénomène.

Les conséquences de cette pauvreté sur la scolarisation sont telles que le Congo est non seulement en régression mais hypothèque surtout ses atouts de développement. En effet, de nos jours, le développement des capacités des ressources humaines est la condition *sine qua non* d'un développement socio-économique harmonieux et durable.

Comme stratégies de lutte, les approches de compartimentalisation sectorielle et de fragmentation de la pratique sont loin de résoudre le problème de la pauvreté, de ses causes et de ses remèdes qu'il convient de considérer fondamentalement, comme un problème d'inégalité et de changement social. Ce changement social étant considéré comme un ensemble d'exigences de justice sociale et de participation populaire des couches les plus défavorisées.

Les stratégies de lutte doivent être conçues à différents niveaux, mais elles doivent surtout être orientées vers l'allocation des ressources vers les pauvres eux-mêmes. Par ailleurs, ces stratégies doivent aussi constituer une opportunité pour la création et la mobilisation de l'épargne pour l'investissement dans les secteurs de la production populaire et des économies régionales.

Pour ce faire, les stratégies à mettre en œuvre devraient permettre de promouvoir des mesures et des actions visant à :

- améliorer la productivité et les revenus des emplois existants dans les secteurs de production populaire (agriculture, élevage, pêche pisciculture, foresterie, artisanat). Ces secteurs sont, en effet, contrôlés par les producteurs paysans et les artisans urbains.
- créer de nouvelles opportunités d'emplois et de revenus notamment dans les divers secteurs structurés et informels, c'est-à-dire dans les sphères économiques des pauvres.

Dans cette perspective, les politiques d'investissement, de formation, de structuration, d'organisation et d'appui divers aux secteurs intéressant les pauvres et les plus pauvres devraient être coordonnées et synchronisées dans le cadre d'une stratégie globale de développement.

Enfin, les stratégies de lutte intègrent les rapports anthropo-sociologiques en ce qu'elles sont, au plan individuel, sociétal et/ou groupal, des réponses données en fonction de la perception culturelle de la pauvreté. La dimension culturelle de la pauvreté apparaît ainsi comme une des composantes essentielles qu'il faille prendre en compte dans les stratégies à proposer. La prise en compte de cette dimension contribue à améliorer davantage l'approche du développement ancrée dans la sphère des pauvres qui représentent une expression particulière et dynamique d'aspirations, de préférences, de rapports avec les biens et outils ou avec les autres (etc.), en fonction desquels ils réagissent devant la situation de pauvreté.

POSTFACE

Les enquêtes réalisées ainsi que les analyses faites au cours de la période d'avant guerre sur les alternatives stratégiques de la lutte contre la pauvreté ont permis de fixer le seuil de pauvreté au Congo aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural. On rappelle ici que le seuil de pauvreté se définit par le minimum vital mensuel repérable par tête dans un ménage. Il est de 30.926 FCFA à Brazzaville, 14.592 FCFA à Mouyondzi, 13.793 FCFA à Vinza et 12.203 FCFA à Lékana. De la sorte, un ménage de 6 personnes au moins doit dépenser, par mois, environ 186.000 FCFA à Brazzaville, de 90.000 FCFA à Mouyondzi, de 84.000 FCFA à Vinza et de 72.000 FCFA à Lékana.

Cependant, ces données résultant des enquêtes menées dans ces différentes localités doivent être revues et corrigées au vu des dégâts causés par la dernière guerre qui a duré du 5 Juin au 15 Octobre 1998. En effet, cette guerre s'est traduite:

- au niveau institutionnel par la désorganisation totale du système administratif, la destruction des fichiers de la fonction publique, c'est-à-dire des différentes catégories socio-professionnelles, la paralysie, surtout à Brazzaville, des activités économiques des différents secteurs de production;
- au niveau humain par les déplacements des familles, la perte de leurs biens meubles et immeubles, la mort de nombreuses personnes et par la pénurie des biens alimentaires.

Tout ceci a accru également au niveau individuel une plus grande paupérisation des personnes, les plaçant dans une situation d'insécurité matérielle et de précarité dramatique. Le rapatriement des populations vers les zones péri-urbaines et vers les régions de l'hinterland ou l'absence des structures d'accueil viables (habitat, eau électricité, système de santé, etc...) ainsi que les retards dans les paiements des salaires exposent davantage les populations aux maladies, à la promiscuité sociale et à la malnutrition généralisée.

Les ONGs de développement et les associations caritatives n'ont pas non plus été épargnées par la guerre, ce qui a affaibli leur capacité d'intervention auprès des populations urbaines et rurales.

BIBLIOGRAPHIE

AYASSOU K, 1985, Structures diverses et caractéristiques communes des pays en développement, IFORD, Yaoundé (Cameroun).

BABASSANA H., 1996, Investir dans le capital humain pour le redressement économique et le développement global et durable de l'Afrique Centrale : Situation actuelle et perspectives de développement des systèmes éducatifs, Communication à la table ronde sur le thème stratégies économiques, développement et conjoncture en Afrique Centrale : quels espoirs et quelles actions d'ici à l'an 2.000 ? Brazzaville 31 Janvier 1996.

BALANDIER G., 1971- Sociologie actuelle de l'Afrique noire, Dynamique sociale en Afrique centrale, Paris, PUF, 3^{ème} édition, 529p.

BALANDIER G 1985, Sociologie des Brazzavilles noires, Paris Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 2^{ème} édition 306p.

BEAUFORT H., 1990, Paris Match international.

BONNAFE P, 1987, Histoire sociale d'un peuple congolais, livre 1, la terre et le ciel, éd de l'ORSTOM, 496p. Paris.

CESERH, 1992, Analyse de la situation de la main d'oeuvre, de l'emploi et de la formation professionnelle. Rapport définitif, Ministère du Travail, de l'Emploi, de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale, Office National de l'Emploi et de la Main d'Oeuvre (ONEMO), 283 p., Brazzaville,

CNSEE, 1992, Analyse des résultats définitifs du RGPH 1984, Vol. IV, 591p., Brazzaville.

DOULOU V. 1995, Elevage du porc local au Congo, Rapport de recherche du CRDI-Canada 144p, Brazzaville

DOULOU V., 1995, Revue générale de la situation du secteur agricole au Congo : Problèmes et perspectives, URSPA, 72 p. Brazzaville

FACULTE DES LETTRES ET SCIENCES HUMAINES, 1990, Le Congo aujourd'hui : figures du changement social, 197p, Brazzaville,

GAZIER, B. 1981, La pauvreté unidimensionnelle, Economica, Paris

HERBERT-COPLEY B, et **RATH A.**, 1993, Les technologies vertes : transfert durable et commerce, Collection Quête d'avenir/CRDI, 65p, Ottawa.

JALEE, P. Le tiers monde en chiffre, Maspéro, 181p, Paris.

KNOOP, H. 1970, « Relations de dépendance entre métropole capitaliste et périphéries sous-développées » Extrait de T.DIETZ et A.VAN Haastrecht « Dependecia » In Geografek Katern, pp 40-60.

KOUVOUAMA A., 1979, Messianisme et révolution au Congo, Thèse de 3^{ème} cycle en Anthropologie sociale et culturelle, 226p, Paris.

KOUVOUAMA A., 1985- Les mythes du salut In Encyclopédie « Mythes et croyances du monde entier », Tome III, Ed. Lidis-Brepol, pp.208-215, Paris,.

KOUVOUAMA A., 1993, Socialité et modernité, les mouvements associatifs en milieu urbain brazzavillois, In TONDA, J., KOUVOUAMA A., - Nature des recours thérapeutiques et modalité de recherche de la guérison, , ORSTOM, 106p, Brazzaville.

LACHAUD J.P.,1993 ; Pauvreté et marché du travail urbain en Afrique au sud du Sahara : Analyse comparative, Institut International d'Etudes Sociales (Discussion papers)/Programme Institutions du Travail et Développement Economique DP/55, 50p.

LE BRETON D., 1990, Anthropologie du corps et modernité, Ed. PUF, 263p, Paris.

LOYOLA M. A., 1983, L'esprit et le corps, des thérapeutiques populaires dans la banlieue de RIO, , Ed. de la Maison des Sciences de l'Homme 164p, Paris.

MBEMBE A., 1988, Afriques indociles, christianisme, pouvoir et Etat en société post-coloniale, Karthala 222p, Paris.

MILANO S., 1988, La pauvreté absolue, Hachette, Paris

MILANO S., 1995 ; La lutte contre la pauvreté ; Problèmes politiques et sociaux, n°751, La documentation française , 80p., Paris.

MOSSE E., 1985, Les riches et les pauvres, Le Seuil, Paris.

NATIONS UNIES, 1996, Développement du secteur informel en Afrique : Localisation du secteur informel africain, Bureau du Coordonnateur spécial pour l'Afrique et les pays les moins avancés, 118p. New York.

NITIN JUGRAN BAHUGUNA/WFRANC, 1995, « La pauvreté faite femme » In Populis, vol.22, n°2.

PNUD, 1995, ONG Congo. Répertoire, 234p., Brazzaville.

PNUD, 1997, Futurs africains. Quelques repères. Cinq années d'études nationales de perspectives à long terme en Afrique. 183 p, Abidjan.

PROJET NUTRITION ET SECURITE ALIMENTAIRE (Direction Nationale de la Santé, Guinée), 1992 ; Etat du Bien-Être des ménages à Conakry : Analyse préliminaire, USAID/Conakry-Cornell University-Food and Nutrition policy programme-UNICEF, Conakry.

RAOUL-MATINGOU E., 1982, Activités des femmes en milieu urbain : le cas de Brazzaville, Thèse de Doctorat 3^e cycle, Université des Sciences et Techniques de Lille, 357p., Paris.

RAOUL-MATINGOU E., 1986, L'emploi des femmes à Brazzaville In Journées d'Etudes sur Brazzaville, Actes du Colloque, ORSTOM, 611p., Brazzaville.

SANE P., 1991, La crise économique et les défis de la recherche scientifique en Afrique, Communication à la Conférence nationale sur la crise économique et la recherche scientifique en Afrique, 14p Abidjan 20^{ème} anniversaire du CRDI,

SALA-DIA-KANDA M.D., 1992, Introduction à l'étude de la population, IFORD, 136p Yaoundé.

STORELU L. 1974, Vaincre la pauvreté dans les pays riches, Flammarion, Paris

TAMAS SZENTES, 1966, The political economy of underdevelopment, Akadé Miai Kiado, Budapest.

TOTO J.P. 1994, Les enfants et les jeunes de la rue à Brazzaville, Rapport de synthèse UEPA n°10 37p Dakar

UNITE DE PLANIFICATION DE LA POPULATION, 1990, Population, agriculture et alimentation, PNUD/FNUAP, PRC/P03, 51 p. Brazzaville.

URSPA, 1993, Le système de production dans le district de Mouyondzi : Diagnostic, analyse et plan d'action communautaire, 44p Brazzaville.

URSPA, 1993 Le système de production dans le district de Lékana : Diagnostic, analyse et plan d'action communautaire 51p. Brazzaville.

VALTRIANI. P., 1994, La notion de pauvreté : des frontières floues, Problèmes économiques, n°2-386 du 17 août, pp 18-23.

VANDEMOORTELE JAN, EPS, 21-25 April 1987 ; Poverty analysis and social policy development, WCAR ESP, Network meeting, 17p., Accra.

WADSWORTH J ; 1990, Developing efficient extension strategies : results of an experiment involving Costa Rican livestock producers, Agricultural systems, 34, pp 259-275, England